



CONTRAT DE RIVIERE ORB-LIBRON 2011 – 2015

- Fiches - actions -



VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES	A1.1
Opération	Etude prospective des filières d'assainissement de moins de 200 EH	Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la qualité des eaux de surface 	
Secteur	Vallée de l'Orb et du Libron	
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau y compris côtière	Maître(s) d'ouvrage CG 34
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	5A-05

Contexte

Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis la mise en place de nombreuses stations d'épuration, dont en priorité celles présentant un impact important sur le milieu naturel (rejets directs, grosses agglomérations).

Une fois ces efforts réalisés, il est logique de s'intéresser également aux rejets moindres (assainissement des petites collectivités, des hameaux...). Le traitement de ces effluents qui ne dépassent pas 200 EH pose un certain nombre de questions :

- L'impact sur le milieu justifie-t-il toujours d'assainir ? Des études de sols localisées (réalisées par un hydrogéologue agréé) définiront le niveau de risque sanitaire et donc l'opportunité de la mise en place de filières « traditionnelles ».
- Quels systèmes sont techniquement et économiquement réalistes pour ces toutes petites unités ?
- Quels systèmes « dérivés » des techniques classiquement mises en œuvre peut on imaginer pour répondre aux besoins et aux possibilités de ces collectivités ?

Description technique

Une analyse à la fois technique et économique des filières techniques mises en place ou envisagées sur différentes collectivités sera réalisée :

Commune	Hameau	Capacité (E-H)
Saint Gervais sur Mare	Les Nières	100
Saint Martin de l'Arçon		200
Joncels		250
Joncels	Joncelet	50
La Tour sur Orb	Le Bousquet de la Balme	100
Vieussan	Le Lau	80
Pierrerue	Le Priou	25
Roquebrun	Laurenque	50
Saint Etienne d'Albagnan	Cailho	100
Saint Chinian	Castelbouze	30

Cette étude fera l'analyse critique des dispositifs envisagés dans les schémas directeurs d'assainissement et précisera notamment les points suivants :

- Opportunité sanitaire
- Faisabilité technique
- Réflexion sur les réseaux (mise en séparatif justifiée ou pas)
- Coût des investissements et de l'entretien
- Faisabilité économique (capacité d'autofinancement, évolution prévisible du prix de l'eau)

Un bilan bibliographique permettra de compléter le panel des dispositifs envisageables en s'appuyant sur des exemples existants (y compris hors bassin versant). Les caractéristiques principales de chaque dispositif seront définies : une gamme d'utilisation (charge), les conditions de mises en œuvre (nature des sols, surface nécessaire...), les aspects économiques (coût des dispositifs, impact sur le prix de l'eau).

Une réflexion sera menée pour proposer des dispositifs adaptés aux différents contextes.

Conditions de réalisation	
Validation du cahier des charges - Le SMVOL servira de relais local, notamment pour les réflexions sur les aspects économiques.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etude prospective des filières d'assainissement de moins de 200 EH	CG34	70 000					70 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etude prospective des filières d'assainissement de moins de 200 EH	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etude comparative des filières d'assainissement de moins de 200 EH	70 000			50 % 35 000 €		50 % 35 000 €		
TOTAL €	70 000 €							

Partenaires techniques
ARS, CG 34, AERMC, MISE, CEMAGREF, ONEMA

Indicateurs de suivi
Nombre de filières « adaptées » validées
Coût par équivalent-habitant des filières conçues

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.2
Opération	Inventaire des hameaux dépourvus de dispositifs d'assainissement		Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la qualité des eaux de surface 		
Secteur	Vallée de l'Orb et du Libron		
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau y compris côtière	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>Le contrat de rivière Orb 2006- 2010 a permis la mise en place de nombreuses stations d'épuration, dont en priorité celles présentant un impact important sur le milieu naturel (rejets directs, grosses agglomérations).</p> <p>Une fois ces efforts réalisés, il est logique de s'intéresser également aux rejets moindres (assainissement des petites collectivités, des hameaux...). Le traitement de ces effluents qui représentent de très faibles charges (moins de 200 EH) pose un certain nombre de questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'impact sur le milieu justifie-t-il toujours d'assainir ? Quels sont les risques sanitaires ? Quels systèmes sont techniquement et économiquement réalistes pour ces toutes petites unités ? 			
Description technique			
<p>Un inventaire devra être réalisé de tous les hameaux non assainis du bassin versant et leurs caractéristiques précisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'habitants permanents - saisonniers- et évolution programmée à l'horizon du document d'urbanisme Existence d'un réseau - type (unitaire, séparatif) - date de création - état Typologie du rejet Quantification de l'impact du rejet vis-à-vis des masses d'eau concernées (souterraine et superficielle) Prix de l'eau <p>L'analyse de ces différentes situations permettra de définir l'opportunité de mettre en place des dispositifs d'assainissement sur les différents sites inventoriés et pré-identifier des typologies de filières adaptées (cf fiche action assainissement des toutes petites collectivités).</p>			
Conditions de réalisation			
Cahier des charges validé.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Inventaire des hameaux dépourvus de dispositifs d'assainissement	SMVOL		150 000				150000

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Inventaire des hameaux dépourvus de dispositifs d'assainissement	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Inventaire des hameaux dépourvus de dispositifs d'assainissement	150 000			50 % 75 000 €			50 % 75 000 €	
TOTAL €	150 000€							

Partenaires techniques
ARS, CG 34 - SATESE, MISE, AERMC

Indicateurs de suivi
Evaluation du nombre d'équivalent habitant restant à assainir

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES		A1.3
Opération	Animation auprès des collectivités pour faciliter l'émergence de projets d'assainissement		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la qualité des eaux de surface 		
Secteur	Vallées de l'Orb et du Libron		
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau y compris côtière	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>Le programme du présent Contrat de Rivière en terme d'assainissement se doit d'être réaliste et donc ne développe des fiches-action que sur les opérations dont la réalisation est probable sur la première phase du contrat (2011-2013). Il s'agit soit d'opérations déjà cernées techniquement et financièrement, soit d'études à engager déjà actées par le maître d'ouvrage.</p> <p>Néanmoins l'analyse de l'état du parc des stations d'épuration réalisée à l'occasion de l'élaboration du schéma départemental d'assainissement a montré que certaines d'entre elles peuvent avoir à court ou moyen terme des performances insuffisantes pour atteindre la qualité des milieux aquatiques nécessaire soit pour la pratique de certains usages soit pour l'atteinte du bon état au sens de la directive cadre sur l'eau(DCE).</p> <p>Cette évaluation a été réalisée en fonction de plusieurs critères : impact constaté sur le milieu et besoin d'adaptation des performances aux exigences de protection du milieu aquatique, évolution prévisible de la charge appliquée à l'installation aux échéances 2015 et 2021, état de vétusté de l'installation.</p> <p>Ces actions à engager pour l'assainissement des collectivités n'ont pas à ce jour un niveau d'avancement qui permettrait de les intégrer au programme, alors que leur impact justifie leur intégration au Contrat de Rivière, au moins dans sa seconde phase.</p> <p>Cette intégration dans une seconde phase nécessite un travail préalable d'animation par le SMVOL, mais aussi les différents partenaires pour appuyer les maîtres d'ouvrages concernés et faire émerger des projets pertinents.</p>			
Description technique			
<p>A la lumière des éléments disponibles (Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par le Conseil Général de l'Hérault), mais aussi des études du présent Contrat sur les filières d'assainissement des petites collectivités et l'inventaire des hameaux dépourvus de dispositifs d'assainissement, une animation sera réalisée par le SMVOL en particulier sur les communes ou hameaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autignac La Tour sur Orb (Vérelhes) Ceilhes St Julien d'Olargues (Mauroul) Le Bousquet d'Orb Saint Etienne d'Estrechoux (Vérénoux) Lamalou les Bains Saint Génies de Varensal Lunas (Caunas) Babeau Bouldoux Causses et Veyran Cabrerolles (La Liquière) Cazouls les Béziers Saint Génies de Fontedit (filière boues) Villemagne Campesprit 			
Conditions de réalisation			
Synergie des différents partenaires.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Animation	SMVOL	pm	pm	pm			pm

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Animation	2	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Animation	pm							
TOTAL €	pm €							

Partenaires techniques
AERMC, CG 34, MISE 34

Indicateurs de suivi

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Travaux d'assainissement.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux d'assainissement	Communes, syndicat d'assainissement	

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.4
Opération	Suivi et mise en œuvre des profils de baignade sur le bassin versant de l'Orb			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la qualité des eaux de surface Préservation du potentiel économique lié à l'eau 			
Secteur	Vallée de l'Orb			
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau y compris côtière	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL, Communes	
Lien PDM	Détermination des plans d'action relatifs aux profils de baignade Mise en oeuvre des plans d'action relatifs aux profils de baignade			Directive Baignade
Contexte				
<p>La circulaire DGS/EA4/2009/389 du 30 décembre 2009 relative à l'élaboration des profils de baignade au sens de la Directive 2006-7-CE indique que, pour les communes concernées par un lieu de baignade avéré, les profils de baignade doivent être établis par les personnes responsables des eaux de baignade au plus tard fin 2010.</p> <p>Pour le territoire Orb Libron, les points de baignade concernés sont au nombre de 11 en eau douce, les baignades en mer sont situées sur les communes de Vendres, Valras plage, Sérignan, Portiragnes et Vias. L'élaboration des profils de baignade en eau douce a fait l'objet d'une mission engagée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Hérault, ils seront disponibles fin 2010.</p> <p>Les communes littorales se sont également engagées dans l'élaboration des profils de baignade des plages, soit en le confiant à un prestataire privé, soit à leur délégataire.</p>				
Description technique				
<p>L'élaboration des profils intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> La définition de la vulnérabilité des sites de baignades Des propositions de réduction de cette vulnérabilité : <p>- Par une gestion dynamique des sites de baignade (fermeture préventive) - Par des travaux soit localement, soit plus en amont dans la zone d'influence de la baignade.</p> <p>La mise en œuvre des préconisations issues de ces profils de baignade risque d'entraîner des difficultés soit d'anticipation pour la gestion dynamique, soit de mobilisation pour les travaux à réaliser en dehors du territoire administratif des baignades.</p> <p>Pour faciliter cette mise en œuvre, un appui aux gestionnaires des baignades semble nécessaire, cet appui débutera par une phase de définition d'une stratégie.</p>				
Conditions de réalisation				
Profils de baignade validés.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Assistance aux gestionnaires de baignade	SMVOL	pm	pm	pm			pm

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Assistance aux gestionnaires de baignade	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Assistance aux gestionnaires de baignade	pm							
TOTAL €	pm €							

Partenaires techniques
ARS, CG 34, SMVOL, Communes

Indicateurs de suivi
Evolution de la qualité des eaux de baignades Evolution du nombre de fermetures administratives

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)		
Description technique		
Travaux d'assainissement ou de télésurveillance complémentaires.		
Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux d'assainissement ou de télétransmission	Communes, syndicat d'assainissement	200 000 €

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.5
Opération	Assainissement de AVENE (Hameau de Truscas)			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 			
Secteur	Haute vallée de l'Orb			
Masse d'Eau	Orb de l'aval du barrage à sa confluence avec la Mare - FDR156a	Maître(s) d'ouvrage	SIVOM Orb et Gravezon	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis de supprimer une part importante des rejets directs à l'Orb (Taillevent, la Tour sur Orb, Mas Blanc) et de mettre à neuf la station d'épuration de Bédarieux. Les paramètres physico chimiques de l'Orb, estimés lors du bilan qualité 2006-2007, montre que la qualité physico chimique du fleuve est bonne à très bonne. Cependant, les objectifs en matière de qualité des eaux de baignade ne sont toujours pas atteints. Les hameaux ayant des rejets directs à l'Orb (Truscas), les problèmes de réseau (Le Bousquet d'Orb, postes de refoulement,...), et la saturation des stations d'épuration de Véreilhès et Caunas expliquent cette dégradation.</p> <p>La commune d'Avène dénombre 275 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir plus 1 000 personnes supplémentaires en saison. La population se concentre essentiellement sur le Bourg et sur les 8 principaux hameaux, le plus important étant celui de Truscas.</p> <p>La commune possède deux systèmes d'assainissement collectif indépendants ; ils assurent la collecte et le traitement des eaux usées du hameau de Bres et du Bourg.</p> <p>Une fosse toutes eaux suivie d'un bassin d'infiltration permet le traitement des effluents domestiques produits sur le hameau de Bres. La capacité de l'ouvrage est de 70 EH. Il présente un fonctionnement assez satisfaisant.</p> <p>Le bourg d'Avène mais également l'usine de cosmétique Fabre et les établissements « Bains d'Avène », ressortaient comme des points noirs dès le premier Contrat de rivière. Les rejets chargés, notamment en matières organiques, favorisent le maintien de la contamination bactériologique à l'aval et donc la non-conformité vis-à-vis des loisirs nautiques. Toutefois, les insuffisances de l'assainissement sur le bourg d'Avène et l'établissement Fabre ont été résorbées : un dispositif d'épuration commun a été mis en place et la station de traitement donne des résultats satisfaisants.</p> <p>Aujourd'hui, l'assainissement du hameau de Truscas, qui rejette directement ses eaux usées à l'Orb, doit être mis en place. Il permettra de supprimer la totalité des rejets directs à l'Orb.</p>				
Description technique				
<p>Le schéma directeur réalisé sur la commune (SIEE - 1997) prévoyait la mise en place de systèmes collectifs d'assainissement sur le hameau de Truscas. La commune a engagé toutes les études d'avant projet pour cette unité de traitement, réseau, transport et station d'épuration.</p> <p>L'avant projet prévoit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation du réseau de collecte au niveau du hameau pour la récupération des rejets eaux usées des habitations - la création du réseau de transport pour l'amenée des effluents jusqu'à la station d'épuration de Truscas - la création d'une station d'épuration de 250 Equivalent-habitants. La filière de traitement est basée sur la mise en œuvre d'un traitement par infiltration sur filtres plantés de roseaux à un étage. 				

Conditions de réalisation
Le maître d'œuvre est désigné. La capacité financière de la commune permet cet investissement.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Collecte bourg	SIVOM	129 000					129 000
Réseau transport	SIVOM	142 000					142 000
Station d'épuration	SIVOM	230 000					230 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Collecte bourg	1	1
Réseau transport	1	1
Station d'épuration	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Collecte bourg	129 000					30 % 38 700 €	70 % 90 300 €	
Réseau transport	189 216			30 % 56 765 €		30 % 56 765 €	40 % 75 686 €	
Station d'épuration	223 464			30 % 67 039 €		30 % 67 039 €	40 % 89 386 €	
TOTAL €	531 270 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.6
Opération	Assainissement du Bousquet d'Orb			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 			
Secteur	Haute vallée de l'Orb			
Masse d'Eau	Orb de l'aval du barrage à sa confluence avec la Mare - FDR156a	Maître(s) d'ouvrage	SIVOM Orb et Gravezon	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis de supprimer une part importante des rejets directs à l'Orb (Taillevent, la Tour sur Orb, Mas Blanc) et de mettre à neuf la station d'épuration de Bédarieux. Les paramètres physico chimiques de l'Orb, estimés lors du bilan qualité 2006-2007, montre que la qualité physico chimique du fleuve est bonne à très bonne. Cependant, les objectifs en matière de qualité des eaux de baignade ne sont toujours pas atteints. Les hameaux ayant des rejets directs à l'Orb (Truscas), les problèmes de réseau (Le Bousquet d'Orb, postes de refoulement,...), et la saturation des stations d'épuration de Véreilhès et Caunas expliquent cette dégradation.</p> <p>La commune du Bousquet d'Orb dénombre 1 505 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir près de 800 personnes supplémentaires en saison. La population se concentre essentiellement sur le Bourg.</p> <p>Dans le cadre du premier contrat de rivière, une station intercommunale (3 100 EH) de type lit bactérien suivi d'un lagunage de finition a été construite. Elle assure le traitement des eaux usées collectées sur les bourgs des communes du Bousquet et de Lunas ainsi que du quartier Ruffas (commune de La-Tour-sur-Orb). Le fonctionnement de cette station apparaît peu satisfaisant particulièrement du fait des apports importants d'eaux parasites météorites qui viennent grever sa performance épuratoire.</p> <p>Les investigations menées dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement, complété d'un diagnostic de réseau ont révélé un fonctionnement du réseau peu satisfaisant : celui-ci collecte en effet des quantités importantes d'eaux parasites pluviales qui peuvent occasionner des déversements d'eaux brutes au milieu naturel et surcharger, voire lessiver, la station d'épuration (la surface active raccordée est évaluée à près de 17 000m²).</p>				
Description technique				
<p>Le schéma directeur réalisé sur la commune (AZUR-2004) prévoit la suppression des eaux parasites par la réhabilitation des tronçons non étanches et la suppression des anomalies liées aux entrées d'eaux parasites météorites. Le coût total des opérations sur réseaux s'élève à 1,85 M€ HT.</p> <p>Compte tenu de la capacité financière de la commune, une tranche de réhabilitation du réseau des eaux usées de 140 000 € a été étudiée au niveau de détail d'un AVP. Les tranches ultérieures seront engagées après 2013 dans la limite d'autofinancement du maître d'ouvrage, pour une enveloppe estimée à 300 000 €. Au regard du montant des travaux envisagés sur les réseaux et des données nouvelles disponibles (auto surveillance de la station), il est judicieux de réaliser une étude complémentaire permettant d'affiner le diagnostic des dysfonctionnements liés aux eaux parasites pour proposer un programme de travaux le plus efficace possible.</p>				
Conditions de réalisation				

Le maître d'œuvre est désigné. La capacité financière du maître d'ouvrage peut constituer un facteur limitant à la faisabilité de l'opération.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réhabilitation réseau	SIVOM	140 000					140 000
Etude complémentaire	SIVOM		100 000				100 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réhabilitation réseau	1	2
Etude complémentaire	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réhabilitation réseau	140 000			30 % 42000 €		30 % 42000 €	40 % 56000 €	
Etude complémentaire	100 000			50 % 50000 €		20 % 20000 €	30 % 30000 €	
TOTAL €	240 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme de réhabilitation des réseaux à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation	SIVOM Orb et Gravezon	300 000 €

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.7
Opération	Etude sur l'assainissement de la Tour sur Orb (Hameau de Véreilhes)		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 		
Secteur	Haute vallée de l'Orb		
Masse d'Eau	Orb de l'aval du barrage à sa confluence avec la Mare - FDR156a	Maître(s) d'ouvrage	La Tour sur Orb
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis de supprimer une part importante des rejets directs à l'Orb (Taillevent, la Tour sur Orb, Mas Blanc) et de mettre à neuf la station d'épuration de Bédarieux. Les paramètres physico chimiques de l'Orb, estimés lors du bilan qualité 2006-2007, montre que la qualité physico chimique du fleuve est bonne à très bonne. Cependant, les objectifs en matière de qualité des eaux de baignade ne sont toujours pas atteints. Les hameaux ayant des rejets directs à l'Orb (Truscas), les problèmes de réseau (Le Bousquet d'Orb, postes de refoulement,...), et la saturation des stations d'épuration de Véreilhes et Caunas expliquent cette dégradation.</p> <p>La commune de la Tour sur Orb a validé, en 2002, son schéma directeur d'assainissement communal. Dès lors, et dans le cadre du contrat de rivière Orb, la commune a engagé d'importants investissements pour assainir la commune (nouvelle station d'épuration pour le bourg, raccordement du Mas Blanc, assainissement de Clairac, etc).</p> <p>La commune souhaite désormais mettre à plat l'assainissement du quartier dit de « Vereilhes », qui est voué à se développer.</p> <p>L'assainissement de ce quartier est assuré par 2 systèmes d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la station d'épuration de Véreilhes, gérée par la commune : cette station, totalement obsolète, reçoit aujourd'hui les eaux de la partie sud de ce quartier ; - la station de Lunas, gérée par le SIVOM Orb et Gravezon : cette station reçoit les eaux usées de la partie Nord de ce quartier, via un réseau complexe de refoulement, après avoir récupéré une partie des eaux de la commune voisine du Bousquet d'Orb. <p>La commune souhaite simplifier et mettre à plat l'assainissement de ce quartier. Préalablement, elle souhaite réaliser une étude comparative de divers scénarii d'assainissement de cette partie communale.</p>			
Description technique			

La commune souhaite simplifier et mettre à plat l'assainissement du quartier de Véreilhes, en le dotant d'un système d'assainissement compatible avec son développement d'une part et les exigences du milieu d'autre part. Trois scénarios sont imaginés :

- **scénario 1** : raccordement de la totalité de Véreilhes (Sud et Nord, actuel et futur) à la station d'épuration de Lunas.
- **scénario 2** : raccordement de la totalité des constructions nouvelles à la station d'épuration de Lunas et création d'une nouvelle station d'épuration pour Véreilhes Sud.
- **scénario 3** : création d'une nouvelle station d'épuration par filtres plantés de roseaux sur la partie sud de Véreilhes, capable de traiter la totalité des eaux de Véreilhes (Véreilhes Sud et Véreilhes Nord), d'une partie des eaux du Bousquet d'Orb, ainsi que les eaux de St Xist.

L'étude à engager consiste à réaliser une analyse comparative des divers scénarios, afin que la commune et ses partenaires puissent être éclairés sur les conséquences techniques et financières des scénarios étudiés. Chaque scénario intégrera l'impact sur le milieu récepteur et sur les usages de l'Orb. La qualité bactériologique de l'Orb est en effet dégradée et ne permet pas aujourd'hui l'atteinte d'objectif baignade que le territoire de la Haute Vallée de l'Orb s'est fixé.

Conditions de réalisation

Cahier des charges validé par les services partenaires.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etude faisabilité	La Tour sur Orb	10 000					10 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Etude faisabilité	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etude de faisabilité	10 000			50 % 5 000 €		20 % 2 000 €	30 % 3 000 €	
TOTAL €	10 000 €							

Partenaires techniques

DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL

Indicateurs de suivi

--

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.8
Opération	Assainissement de la commune de Saint Gervais sur Mare			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade à l'aval de Saint Génies de Varensal 			
Secteur	Haute vallée de la Mare			
Masse d'Eau	la Mare - FDR156b	Maître(s) d'ouvrage	Saint Gervais sur Mare	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis de supprimer une part importante des rejets directs à la Mare (Castanet le Haut, Andabre et Plaisance, Rongas, Clairac, Villemagne l'Argentière). Les paramètres physico chimiques de la Mare, estimés lors du bilan qualité 2006-2007, montrent que la qualité physico chimique est bonne malgré un taux de nitrates parfois élevé. La partie aval du cours d'eau est affectée en été par une forte température et une nette eutrophisation qui engendre des sursaturations en oxygène dissous.</p> <p>La qualité biologique, estimée en été 2006, est jugée excellente aux deux stations d'étude, avec des notes IBGN maximales (20/20)). La grande diversité taxonomique (45 pour les deux stations) témoigne de la bonne diversité des habitats présents. Le groupe faunistique indicateur est élevé (GFI de 8) pour les deux stations. Cependant, les objectifs en matière de qualité des eaux de baignade ne sont toujours pas atteints. Les travaux de mise en séparatif de Saint Gervais doivent ainsi être poursuivis, ainsi que les travaux d'assainissement du hameau de Mècle et des Nières, qui rejettent directement leurs eaux usées au milieu naturel.</p> <p>La mise à jour du schéma directeur constituera cependant un préalable à l'assainissement des deux hameaux.</p>				
Description technique				
<p>Le schéma directeur d'assainissement (SIEE - 1996) prévoyait les travaux suivants qui n'ont pas été effectués à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux d'amélioration du réseau de Saint Gervais sur Mare (Bourg) ; - la mise en séparatif du réseau des Nières et la construction d'une station d'épuration ; - la mise en séparatif du réseau de Mécles et construction d'une station d'épuration. <p>Préalablement à de nouvelles tranches de travaux, un bilan sur l'efficacité des travaux réalisés devra être réalisé. Ce bilan sera réalisé dans le cadre d'une actualisation du schéma directeur. Ce complément optimisera les filières de traitement à mettre en place pour l'assainissement des hameaux.</p>				
Conditions de réalisation				
<p><i>Les résultats de l'étude des filières d'épuration de moins de 200 EH portée en 2011 par le département de l'Hérault (fiche A1.1) sera un préalable nécessaire à la validation des travaux à réaliser sur les hameaux de Mécles et Les Nières.</i></p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Actualisation du schéma directeur	Saint Gervais	60 000					60 000
Amélioration réseau Bourg	Saint Gervais			160 000			160 000
Assainissement Mècles Transport	Saint Gervais		125 000				125 000
Assainissement Mècles STEP	Saint Gervais		115 000				115 000

Priorité (1 et 2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Actualisation du schéma directeur	1	1
Amélioration réseau Bourg	2	1
Assainissement Mècles Transport	2	1
Assainissement Mècles STEP	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Actualisation du schéma directeur	60 000			50 % 30000 €		20 % 12000 €	30 % 18000 €	
Amélioration réseau Bourg	160 000			30 % 48000 €		30 % 48000 €	40 % 64000 €	
Assainissement Mècles Transport	125 000			30 % 37500 €		30 % 37500 €	40 % 50000 €	
Assainissement Mècles STEP	115 000			30 % 34500 €		30 % 34500 €	40 % 46000 €	
TOTAL €	460 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme de réhabilitation des hameaux et assainissement des Nières.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Assainissement des Nières	Commune	170 000 €

Indicateurs de suivi

Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.9
Opération	Etude sur l'assainissement de Saint Génies de Varensal		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade à l'aval de Saint Génies de Varensal 		
Secteur	Haute vallée de la Mare		
Masse d'Eau	la Mare - FDR156b	Maître(s) d'ouvrage	Saint Génies de Varensal
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions : 5 A05		OF5A
Contexte			
<p>Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis de supprimer une part importante des rejets directs à la Mare (Castanet le Haut, Andabre et Plaisance, Rongas, Clairac, Villemagne l'Argentière). Les paramètres physico chimiques de la Mare, estimés lors du bilan qualité 2006-2007, montrent que la qualité physico chimique est bonne malgré un taux de nitrates parfois élevé. La partie aval du cours d'eau est affectée en été par une forte température et une nette eutrophisation qui engendre des sursaturations en oxygène dissous. Les objectifs en matière de qualité des eaux de baignade ne sont toujours pas atteints.</p> <p>La commune de Saint Génies de Varensal a validé en 2003, son schéma directeur d'assainissement communal. Dès lors, la commune a engagé d'importants investissements pour assainir la commune (nouvelle station d'épuration intercommunale Plaisance-Andabre, réseau de collecte et de transport du hameau de Plaisance, ...).</p> <p>La commune souhaite désormais étudier le devenir de l'assainissement du hameau de St Génies de Varensal (40 à 50 EH). En effet, l'assainissement de ce hameau est assuré par une station d'épuration type fosse toutes eaux suivie d'un filtre à sable non drainé, d'une capacité de 100 EH, mise en service en 1992 et que le commune entretien en régie directe.</p> <p>Cette station présente des dysfonctionnements récurrents de certains ouvrages et même si la commune a réalisé des travaux en 2002, elle nécessite un entretien régulier de plus en plus conséquent. Les derniers rapports du SATESE ont montré des signes de vieillissement inquiétants et le devenir de cette unité a été reconnu par les partenaires comme prioritaire.</p> <p>La commune souhaite réaliser l'assainissement de ce hameau en le dotant d'un système d'assainissement compatible avec son développement d'une part et les exigences du milieu d'autre part.</p>			
Description technique			
<p>En préalable à la réalisation des travaux, une étude comparative doit être menée pour analyser les deux scénarios envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scénario 1 : raccordement de la totalité du hameau de St Génies de Varensal à la station d'épuration de Plaisance-Andabre, via le réseau de transport de Plaisance. - scénario 2 : création d'une nouvelle station d'épuration par filtres plantés de roseaux sur le site actuel de la station, en prenant en compte la déconstruction de cette dernière. <p>La présente étude consiste ainsi à réaliser une analyse comparative des divers scénarios, afin que la commune et ses partenaires puissent être éclairés sur les conséquences techniques et financières des scénarios étudiés. Chaque scénario intégrera l'impact sur le milieu récepteur et sur les usages du Bouissou (affluent de la Mare). La qualité bactériologique du Bouissou est en effet excellente et permet aujourd'hui l'atteinte l'objectif baignade que le territoire de la Mare s'est fixé.</p>			

Conditions de réalisation	
Cahier des charges validé par les services partenaires.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etude faisabilité	Saint Génies de Varensal	10 000					10 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etude faisabilité	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etude de faisabilité	10 000			50 % 5 000 €		20 % 2 000 €	30 % 3 000 €	
TOTAL €	10 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.10
Opération	Assainissement de la commune de Faugères		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 		
Secteur	Ruisseau des Horts et ruisseau de Soumartre		
Masse d'Eau	L'Orb de sa Confluence avec la Mare avec sa confluence avec le Jaur - FDR154 a	Maître(s) d'ouvrage	Faugères
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>La qualité physico-chimique de l'Orb entre la Mare et le Jaur, mesurée lors du bilan qualité 2006-2007, est jugée bonne : oxygénation correcte, faibles concentrations en matières organique, en azote, en phosphore. Par contre, sur ce secteur, la qualité bactériologique de l'Orb est dégradée et les objectifs ne sont pas atteints. Les stations d'épuration situées le long du drain de l'Orb ne disposent en effet pas de traitement tertiaire capable d'abattre la bactériologie. De plus, la qualité des eaux peut rapidement se dégrader du fait de la saturation de la plupart des systèmes d'épuration du secteur. Ainsi, les stations d'épuration de Hérépian, des Aires, de lamalou les Bains et du Pujol sur Orb sont vétustes et ont atteint leur saturation. Le contrat de rivière Orb 2006-2010 n'a pas permis la dynamique nécessaire à la mise à niveau de l'ensemble des stations d'épuration sur ce secteur. Seuls les dossiers relatifs à l'assainissement de Hérépian (SIVU Mare et Orb) et des Aires ont progressé. Les chantiers relatifs à Lamalou les Bains et le Pujol sur Orb restent entiers. Les villages et/ou hameau rejetant dans les affluents immédiats de l'Orb sur ce secteur, constituent également des problèmes à traiter, notamment au regard des enjeux environnementaux. Les hameaux de Soumartre et de la Caumette (Commune de Faugères), du Vernet (commune de Combes), et du Bourg de Saint Martin de L'Arçon doivent ainsi être assainis, avec des solutions techniques compatibles avec la capacité financière de ces petites collectivités.</p> <p>La commune de Faugères a mis à jour son schéma directeur d'assainissement des eaux usées en avril 2010. Cette actualisation a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suffisance de la capacité de la station d'épuration du bourg de Faugères, à l'horizon 2025 (bassin versant du Libron) ; - la nécessité d'engager les travaux d'assainissement des hameaux de la Caumette et de Soumartre dont la moitié des systèmes épuratoires non collectifs ne sont pas conformes. 			
Description technique			
<p>La mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Faugères, réalisé par le cabinet ENTECH en avril 2010, a mis en évidence la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de collecter les effluents du hameau de la Caumette et réaliser une station de traitement (60 EH) - de collecter les effluents du hameau de Soumartre et réaliser une station de traitement (130 EH) 			
Conditions de réalisation			
Solutions techniques validées. Pas de problème identifié			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réseau Soumartre	Faugères	26 000					26 000
STEP Soumartre	Faugères	66 000					66 000
Réseau La Caumette	Faugères			6 000			6 000
STEP La Caumette	Faugères			32 000			32 000

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réseau Soumartre	2	1
STEP Soumartre	2	1
Réseau La Caumette	2	1
STEP La Caumette	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réseau Soumartre	26 000			30 % 7800 €		30 % 7800 €	40 % 10400 €	
STEP Soumartre	66 000			30 % 19600 €		30 % 19600 €	40 % 26400 €	
Réseau La Caumette	6 470			30 % 1941 €		30 % 1941 €	40 % 2588 €	
STEP La Caumette	32 000			30 % 9600 €		30 % 9600 €	40 % 12800 €	
TOTAL €	130 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.11
Opération	Assainissement de la commune de Taussac la Billière			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité générale 			
Secteur	Ruisseau du Lamalou			
Masse d'Eau	Bitoulet - FRDR 12028	Maître(s) d'ouvrage	Taussac la Billière	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Le schéma directeur d'assainissement de Taussac la Billière a été établi en 2005 et constatait l'absence de dispositif d'épuration au niveau du Hameau de la Billière qui compte 67 habitants à l'année (auxquels se rajoutent 15 habitants saisonniers), soit 20% de la population communale (352 habitants INSEE 1999).</p> <p>L'assainissement de ce hameau, non identifié comme prioritaire dans le schéma en 2005 au bénéfice d'autres hameaux amenés à se développer, est rendu nécessaire car le réseau de collecte existant dans le hameau concentre les effluents vers le ruisseau du Lamalou, dont le débit d'étiage est nul et l'objectif de qualité 1A. De plus, les terrains ne permettent pas la mise en œuvre de dispositifs d'assainissement autonome.</p>				
Description technique				
<p>Le projet d'assainissement du hameau de La Bilière à Taussac prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réhabilitation et l'extension du réseau de collecte La création d'un réseau de transport Une unité de traitement (filtre planté de roseaux). 				
Conditions de réalisation				
Solutions techniques restant à valider.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réseau de collecte	Taussac la Billière		288 376				288 376
Réseau de transport	Taussac la Billière		90 000				90 000
STEP	Taussac la Billière		153 624				153 624

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité

Réseau de collecte	2	1
Réseau de transport	2	1
STEP	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réseau de collecte	288 376			30 % 86513 €		30 % 86513 €	40 % 115350€	
Réseau de transport	90 000			30 % 27000 €		30 % 27000€	40 % 36000 €	
STEP	153 624			30 % 46087 €		30 % 46087 €	40 % 61450 €	
TOTAL €	532 000 €							

Partenaires techniques

DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi

Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.12
Opération	Assainissement de la commune de Lamalou les Bains		Phase 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 		
Secteur	Haute Vallée de l'Orb		
Masse d'Eau	L'Orb de sa Confluence avec la Mare avec sa confluence avec le Jaur - FDR154 a	Maître(s) d'ouvrage	Lamalou les Bains
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>La qualité physico-chimique de l'Orb entre la Mare et le Jaur, mesurée lors du bilan qualité 2006-2007, est jugée bonne : oxygénation correcte, faibles concentrations en matières organique, en azote, en phosphore. Par contre, sur ce secteur, la qualité bactériologique de l'Orb est dégradée et les objectifs ne sont pas atteints. Les stations d'épuration situées le long du drain de l'Orb ne disposent en effet pas de traitement tertiaire capable d'abattre la bactériologie. De plus, la qualité des eaux peut rapidement se dégrader du fait de la saturation de la plupart des systèmes d'épuration du secteur. Ainsi, les stations d'épuration de Hérépian, des Aires, de lamalou les Bains et du Pujol sur Orb sont vétustes et ont atteint leur saturation. Le contrat de rivière Orb 2006-2010 n'a pas permis la dynamique nécessaire à la mise à niveau de l'ensemble des stations d'épuration sur ce secteur. Seuls les dossiers relatifs à l'assainissement de Hérépian (SIVU Mare et Orb) et des Aires ont progressé. Les chantiers relatifs à Lamalou les Bains et le Pujol sur Orb restent entiers. Les villages et/ou hameau rejetant dans les affluents immédiats de l'Orb sur ce secteur, constituent également des problèmes à traiter, notamment au regard des enjeux environnementaux. Les hameaux de Soumartre et de la Caumette (Commune de Faugères), du Vernet (commune de Combes), et du Bourg de Saint Martin de L'Arçon doivent ainsi être assainis, avec des solutions techniques compatibles avec la capacité financière de ces petites collectivités.</p> <p>La commune de Lamalou-les-Bains compte 2 206 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 3 550 habitants supplémentaires. La population se concentre essentiellement sur le Bourg et ses extensions. On notera l'existence de deux hameaux denses : Bardejean et Villecelle.</p> <p>Les eaux usées produites sur les zones collectées par le réseau communal d'assainissement sont traitées par une station d'épuration de type boues activées de 5 000 EH. Celle-ci présente un fonctionnement peu satisfaisant notamment du fait d'apports importants d'eaux parasites permanentes et surtout pluviales (le réseau est en grande partie unitaire) qui peuvent potentiellement entraîner le lessivage du process et occasionner des déversements au milieu naturel.</p> <p>La commune a réalisé un diagnostic de réseau d'assainissement communal. Celui-ci propose une programmation exhaustive des travaux à réaliser pour réduire les eaux claires parasites.</p>			
Description technique			
<p>Une discussion entre le maître d'ouvrage et ses partenaires permettra la mise en évidence d'une programmation de travaux de réduction des eaux parasites. La priorisation se fera en fonction de l'amélioration du couple réseau - station et de la limitation de l'impact sur le milieu récepteur.</p> <p>Le programme global, estimé à 1.8 Millions d'€, sera réalisé, à hauteur de 600 000 €, dans le cadre du contrat de rivière Orb 2011-2015.</p>			
Conditions de réalisation			

Travail de priorisation préalable.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réhabilitation réseau T1	Lamalou les Bains		300 000				300 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réhabilitation réseau T1	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réhabilitation réseau T1	300 000			30 % 90000 €		30 % 90000 €	40 % 120000 €	
TOTAL €	300 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme de réhabilitation du réseau.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation réseau T2	Commune	300 000 €

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.13
Opération	Assainissement de la commune du Poujol sur Orb		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 		
Secteur	L'Orb de sa Confluence avec la Mare avec sa confluence avec le Jaur: FRDR154 a		
Masse d'Eau	L'Orb de sa Confluence avec la Mare avec sa confluence avec le Jaur - FDR154 a	Maître(s) d'ouvrage	Poujol sur Orb
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>La qualité physico-chimique de l'Orb entre la Mare et le Jaur, mesurée lors du bilan qualité 2006-2007, est jugée bonne : oxygénation correcte, faibles concentrations en matières organique, en azote, en phosphore. Par contre, sur ce secteur, la qualité bactériologique de l'Orb est dégradée et les objectifs ne sont pas atteints. Les stations d'épuration situées le long du drain de l'Orb ne disposent en effet pas de traitement tertiaire capable d'abattre la bactériologie. De plus, la qualité des eaux peut rapidement se dégrader du fait de la saturation de la plupart des systèmes d'épuration du secteur. Ainsi, les stations d'épuration de Hérépian, des Aires, de lamalou les Bains et du Poujol sur Orb sont vétustes et ont atteint leur saturation. Le contrat de rivière Orb 2006-2010 n'a pas permis la dynamique nécessaire à la mise à niveau de l'ensemble des stations d'épuration sur ce secteur. Seuls les dossiers relatifs à l'assainissement de Hérépian (SIVU Mare et Orb) et des Aires ont progressé. Les chantiers relatifs à Lamalou les Bains et le Poujol sur Orb restent entiers. Les villages et/ou hameau rejetant dans les affluents immédiats de l'Orb sur ce secteur, constituent également des problèmes à traiter, notamment au regard des enjeux environnementaux. Les hameaux de Soumartre et de la Caumette (Commune de Faugères), du Vernet (commune de Combes), et du Bourg de Saint Martin de L'Arçon doivent ainsi être assainis, avec des solutions techniques compatibles avec la capacité financière de ces petites collectivités.</p> <p>La commune du Poujol-sur-Orb compte 902 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 270 habitants supplémentaires. La population se concentre essentiellement sur le Bourg et ses extensions.</p> <p>Un réseau de collecte de 9 000 ml, en grande partie unitaire, assure la collecte et le transfert des eaux usées domestiques vers la station d'épuration communale de type décanteur-digesteur suivi d'un filtre à sable drainé. Sa capacité nominale est de 1100 EH.</p> <p>Au regard des performances épuratoire et de sa vétusté, cet ouvrage n'est plus apte à traiter conformément les effluents collectés. De plus, l'existence de tronçons de réseau unitaire (30% du linéaire) donne lieu à des déversements d'eaux brutes au milieu naturel et une surcharge de la station.</p> <p>La commune a réalisé un diagnostic de réseau d'assainissement communal. Celui-ci propose une programmation exhaustive des travaux à réaliser pour réduire les eaux claires parasites.</p>			
Description technique			
<p>Le schéma directeur d'assainissement a fixé le programme suivant de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en séparatif des secteurs unitaires, - Réhabilitation du réseau d'assainissement pour supprimer les eaux claires parasites ou améliorer l'écoulement, - Raccordement de la zone Borie basse, - Renouvellement de la station d'épuration. 			
Conditions de réalisation			

Travail de priorisation préalable.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réhabilitation du réseau	Commune	780 000					780 000
Mise en séparatif	Commune		618 000				618 000
Raccordement de la zone Borie Basse	Commune		110 000				110 000
Renouvellement de la STEP	Commune			990 000			990 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réhabilitation du réseau	1	2
Mise en séparatif	1	2
Raccordement de la zone Borie Basse	1	2
Renouvellement de la STEP	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réhabilitation du réseau	780 000			30 % 234000 €		30 % 234000 €	40 % 312000 €	
Mise en séparatif	618 000			30 % 185400 €		30 % 185400 €	40 % 247200 €	
Raccordement de la zone Borie Basse	110 000			30 % 33000 €		30 % 33000 €	40 % 44000 €	
Renouvellement de la station d'épuration	990 000			30 % 297000€		30 % 297000 €	40 % 396000 €	
TOTAL €	2 498 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.14
Opération	Assainissement de la commune de Combes (Le Vernet)			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale • Secteur d'intérêt salmonicole • Objectif de conformité à la baignade sur l'Orb d'Avène à la confluence avec le Jaur 			
Secteur	L'Orb de sa Confluence avec la Mare avec sa confluence avec le Jaur			
Masse d'Eau	L'Orb de sa Confluence avec la Mare avec sa confluence avec le Jaur - FDR154 a	Maître(s) d'ouvrage	Combes	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions : 5A05			OF5A
Contexte				
<p>La qualité physico-chimique de l'Orb entre la Mare et le Jaur, mesurée lors du bilan qualité 2006-2007, est jugée bonne : oxygénation correcte, faibles concentrations en matières organique, en azote, en phosphore. Par contre, sur ce secteur, la qualité bactériologique de l'Orb est dégradée et les objectifs ne sont pas atteints. Les stations d'épuration situées le long du drain de l'Orb ne disposent en effet pas de traitement tertiaire capable d'abattre la bactériologie. De plus, la qualité des eaux peut rapidement se dégrader du fait de la saturation de la plupart des systèmes d'épuration du secteur. Ainsi, les stations d'épuration de Hérépian, des Aires, de Lamalou les Bains et du Poujol sur Orb sont vétustes et ont atteint leur saturation. Le contrat de rivière Orb 2006-2010 n'a pas permis la dynamique nécessaire à la mise à niveau de l'ensemble des stations d'épuration sur ce secteur. Seuls les dossiers relatifs à l'assainissement de Hérépian (SIVU Mare et Orb) et des Aires ont progressé. Les chantiers relatifs à Lamalou les Bains et le Poujol sur Orb restent entiers. Les villages et/ou hameau rejetant dans les affluents immédiats de l'Orb sur ce secteur, constituent également des problèmes à traiter, notamment au regard des enjeux environnementaux. Les hameaux de Soumartre et de la Caumette (Commune de Faugères), du Vernet (commune de Combes), et du Bourg de Saint Martin de L'Arçon doivent ainsi être assainis, avec des solutions techniques compatibles avec la capacité financière de ces petites collectivités.</p> <p>La commune de Combes compte 266 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 305 habitants supplémentaires. La population se répartit sur une dizaine de zones d'habitat dense. Les plus importantes correspondent au Bourg et aux hameaux St-Vital, Lamalou-le-vieux et Vernet.</p> <p>Les systèmes d'assainissement collectifs en service sur le territoire communal sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bourg de Combes est assaini au moyen d'un réseau de collecte transférant les effluents à la station d'épuration du Bourg (géoassainissement de 180 EH). Cet ouvrage présente des performances épuratoires insuffisantes notamment du fait d'apports importants d'eaux parasites météorites. - Le système d'assainissement collectif du hameau de St-Vital est composé d'un réseau de collecte séparatif et d'une station d'épuration de type lagunage (150 EH). Le fonctionnement du couple réseau / station est satisfaisant. - Les eaux usées produites sur la zone d'habitat de Lamalou-le-Vieux sont collectées puis transférées sur le système d'assainissement de la commune de Lamalou-les-Bains au moyen d'un réseau de collecte séparatif. L'assainissement de Lamalou-le-Vieux a par ailleurs été réalisé dans le cadre du premier contrat de rivière. - Le hameau de Vernet possède un réseau de collecte vétuste sans dispositif d'épuration à son exutoire. <p>La commune souhaite désormais assainir le hameau du Vernet.</p>				
Description technique				

La solution technique à mettre en oeuvre consiste à collecter les eaux usées du hameau, les transporter vers le site de traitement et construire une station d'épuration par filtres plantés de roseaux.
Conditions de réalisation
<i>Les résultats de l'étude des filières d'épuration de moins de 200 EH portée en 2011 par le département de l'Hérault (fiche A1.1) sera un préalable nécessaire à la validation des travaux à réaliser sur le hameau du Vernet.</i> Capacité d'autofinancement de la commune.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réseau	Commune	234 000					234 000
Transport	Commune	56 000					56 000
STEP	Commune	165 000					165 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réseau	2	1
Transport	2	1
STEP	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réseau	234 000			30 % 70200 €		30 % 70200 €	40 % 93600 €	
Transport	56 000			30 % 16800 €		30 % 16800 €	40 % 22400 €	
STEP	165 000			30 % 49500 €		30 % 49500 €	40 % 66000 €	
TOTAL €	455 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.15
Opération	Assainissement de Prémian (Coumeilho)		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale. • Objectif de conformité à la baignade sur le Jaur de St-Etienne-d'Albagnan à Olargues, • Secteur d'intérêt salmonicole. 		
Secteur	Le Jaur		
Masse d'Eau	Le Jaur - FRDR155	Maître(s) d'ouvrage	Prémian
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>Lors du bilan global qualité des eaux réalisé en 2006 et 2007, la qualité physico chimique des eaux du Jaur aux trois points du réseau de mesure a été jugée bonne à très bonne : eaux fraîches, bien oxygénées, absence de matières organiques oxydables, faibles concentrations en azote réduit, en nitrates, en phosphore.</p> <p>Les eaux du Jaur sont par contre chargées en germes dans son cours amont. Cette contamination est liée aux dysfonctionnements du système d'épuration commun aux communes de Saint-Pons et Riols (départs de boues fréquents ; source : SMVOL). Le Jaur en aval de Saint-Etienne-d'Albagnan reçoit les eaux usées non traitées de ce village (pas de station d'épuration) ainsi que de quelques quartiers d'Olargues (non raccordés à la nouvelle station). La partie aval est souvent (mais pas toujours) de meilleure qualité. Les apports de Montahut diluent les germes.</p> <p>Après avoir fait d'importants efforts sur le Jaur sur la période 2006-2010, avec la suppression des apports directs au Jaur de Prémian, la construction d'une nouvelle station d'épuration sur Olargues et la mise en séparatif d'une grande partie du réseau de cette commune, il convient de terminer le programme de suppression des rejets directs au Jaur. Les eaux usées du hameau de Coumeilho (Prémian), de Saint Etienne d'Albagnan (Bourg, Vacarie et Canarie), qui se rejettent directement au Jaur, devront être traitées.</p> <p>La population totale de Prémian est de 405 habitants (INSEE 1999), à laquelle viennent se rajouter en période estivale 217 personnes. La population du hameau de Coumeilho est d'environ 80 habitants en période estivale aujourd'hui et sera portée à 120 EH à l'horizon 2025.</p>			
Description technique			
<p>Le hameau est divisé en deux secteurs séparés par la RD 908 créant ainsi 2 bassins distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Sud Est : la zone la plus importante du hameau avec environ une vingtaine de bâtisses ; - au Nord Ouest : Cette zone ne comporte qu'une dizaine d'habitations. <p>Le hameau de Coumeilho dispose d'un réseau d'eaux usées vétuste, composé de buses béton de 1 ml à semi-empoîtement. Son étanchéité n'est plus assurée.</p> <p>Le projet, établi au niveau AVP, comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte des eaux usées du bourg : réhabilitation ➤ La création d'un réseau de transfert ➤ La création d'une unité de traitement des eaux usées, par lits plantés de roseaux. 			
Conditions de réalisation			
Favorables. Maîtrise foncière du projet assurée.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Collecte bourg	Commune	175 000					175 000
Transport	Commune	74 000					74 000
STEP	Commune	165 000					165 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Collecte bourg	1	1
Transport	1	1
STEP	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Collecte bourg	201 000			30 %* 36180 €		30 % 60300 €	52 % 104412 €	
Transport	74 000			30 %* 14060 €		30 % 22200 €	52 % 38480 €	
STEP	190 000			30 %* 36100 €		30 % 57000 €	52 % 98800 €	
TOTAL €	414 000 €							

* 30% sur l'assiette éligible

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.16
Opération	Assainissement de Saint Etienne d'Albagnan		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale. • Objectif de conformité à la baignade sur le Jaur de St-Etienne-d'Albagnan à Olargues, • Secteur d'intérêt salmonicole. 		
Secteur	Le Jaur		
Masse d'Eau	Le Jaur - FRDR155	Maître(s) d'ouvrage	Saint Etienne d'Albagnan
Lien PDM	Mise aux normes des autres ouvrages non conformes (échéance 2005)		Directive ERU
Contexte			
<p>Lors du bilan global qualité des eaux réalisé en 2006 et 2007, la qualité physico chimique des eaux du Jaur aux trois points du réseau de mesure a été jugée bonne à très bonne : eaux fraîches, bien oxygénées, absence de matières organiques oxydables, faibles concentrations en azote réduit, en nitrates, en phosphore.</p> <p>Les eaux du Jaur sont par contre chargées en germes dans son cours amont. Cette contamination est liée aux dysfonctionnements du système d'épuration commun aux communes de Saint-Pons et Riols (départs de boues fréquents ; source : SMVO). Le Jaur en aval de Saint-Etienne-d'Albagnan reçoit les eaux usées non traitées de ce village (pas de station d'épuration) ainsi que de quelques quartiers d'Olargues (non raccordés à la nouvelle station). La partie aval est souvent (mais pas toujours) de meilleure qualité. Les apports de Montahut diluent les germes.</p> <p>Après avoir fait d'importants efforts sur le Jaur sur la période 2006-2010, avec la suppression des apports directs au Jaur de Prémian, la construction d'une nouvelle station d'épuration sur Olargues et la mise en séparatif d'une grande partie du réseau de cette commune, il convient de terminer le programme de suppression des rejets directs au Jaur. Les eaux usées du hameau de Comeilho (Prémian), de Saint Etienne d'Albagnan (Bourg, Vacarie et Canarie), qui se rejettent directement au Jaur, devront être traitées.</p> <p>La commune de Saint-Etienne-d'Albagnan compte 273 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 415 habitants supplémentaires. La population se répartit essentiellement sur le Bourg mais également sur la quinzaine de hameaux présents sur le territoire communal.</p> <p>5 systèmes d'assainissement collectif sont en service sur la commune, ils assurent l'évacuation et le traitement des effluents domestiques des hameaux de : Cailho Bas, Cailho Haut, Campels, Vacarié, Valausse. Les dispositifs de traitement en charge de l'épuration des eaux usées produites sur ces zones sont soit des pré-traitements individuels précédant le rejet au réseau, soit des stations à proprement dites mais sous-dimensionnées ou laissées à l'abandon.</p> <p>L'assainissement des autres habitations présentes sur la commune est assuré soit par des systèmes d'épuration individuel non suivi d'un réseau de collecte, soit par un réseau de collecte exempt de dispositif de traitement à son exutoire (cas du Bourg : 70 habitations et rejet direct dans le Jaur).</p>			
Description technique			

La commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement (G2C - 2000). Celui-ci préconise la mise en place de systèmes collectifs d'assainissement sur 13 des hameaux actuellement assainis ou non.
La mise en place de systèmes collectifs d'assainissement sur ces zones d'habitat a été évaluée à 1,1 M€HT. Ce coût inclus toutefois la réalisation de l'assainissement du Bourg.

On retiendra les actions suivantes, prévues par le schéma communal d'assainissement et non encore réalisées, pour le présent contrat de rivière :

- Collecte des eaux usées du bourg et création d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux dotée d'un traitement tertiaire
- Assainissement du hameau de Vacarié (30 habitations) : Réhabilitation du réseau existant et raccordement sur le système d'assainissement du bourg ;
- Assainissement de La Canarié (12 habitations) : réhabilitation du réseau actuel et pose d'un collecteur pour le transfert des effluents sur le système du bourg ;

Conditions de réalisation

Analyse de la capacité financière de la commune à porter le projet.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Collecte bourg	Commune	308 000					308 000
Création STEP Bourg	Commune	400 000					400 000
Collecte et raccordement Vacarié	Commune		400 000				400 000
Collecte et raccordement Canarié	Commune			306 000			306 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Collecte bourg	1	2
Création STEP Bourg	1	2
Collecte et raccordement Vacarié	1	2
Collecte et raccordement Canarié	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Collecte bourg	308 000			30 % 92400 €		30 % 92400 €	40 % 123200 €	
Création STEP Bourg	400 000			30 % 120000 €		30 % 120000 €	40 % 160000 €	
Collecte et raccordement Vacarié	400 000			30 % 120000 €		30 % 120000 €	40 % 160000 €	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Collecte et raccordement Canarié	306 000		30 % 91800 €		30 % 91800 €	40 % 122400 €	
TOTAL €	1 414 000 €						

Partenaires techniques

DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi

Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.17
Opération	Assainissement de Olargues			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale. Objectif de conformité à la baignade sur le Jaur de St-Etienne-d'Albagnan à Olargues, • Secteur d'intérêt salmonicole. 			
Secteur	Le Jaur			
Masse d'Eau	Le Jaur - FRDR155	Maître(s) d'ouvrage	Olargues	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05

Contexte

Lors du bilan global qualité des eaux réalisé en 2006 et 2007, la qualité physico chimique des eaux du Jaur aux trois points du réseau de mesure a été jugée bonne à très bonne : eaux fraîches, bien oxygénées, absence de matières organiques oxydables, faibles concentrations en azote réduit, en nitrates, en phosphore.

Les eaux du **Jaur** sont par contre chargées en germes dans son cours amont. Cette contamination est liée aux dysfonctionnements du système d'épuration commun aux communes de Saint-Pons et Riols (départs de boues fréquents ; source : SMVOL). Le Jaur en aval de Saint-Etienne-d'Albagnan reçoit les eaux usées non traitées de ce village (pas de station d'épuration) ainsi que de quelques quartiers d'Olargues (non raccordés à la nouvelle station). La partie aval est souvent (mais pas toujours) de meilleure qualité. Les apports de Montahut diluent les germes.

Après avoir fait d'importants efforts sur le Jaur sur la période 2006-2010, avec la suppression des apports directs au Jaur de Prémian, la construction d'une nouvelle station d'épuration sur Olargues et la mise en séparatif d'une grande partie du réseau de cette commune, il convient de terminer le programme de suppression des rejets directs au Jaur. Les eaux usées du hameau de Comeilho (Prémian), de Saint Etienne d'Albagnan (Bourg, Vacarié et Canarié), qui se rejettent directement au Jaur, devront être traitées.

Dans le cadre du contrat de rivière Orb 2006-2010, la commune d'Olargues a réalisé 1.4 Millions d'€ d'investissement. Ces investissements auront permis la construction d'une nouvelle station d'épuration et la mise en séparatif de tout le vieux village d'Olargues. La gestion des eaux claires parasites a ainsi été nettement améliorée.

Il convient désormais de terminer le programme de suppression des rejets directs au Jaur.

Description technique

La suppression des rejets directs au Jaur concerne les quartiers des Ayes, de Lassiege et d'Albio.

Conditions de réalisation

Programme d'investissement intégré sur la période 2012-2014.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Suppression des rejets des Ayes	Commune		225 000				225 000

Suppression des rejets directs de Lassiege	Commune			220 000			220 000
--	---------	--	--	---------	--	--	---------

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Suppression des rejets des Ayes	1	1
Suppression des rejets directs de Lassiege	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Suppression des rejets des Ayes	225 000			30 % * 67500€		30 % 67500 €	40 % 90000 €	
Suppression des rejets directs de Lassiege	220 000			30 % * 66000 €		30 % 66000 €	40% 88000 €	
TOTAL €	445 000 €							

* l'aide de l'Agence de l'Eau est conditionnée à la suppression des rejets directs dans le cadre de l'aménagement du réseau.

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Suppression des rejets directs au Jaur (Albio).

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suppression des rejets directs au Jaur (Albio).	Commune	220 000 €

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.18
Opération	Assainissement de Pardailhan		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale. • Préservation de la source de Malibert, eau potable 		
Secteur	Source du Vernazobres		
Masse d'Eau	Le Vernazobres - FRDR153. Formations plissées du Minervoies - FRDO 409	Maître(s) d'ouvrage	Pardailhan
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>La commune de Pardailhan est située à environ 42 Km au Nord Ouest de la ville de Béziers et à environ 10 Km au Sud Est de la ville de Saint Pons de Thomières. Dans le cadre de la réhabilitation de ses ouvrages d'assainissement, la commune de Pardailhan envisage la construction de deux stations d'épuration : une station au bourg de Pardailhan (150 EH) et une au hameau de Rieussec (60 EH).</p> <p>Ces deux stations suivent les prescriptions du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2007. L'assainissement du bourg et du hameau de Rieussec participe à la réduction des rejets qui vont directement au milieu, mais également à la protection de la source de Malibert, qui alimente l'essentiel du SIAEP de la Région du Vernazobres. Les deux sites se situent en effet dans le périmètre de protection rapproché de la source de Malibert.</p> <p>La réalisation de ces deux stations de traitement correspond également aux préconisations de la DUP de la source de Malibert.</p>			
Description technique			
<p>Les travaux relatifs à la station du bourg consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un ouvrage épuratoire de 150 EH par une filière de traitement type filtre planté de roseaux ; - mettre en place un ouvrage épuratoire secondaire pour le traitement de finition et bactériologique type filtre à sable non drainé - améliorer la collecte des eaux usées <p>Les travaux relatifs à la station du hameau de Rieussec consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un ouvrage épuratoire de 60 EH par une filière de traitement type filtre planté de roseaux ; - mettre en place un ouvrage épuratoire secondaire pour le traitement de finition et bactériologique type filtre à sable non drainé 			
Conditions de réalisation			
<p><i>Les résultats de l'étude des filières d'épuration de moins de 200 EH portée en 2011 par le département de l'Hérault (fiche A1.1) sera un préalable nécessaire à la validation des travaux à réaliser sur le hameau de Rieussec.</i></p> <p>Validation préalable, par la MISE et suite à la réalisation de traçages, de la nécessité de mettre en place, pour chacune des deux stations, l'ouvrage épuratoire secondaire.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Collecte bourg	Commune	54 000					54 000
STEP du bourg (150 EH)	Commune	243 000					243 000
STEP de Rieussec	Commune		137 000				137 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Collecte Bourg	1	2
STEP du bourg (150 EH)	1	2
STEP de Rieussec	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Collecte Bourg	54 000			30% * 16200 €		30 % 16200 €	40 % 21600 €	
STEP du bourg (150 EH)	243 000			30 % 72900 €		30 % 72900 €	40 % 97200 €	
STEP de Rieussec	137 000			30 % 41100 €		30 % 41100 €	40 % 54800 €	
TOTAL €	433 000 €							

* l'aide de l'Agence de l'Eau est conditionnée à la suppression des rejets directs dans le cadre de l'aménagement du réseau.

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, SAT (Service d'assistance technique)

Indicateurs de suivi
Evolution de la qualité des ressources captées pour l'alimentation en eau potable

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.19
Opération	Assainissement de Prades sur Vernazobres (Hameau de Commeyras)			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale. • Protection du captage AEP de Commeyras 			
Secteur	Le Vernazobres aval			
Masse d'Eau	Le Vernazobres- FRDR 153	Maître(s) d'ouvrage	Prades sur Vernazobres	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Le bilan qualité des eaux 2006-2007 a montré que le Vernazobres, de bonne qualité en amont (malgré quelques apports diffus en azote et phosphore), se dégrade en aval de la commune de Saint Chinian, où on relève, notamment en été, des signes de perturbation : fortes températures, sursaturation en oxygène dissous, abondance du périphyton, forte teneur en nitrites. Les autres paramètres azotés et phosphorés sont présents à de faibles concentrations (bonne qualité).</p> <p>Le contrat de rivière Orb a permis la suppression d'importants rejets au Vernazobres ou à ses affluents immédiats (Extension de la STEP de Saint Chinian, assainissement de Donnadiou, de Combejean, de Prades sur Vernazobres bourg). Il convient désormais de supprimer les rejets restants.</p> <p>La commune de Prades-sur-Vernazobres compte 239 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 220 habitants supplémentaires en saison. L'habitat se localise essentiellement au niveau du Bourg. On notera également l'existence de 2 hameaux de 25 habitants environ : Commeyras et La Maurerie. Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis la réalisation de la station d'épuration du bourg de Prades et de supprimer ainsi tous les rejets directs au Vernazobres en provenance de cette partie communale. Les zones d'habitat de Commeyras et de la Maurerie disposent chacune d'un réseau de collecte exempt de système de traitement à leur exutoire.</p> <p>La commune souhaite désormais assainir le hameau de Commeyras, qui rejette directement au Vernazobres. Cet équipement participera également à la protection sanitaire du futur captage AEP de Commeyras, qui alimentera prochainement la partie Sud du SIAEP. Le hameau de Commeyras est en effet situé à l'intérieur du périmètre de protection rapproché du captage.</p>				
Description technique				
<p>Pour assurer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques du hameau de Commeyras, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place un réseau de collecte gravitaire séparatif - traiter les eaux collectées à l'aide d'une STEP (80EH) de type filtre planté de roseaux mono- étage avec rejet au ruisseau de Commeyras qui assurera un abattement bactérien avant rejet direct au Vernazobres 				
Conditions de réalisation				
<p>Validation du projet par l'hydrogéologue agréé de la DUP de Commeyras.</p> <p><i>Les résultats de l'étude des filières d'épuration de moins de 200 EH portée en 2011 par le département de l'Hérault (fiche A1.1) sera un préalable nécessaire à la validation des travaux à réaliser sur le hameau de Commeyras.</i></p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Collecte	Commune	175 000					175 000
STEP (80 EH)	Commune	110 000					110 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Collecte	1	1
STEP (80 EH)	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Collecte	175 000					30 % 52500 €	70 % 122500 €	
STEP (80 EH)	110 000			30 % 33000 €		30 % 33000 €	40 % 44000 €	
TOTAL €	285 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL

Indicateurs de suivi
Evolution de la qualité des ressources captées pour l'approvisionnement en eau potable

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.20
Opération	Assainissement de Saint Nazaire de Ladarez			Phase 1
Objectif(s)	• Amélioration de la qualité générale.			
Secteur	Le Landeyran			
Masse d'Eau	Le Landeyran - FRDR11211	Maître(s) d'ouvrage	Saint Nazaire de Ladarez	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>La commune de Saint Nazaire de Ladarez est située 30 Km au Nord de Béziers et à proximité du Parc Naturel régional du Haut Languedoc. Au recensement de 1999, Saint Nazaire de Ladarez comptait 331 habitants permanents, elle compte en période estivale une population de 500 habitants.</p> <p>La commune est dotée d'une station d'épuration de type lit bactérien de faible charge. Cette station, mise en service en 1965, ne permettra pas de répondre à terme, aux normes de qualité en vigueur, ainsi qu'au développement envisagé par la commune.</p> <p>Après avoir réalisé un diagnostic de réseau et finalisé le programme de réhabilitation des réseaux dans le cadre du contrat de rivière Orb 2006-2010, la commune souhaite désormais construire une nouvelle station d'épuration de 600 EH par filtres plantés de roseaux.</p>				
Description technique				
<p>Réseau de collecte : Le réseau de collecte a fait l'objet d'un programme de réhabilitation pour supprimer les eaux claires parasites et optimiser le rendement des ouvrages de traitement. Le réseau étant aujourd'hui totalement réhabilité, il conviendra d'étendre le réseau pour raccorder la zone de Combes Doumergue.</p> <p>Station d'épuration : En application du zonage d'assainissement, le bourg de Saint Nazaire de Ladarez relève de l'assainissement collectif. Le maître d'ouvrage a arrêté son choix sur une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Les études préalables ont permis de vérifier que ce choix est compatible avec le site retenu et les exigences du milieu récepteur. Le dimensionnement, qui tient compte des perspectives de développement, est fixé à 600 EH.</p>				
Conditions de réalisation				
Récépissé de déclaration obtenu. Zonage d'assainissement validé. Maîtrise foncière assurée				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Transport	Commune	57 060					57 060
STEP (600 EH)	Commune	365 473					365 473

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Transport	2	1
STEP (600 EH)	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Transport	57 060			30 % 17118 €		30 % 17118 €	40 % 22824 €	
STEP (600 EH)	365 473			30 %* 98678€		30 % 109642 €	43 % 157153 €	
TOTAL €	423 073 €							

* 30% de l'assiette éligible

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL

Indicateurs de suivi
Bilan qualité globale de l'Eau campagne 2015

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.21
Opération	Assainissement de Cazedarnes			Phase 1
Objectif(s)	• Amélioration de la qualité générale.			
Secteur	Le Ronnel			
Masse d'Eau	Ruisseau du Ronnel - FRDR10984	Maître(s) d'ouvrage	Cazedarnes	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Le Ronnel est un affluent rive droite de l'Orb. Les rejets de la commune de Cazedarnes, qui s'effectuent dans cet affluent, peuvent impacter la qualité de l'Orb puisque la confluence est située en amont immédiat du site de Réals.</p> <p>Dans le cadre de la réactualisation de son schéma directeur d'assainissement, la commune de Cazedarnes a mis en évidence l'insuffisance du dimensionnement de sa station d'épuration, à l'horizon du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Ainsi, lorsque le PLU aura été réalisé, la population du village sera portée de 526 à 850 habitants.</p> <p>En effet, les bilans 24 h établis en décembre 2005 à l'exutoire du réseau de Cazedarnes ont montré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un sous dimensionnement du lagunage, sa capacité nominale étant atteinte, - Que le curage des bassins doit être effectué, - La présence de fuites entre les bassins 1 et 2 et entre les bassins 2 et 3. <p>Consciente de la nécessité d'adapter son système d'assainissement à la population communale future, la commune a décidé de dimensionner et chiffrer une future station par filtres plantés de roseaux.</p>				
Description technique				
<p>Le projet consiste à la création d'une unité de traitement, de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 850 EH. Le niveau de rejet imposé est conforme à l'arrêté du 22 juin 2007. La topographie du site (dénivelé de 4m) permet un fonctionnement gravitaire de l'unité de traitement.</p>				
Conditions de réalisation				
<p>Les partenaires financiers de la commune (Département de l'Hérault, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron) souhaitent que le projet présenté soit comparé avec d'autres solutions techniques, de sorte que la commune de Cazedarnes puisse décider en toute connaissance de cause des impacts financiers de l'investissement à venir. Une étude comparative de solution alternative doit ainsi être réalisée préalablement à la validation définitive du dossier étudié par la commune. Il s'agit ainsi de comparer 3 solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solution 1 : filtre plantés de roseaux : solution étudiée par la commune. - solution 2 : mise en place d'un système d'aération des bassins actuels - solution 3 : réutilisation de tout ou partie du lagunage actuel, complété par un ou plusieurs bassins de roseaux. 				
Coût estimatif (€ HT) / Planification				

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réhabilitation de la STEP (850 EH)	Commune		531 000				531 000

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réhabilitation de la STEP (850 EH)	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réhabilitation de la STEP (850 EH)	531 000			30 % 159300 €		30 % 159300 €	40 % 212400 €	
TOTAL €	531 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL

Indicateurs de suivi
Bilan qualité globale de l'Eau campagne 2015

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.22
Opération	Assainissement de la commune de Cazouls les Béziers		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale 		
Secteur	Le Rhonnal		
Masse d'Eau	le Rhonnal - FDR11926	Maître(s) d'ouvrage	Cazouls les Béziers
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>La commune de Cazouls-lès-Béziers compte 3 373 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 700 habitants supplémentaires en saison. L'habitat se concentre essentiellement au niveau du Bourg.</p> <p>Les eaux usées de la commune de Cazouls les Béziers sont rejetées, après traitement par une station d'épuration par boues activées, dans le Rhonnal, affluent rive droite de l'Orb. A l'aval de la confluence, l'Orb est jugé de bonne qualité physico chimique (Cf. bilan 2006-2007). Cependant, le fonctionnement du système d'assainissement de la commune peut altérer cette qualité.</p> <p>En effet, les eaux usées domestiques produites sur le village et ses extensions sont collectées au moyen d'un réseau d'assainissement en partie unitaire (centre ancien). Les effluents sont ensuite transférés sur la station d'épuration communale de type boues activées et de capacité 5 000 EH. La station est cependant surchargée d'un point de vue hydraulique.</p> <p>Ces surcharges hydrauliques importantes sont dues aux apports importants d'eaux parasites permanentes, mais surtout pluviales qui occasionnent par ailleurs des déversements d'eaux brutes au milieu naturel et des départs de boues au niveau de la station.</p> <p>Consciente de cette situation et dès 2002 la commune a engagé et réalisé un diagnostic de réseau, et un schéma directeur d'assainissement communal. A l'issue de ce travail, la commune a engagé d'importants travaux sur le réseau communal conformément aux prescriptions et priorités issues du schéma directeur. La commune et ses partenaires ont souhaité, dès 2010, disposer d'un bilan global de l'assainissement afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer l'efficacité des efforts consentis ces dernières années, notamment sur le réseau, - compléter le diagnostic de réseau sur le secteur sensible que constitue le collecteur du Rhonnal, - faire un bilan du fonctionnement des ouvrages d'épuration actuel avec reprise des données issues de l'auto- surveillance, récemment mise en place, - recenser les rejets d'eau non domestiques, - proposer plusieurs scénarii de réhabilitation et/ou extension du système d'assainissement. <p>Il apparaît dès à présent que la commune doit poursuivre son action en terme de réduction des eaux parasites et que la station d'épuration devra être revue, à échéance du PLU.</p>			
Description technique			
<p>Les travaux envisagés consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à poursuivre les travaux de réduction des eaux claires parasites : 500 000 € - à construire un nouveau système d'assainissement capable de traiter 6 000 EH. Dans une première approche, la nouvelle STEP est estimée à 1 420 000 € 			
Conditions de réalisation			

Les conclusions du complément au schéma directeur permettront de préciser la solution technique à retenir pour l'assainissement de Cazouls.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réduction des eaux parasites T1	Commune		250 000				250 000
Réduction des eaux parasites T2	Commune			250 000			250 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réduction des eaux parasites T1	1	1
Réduction des eaux parasites T2	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réduction des eaux parasites T1	250 000			30 % 75000 €		30 % 75000 €	40 % 100000 €	
Réduction des eaux parasites T2	250 000			30 % 75000 €		30 % 75000 €	40 % 100000 €	
TOTAL €	500 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL

Indicateurs de suivi
Bilan qualité globale de l'Eau campagne 2015

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, et au regard des conclusions du complément au schéma directeur, construction d'une nouvelle station d'épuration.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Nouvelle station d'épuration	Commune	1 420 000 €

Indicateurs de suivi

Bilan qualité globale de l'Eau campagne 2015

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES			A1.23
Opération	Assainissement de la commune de Thézan les Béziers (La Malhaute)			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité générale 			
Secteur	L'Orb sur la Moyenne Vallée			
Masse d'Eau	L'Orb du Taurou à l'amont de Béziers - FDR151a	Maître(s) d'ouvrage	SIAEPA Thézan Pailhes	
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions			5A-05
Contexte				
<p>Sur ce tronçon d'Orb, la qualité physico chimique de l'Orb est bonne (Cf. bilan 2006-2007).</p> <p>La commune de Thézan-lès-Béziers compte 2 108 habitants permanents (recensement INSEE 1999) et peut accueillir jusqu'à 415 habitants supplémentaires en saison. L'habitat se concentre essentiellement au niveau du Bourg (1650 habitants permanents) et sur le quartier « La Malhaute » (430 habitants permanents).</p> <p>La commune dispose de deux systèmes d'assainissement collectif distincts : le village et la Malhaute. Ces systèmes ont été étudiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement élaboré sur la commune (ENTECH - 2002).</p> <p>Les eaux usées produites sur le village et ses extensions sont collectées au moyen d'un réseau d'assainissement en partie unitaire (vieux centre). Les effluents sont ensuite transférés sur la station d'épuration de Thézan-les-Béziers (Bourg) qui a été refaite à neuf au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010; cette station reçoit également les eaux usées collectées sur le Bourg de la commune de Pailhès.</p> <p>Le quartier de la Malhaute est desservi par un réseau d'assainissement séparatif récemment réhabilité. Les effluents collectés sont transférés sur la station « la Malhaute » (boues activées de 500 EH). Le rejet s'effectue dans le fleuve Orb. La station présente des performances épuratoires satisfaisantes en moyenne, mais d'importants problèmes ont été mis en évidence : absence de dégrilleur, dysfonctionnement du traitement secondaire (départ de boues), lagune de finition pas étanche.</p> <p>Le SIAEPA souhaite désormais mettre aux normes la station de la Malhaute.</p>				
Description technique				
<p>La CABM, qui prévoyait le raccordement de la Malhaute à la station de Lignan Corneilhan, n'est pas en mesure de réaliser ce raccordement avant 2016.</p> <p>Le SIAEPA envisage donc d'assainir le quartier de la Malhaute selon trois scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario 1 : reconstruire une station d'épuration sur site. Il s'agit d'une station de type filtres plantés de roseaux à 2 étages d'une capacité de 500 EH, dont le coût serait de l'ordre de 600 000 euros HT - Scénario 2 : raccorder les eaux usées de la Malhaute à la STEP de Thézan Pailhes. Il s'agit de créer un poste de relevage et une canalisation de refoulement de 3.5 km, dont le coût est estimé entre 900 000 et 1 040 000 euros HT selon les tracés. - Scénario 3 : réaliser les travaux d'urgence pour résoudre les dysfonctionnements dans l'attente du raccordement après 2016 à la station de Béziers. Il s'agit de mettre en place un prétraitement, un brassage et de créer deux lits de séchage des boues et une aire de stockage des boues déshydratées. Cette mise à niveau coûterait 200 000 euros. 				
Conditions de réalisation				
Etudes de détail et dossiers loi sur l'Eau à réaliser				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Raccordement STEP Thézan Pailhes	SIAEPA		1040 000				1 040 000

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Raccordement STEP Thézan Pailhes	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Raccordement STEP Thézan Pailhes	1 040 000			30 % 312000 €		30 % 312000 €	40 % 416000 €	
TOTAL €	1 040 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL

Indicateurs de suivi
Bilan qualité globale de l'Eau campagne 2015

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 24
Opération	DIAGNOSTIC DU RESEAU UNITAIRE ET SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE DE BEZIERS		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître et limiter les rejets directs par temps de pluie, notamment vis-à-vis des substances prioritaires ➤ Amélioration de la qualité générale des cours d'eau et protection des usages aval (baignade littorale, AEP, etc.) 		
Secteur	Commune de Béziers		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Canal du Midi (FRDR3109) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		5E04
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : la mise en œuvre d'un réseau de surveillance est ici particulièrement importante, sur la ville de Béziers, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>La Communauté d'Agglomération a validé son schéma directeur d'assainissement fin 2006. La réalisation de ce diagnostic a été inscrite dans la liste des actions à mener sur la commune de Béziers.</p> <p>Cette étude et les travaux induits doivent contribuer à l'atteinte de l'objectif de « bon état écologique » (état physico-chimique et état biologique) et l'objectif de « bon état chimique ».</p> <p>L'enjeu rejoint aussi l'enjeu eau potable car la qualité du milieu aura un impact direct sur la définition du débit biologique et donc sur les possibilités de prélèvement pour l'alimentation en eau potable de la CABM mais aussi d'autres collectivités situées à l'amont.</p> <p>Si les résultats sur les paramètres physicochimiques sont relativement bons, les résultats obtenus sur des paramètres biologiques intégrateurs mettent en évidence les efforts qui doivent être faits sur la maîtrise du fonctionnement du réseau de Béziers.</p> <p>Le diagnostic du réseau unitaire et la réflexion des rejets par temps de pluies de la ville de Béziers, en lien avec l'atteinte du bon état, constituent la première étape de cette démarche.</p>			

Description technique
<p>Les principaux objectifs de cette étude de diagnostic et schéma directeur de gestion des eaux pluviales sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer l'efficacité de la collecte en situation actuelle sur le territoire de la ville de Béziers, par temps sec et par temps de pluie, • apprécier les impacts des rejets issus de la station d'épuration et du réseau de collecte de la ville de Béziers sur les milieux récepteurs situés à leur droit, et plus en aval, • estimer les charges dont le rejet par temps de pluie pourra être toléré dans ces milieux récepteurs en situation future, au regard des objectifs de qualité qui découlent des réglementations existantes (Directive Cadre Européenne, SDAGE, etc.), • proposer les actions et les aménagements à réaliser pour limiter les charges de pollution rejetées dans le milieu de façon à ce que ces objectifs soient atteints. <p>Les aménagements proposés concerneront le système de collecte dans la mesure où ils sont cohérents ou peuvent être rendus cohérents, avec les résultats des études en cours sur la station d'épuration. Au-delà de l'objectif majeur que représente la nécessité de minimiser les charges de pollution rejetées dans le milieu, le diagnostic et le schéma directeur que lance la CABM visent aussi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en conformité le système d'assainissement de la ville de Béziers vis-à-vis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ du suivi et du contrôle du fonctionnement du système de collecte ✓ du suivi de la qualité du milieu récepteur, • apprécier l'état du patrimoine que représentent les infrastructures de collecte, grâce à la fois à une analyse préalable qui serait effectuée dans le cadre du diagnostic des réseaux, et à des procédures ultérieures à proposer dans le schéma directeur, • recherches de certaines substances menées dans le cadre des campagnes programmées dans la présente étude (notamment substances dangereuses et prioritaires).
Conditions de réalisation
<p>Accompagnement financier renforcé des partenaires, notamment sur la partie relatives à la recherche des substances dites prioritaires rejetées (tranche conditionnelle de l'étude).</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Diagnostic du réseau unitaire de la ville de Béziers (tranche ferme)	CABM	433 300	
Mesures des substances dangereuses rejetées dans le milieu (tranche conditionnelle)	CABM	76 700	
TOTAL		510 000	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic du réseau unitaire de la ville de Béziers (tranche ferme)	1	2
Mesures des substances dangereuses rejetées dans le milieu (tranche conditionnelle)	1	2

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic du réseau unitaire de la ville de Béziers (tranche ferme)	433 300	70 % 303 310 €			30 % 129 990 €	
Mesures des substances dangereuses rejetées dans le milieu (tranche conditionnelle)	76 700	70 % 53 690 €			30 % 23 010 €	
TOTAL	510 000 €	357 000 €			153 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, ville de Béziers, Agence de l'Eau, SMVOL, VNF, Conseil Général de l'Hérault.

Indicateurs de suivi
Résultats du suivi milieu spécifique au tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer (masse d'eau principale référencée FRDR151b)

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 25
Opération	ETUDES DIAGNOSTIQUES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA CABM (HORS VILLE DE BEZIERS)		P1
Objectif(s)	➤ Amélioration de la qualité générale des cours d'eau et protection des usages aval (baignade, AEP, etc.)		
Secteur	Basses Vallées du fleuve Hérault, du Libron et de l'Orb		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Ruisseau de Navaret (FRDR10108) • Canal du Midi (FRDR3109) • Ruisseau La Lène (FRDR11634) • Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée (FRDR159) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		5E04
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>La Communauté d'Agglomération a validé son schéma directeur d'assainissement fin 2006. Ce schéma a permis de faire le point notamment sur l'état des réseaux de collecte des eaux usées sur l'ensemble des communes de l'Agglomération. L'ensemble des données issues des résultats de l'autosurveillance des stations d'épurations et de l'étude du schéma directeur révèle l'état des lieux suivant.</p>			

Contexte (suite)				
Unités d'épuration	Type de diagnostic	Date	Caractérisation réseau	Réalisation travaux
Bassan et Lieuran-les-Béziers	Diagnostic complet	2000	<ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilité aux ECP avec un débit moyen entrant 3 fois supérieur au débit moyen lors d'épisodes pluvieux, - Un déversoir d'orage fonctionnant par temps de pluie sur Bassan, - Un rejet direct au milieu pour Lieuran-les-Béziers. 	<ul style="list-style-type: none"> - En partie pour Bassan, - Travaux non réalisés pour Lieuran-les-Béziers.
Boujan-sur-Libron	Diagnostic sommaire	2005	<ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilité aux ECP avec un débit moyen entrant 3 fois supérieur au débit moyen lors d'épisodes pluvieux, - Un rejet direct au milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux réalisés en partie.
Cers	Diagnostic complet	2002	<ul style="list-style-type: none"> - Deux déversoirs d'orage fonctionnant par temps de pluie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux non réalisés.
Lignan-sur-Orb et Corneilhan	Diagnostic sommaire	2005	<ul style="list-style-type: none"> - Dépassement de la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration lors de forts épisodes pluvieux avec un temps de ressuyage de nappe important, - Un déversoir d'orage localisé sur Corneilhan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux non réalisés.
Espondeilhan	Diagnostic complet	2003	<ul style="list-style-type: none"> - Pointes du débit entrant observées lors d'épisodes pluvieux à 200 % du débit nominal de la station, - Présence d'un déversoir d'orage, - Grande sensibilité aux eaux parasites de nappe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux réalisés en partie.
Sauvian	Diagnostic sommaire	2005	<ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilité aux ECP avec un débit moyen entrant 3 fois supérieur au débit moyen lors d'épisodes pluvieux, - Présence de déversoirs d'orage commandés par vannes manuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche prioritaire réalisée.
Servian	Diagnostic sommaire	2005	<ul style="list-style-type: none"> - Les ECP représentent environ 40 % du débit moyen reçu par temps de pluie avec un retour à la normale assez rapide, - Plusieurs rejets directs au milieu naturel (5 points + 2 déversoirs d'orage). 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux non réalisés.
Sérignan et Valras-Plage	Diagnostic complet	2003 et 2001	<ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilité aux intrusions d'ECP de nappe après épisodes pluvieux pour le réseau des deux communes, - Un déversoir d'orage et un rejet direct sur le réseau de Sérignan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux réalisés en partie à Sérignan, - Travaux non réalisés pour Valras-Plage
Villeneuve-les-Béziers (raccordée sur la station de Béziers)	Diagnostic complet	2000	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau sensible aux intrusions d'ECP permanentes (jusqu'à 45 % d'ECP par temps sec et nappe basse) 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux non réalisés.

Fort de ce constat et souhaitant mettre en place une gestion patrimoniale de l'ensemble des réseaux d'assainissement, la CABM souhaite réaliser un diagnostic poussé de chacun des réseaux d'assainissement collectif.

Description technique
<p>Les principaux objectifs de ces études de diagnostic des réseaux d'assainissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer l'efficacité de la collecte en situation actuelle sur le territoire de la CABM, par temps sec et par temps de pluie, • apprécier les impacts des rejets issus des réseaux de collecte de chacune des communes sur les milieux récepteurs situés à leur droit, et plus en aval, • proposer les actions et les aménagements à réaliser pour limiter les charges de pollution rejetées dans le milieu de façon à ce que ces objectifs de qualité soient atteints. <p>Les aménagements proposés concerneront le système de collecte dans la mesure où ils sont cohérents ou peuvent être rendus cohérents, avec les résultats des études en cours sur la station d'épuration.</p> <p>Au-delà de l'objectif majeur que représente la nécessité de minimiser les charges de pollution rejetées dans le milieu, les diagnostics viseront également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en conformité les systèmes de collecte vis-à-vis du suivi et du contrôle de leur fonctionnement, • apprécier l'état du patrimoine que représentent les infrastructures de collecte, grâce à la fois à une analyse préalable qui serait effectuée dans le cadre du diagnostic des réseaux, et à des procédures ultérieures à proposer dans un schéma directeur.
Conditions de réalisation
<p>Nécessité d'un accompagnement financier des partenaires et poursuite du programme d'études sur les années 2013 à 2015 pour les communes concernées par la phase 2 (Lignan-sur-Orb, Corneilhan, Cers et Boujan-sur-Libron).</p> <p>Les diagnostics des réseaux d'eaux usées seront réalisés simultanément avec les diagnostics de réseaux d'eau potables qui seront présentés lors de l'établissement de la convention relative à la gestion et la protection de la ressource en eau (volet 5).</p> <p>Par conséquent, la programmation de réalisation des diagnostics des réseaux d'assainissement tient également compte des priorités en matière de gestion quantitative des ressources en eau et pas seulement de celles relevant des pollutions urbaines.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Diagnostic des réseaux des communes de Lieuran-les-Béziers et Villeneuve-les-Béziers	CABM	152 000	
Diagnostic des réseaux des communes de Cers, Lignan-sur-Orb et de Sauvian	CABM		180 000
TOTAL		152 000	180 000

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic des réseaux des communes de Lieuran-les-Béziers et de Villeneuve-les-Béziers	1	1
Diagnostic des réseaux des communes de Cers, Lignan-sur-Orb et de Sauvian	1	1

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic des réseaux des communes de Lieuran-les-Béziers et de Villeneuve-les-Béziers	152 000	50 % 76 000 €			50 % 76 000 €	
Diagnostic des réseaux des communes de Cers, Lignan-sur-Orb et de Sauvian	180 000	50 % 90 000 €			50 % 90 000 €	
TOTAL	332 000 €	166 000 €			166 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, les services communaux, Agence de l'Eau, SMVOL, VNF, Conseil Général de l'Hérault.

Indicateurs de suivi
Programmations hiérarchisées et justifiées des travaux de réhabilitation à réaliser.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 26
Opération	ETUDE D'OPPORTUNITE DE L'EXTENSION ET L'AMELIORATION DE LA STATION D'EPURATION DE SERIGNAN-VALRAS		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection des zones de baignades littorales ➤ Amélioration de la qualité générale des eaux en aval de Béziers 		
Secteur	Basse Vallée de l'Orb		
Masses d'Eau	Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b)	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Mise aux normes des ouvrages épuratoires appartenant aux nouvelles zones sensibles (révision 2009)		
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : la mise en œuvre d'un réseau de surveillance est particulièrement importante sur la ville de Béziers, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>La station d'épuration de Sérignan-Valras, dont le rejet est situé à l'aval de la ville de Béziers, juste en amont de l'embouchure du fleuve Orb dans la mer Méditerranée, a été construite au cours du second contrat de rivière Orb 2006-2010.</p> <p>Compte tenu des fortes variations de charge induites par l'activité touristiques observée sur les deux communes, deux filières distinctes ont été mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une filière boues activées faible charge d'une capacité de 12 500 EH, - une filière biofiltration d'une capacité de 40 500 EH. <p>Cette disposition permet de fonctionner uniquement sur la filière boues activées en période hivernale et sur les deux filières en période estivale pour atteindre une capacité de traitement de 53 000 EH en pointe).</p> <p>Les niveaux de rejet exigés par l'arrêté préfectoral d'autorisation ne présentent aucune contrainte en matière de traitement de l'azote et/ou du phosphore d'une part et en matière de bactériologie d'autre part.</p> <p>Le schéma directeur assainissement communautaire concluait pour la station d'épuration de Sérignan-Valras, à la nécessité de réaliser une étude spécifique compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution démographique : adapter le dimensionnement des ouvrages aux évolutions nouvellement prévues par les communes en terme d'urbanisme, - évolution réglementaire : l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux affiché par la DCE, y compris sur le milieu marin et côtier, peut remettre en cause les niveaux de rejets appliqués à la station de Sérignan-Valras. 			

Contexte (suite)
<p>De plus, le classement du bassin de l'Orb en zone sensible à l'eutrophisation, lors de la révision de l'année 2009, peut avoir des conséquences en terme d'exigences en terme de traitement des paramètres azote et/ou phosphore sur la station.</p> <p>Enfin, l'opportunité ou non d'ajouter un traitement bactériologique doit être analysé au regard des nouvelles exigences de la directive baignade et des résultats des études de profils de vulnérabilité des sites de baignades réalisées par les communes littorales (Vendres, Valras-Plage et Sérignan).</p> <p>Compte tenu de ces éléments, et en complément à son schéma directeur, la Communauté d'Agglomération souhaite mener une étude d'opportunité d'extension et d'amélioration de la station d'épuration de Sérignan-Valras.</p>

Description technique
<p>L'étude d'opportunité d'extension et d'amélioration de la station de Sérignan-Valras devra tenir compte des nouvelles exigences en terme de bon état des masses d'eau superficielles et littorales, du classement en zone sensible du bassin de l'Orb et du résultat des profils de vulnérabilité des communes littorales situées en aval.</p> <p>L'évolution démographique des deux communes sera également intégrée à l'analyse.</p> <p>L'étude devra examiner l'opportunité de doubler la filière boues activées (filiale hivernale) et de modifier les niveaux de rejets de la filière biofiltration.</p> <p>Au regard de ces conclusions, l'étude réajustera les solutions techniques chiffrées proposées en 2006 dans le schéma directeur communautaire.</p>
Conditions de réalisation
<p>Accompagnements technique et financier sur l'étude, notamment lors de la définition du bon état des eaux.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Etude d'opportunité de l'extension et l'amélioration de la station d'épuration de Sérignan-Valras	CABM	50 000	
TOTAL		50 000	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etude d'opportunité de l'extension et l'amélioration de la station d'épuration de Sérignan-Valras	1	1

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Etude d'opportunité de l'extension et l'amélioration de la station d'épuration de Sérignan-Valras	50 000	50 % 25 000 €			50 % 25 000 €	
TOTAL	50 000	25 000 €			25 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, communes littorales, Agence de l'Eau, et le SMVOL.

Indicateurs de suivi
Respect du planning de l'opération.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 27
Opération	MISE EN PLACE D'OUTILS POUR LA GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT		P2
Objectif(s)	Amélioration de la qualité générale des eaux des milieux récepteurs		
Secteur	Basses Vallée de l'Hérault, du Libron et de l'Orb		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Ruisseau de Navaret (FRDR10108) • Canal du Midi (FRDR3109) • Ruisseau La Lène (FRDR11634) • Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée (FRDR159) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		5E04

Contexte

La CABM s'est engagée sur un programme de renouvellement annuel des réseaux d'assainissement sur l'ensemble des communes présentes sur son territoire.

Elle consacre actuellement un budget annuel de 2 millions d'euros dans ce programme de renouvellement (Cf. fiche action réhabilitation/renouvellement des réseaux d'assainissement).

Les besoins de renouvellement de ces réseaux sont très importants et la difficulté réside dans l'établissement des priorités de travaux.

Pour cela, la CABM souhaite se doter d'outils d'aide à la décision par une approche multicritères.

Ces outils devront permettre de faire des choix pertinents pour déterminer les programmes annuels de travaux sur les réseaux et de rendre plus efficace l'action de renouvellement pour viser l'atteinte du bon état des eaux des milieux récepteurs concernés.

Description technique

Dans un premier temps, des diagnostics de réseau seront réalisés sur l'ensemble des communes (Cf. fiches action diagnostics de réseaux d'assainissement).

Dans un second temps, la CABM prévoit d'installer l'autosurveillance sur l'ensemble des réseaux en place ainsi que des appareils de diagnostic permanent à des emplacements stratégiques et de passer des conventions d'échanges de données avec les exploitants (concessionnaire et fermiers).

L'ensemble des données qui seront récoltées seront valorisées et actualisées par l'alimentation d'une base de données sous SIG.

La sélection des tronçons à renouveler pourra ainsi être réalisée à partir d'une analyse multicritères.

Compte tenu du caractère innovant de la méthode de travail pour la CABM, le projet s'inscrit sur une durée de 5 ans afin de permettre les corrections et les développements nécessaires à l'atteinte de l'objectif souhaité.

Le projet inclut par ailleurs la formation des techniciens en charge des réseaux à l'utilisation de ces nouveaux outils et à la mise en œuvre de la méthode de travail.

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Conditions de réalisation
Accompagnements technique et financier. Projet commun à la gestion patrimoniale des réseaux AEP.

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Mise en place d'outils pour la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	CABM	175 000	
TOTAL		175 000	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Mise en place d'outils pour la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	2	1

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Mise en place d'outils pour la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	175 000	50 % 87 500 €			50 % 87 500 €	
TOTAL	175 000	87 500 €			87 500 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, services communaux, exploitants des réseaux, Agence de l'Eau et SMVOL.

Indicateurs de suivi
Respect du planning de l'opération. Justifications environnementales des programmes annuels de renouvellements des réseaux (volumes d'eaux parasites éliminées et/ou nombre de déversements d'eaux usées brutes supprimés, etc.).

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 28
Opération	AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET EQUIPEMENTS DE MESURE SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE (HORS VILLE DE BEZIERS)		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux d'eaux usées, ➤ Prévention des pollutions rejetées dans les milieux par temps de pluie, ➤ Mesurer l'efficacité des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement 		
Secteur	Basses Vallées du fleuve Hérault, du Libron et de l'Orb		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Ruisseau de Navaret (FRDR10108) • Canal du Midi (FRDR3109) • Ruisseau La Lène (FRDR11634) • Le Libron du ruisseau de Badaussou à la mer Méditerranée (FRDR159) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		5E04
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : le mise en œuvre d'un réseau de surveillance est particulièrement importante, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>De plus, l'arrêté du 22 juin 2007, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations, exige des moyens de surveillance du fonctionnement et de l'efficacité des ouvrages mis en place.</p> <p>Pour répondre à ces nécessités, la Communauté d'Agglomération de Béziers - Méditerranée souhaite équiper les déversoirs situés sur les réseaux d'assainissement d'appareils de mesure des volumes déversés ou des temps de déversement (selon le type de déversoir et la population raccordée) sur l'ensemble des communes du territoire (hors commune de Béziers qui fera l'objet d'actions spécifiques).</p> <p>Au-delà des strictes contraintes réglementaires, les mesures relevées seront utilisées dans le cadre d'un diagnostic permanent et permettront de mesurer l'impact des travaux de réhabilitation et de renouvellement des réseaux qui seront programmés à l'issue des diagnostics de réseaux prévus.</p> <p>Du fait de la sensibilité des milieux récepteurs, il est prévu d'équiper l'ensemble des déversoirs d'orage, y compris ceux pour lesquels aucune surveillance réglementaire n'est requise.</p>			

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Description technique
<p>Pour l'ensemble des communes du territoire communautaire (hors ville de Béziers), les travaux consisteront à équiper les déversoirs d'orage d'appareils de mesure selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'appareils de mesure des volumes déversés pour les déversoirs d'orage collectant une population comprise entre 120 et 600 kg/j de DBO5 (entre 2 000 et 10 000 EH), • mise en place d'appareils de mesure des temps de déversements pour les déversoirs d'orage collectant une population inférieure à 120 kg/j de DBO5 (inférieure à 2 000 EH). <p>Cette opération sera conforme aux exigences réglementaires en matière d'autosurveillance des réseaux d'assainissement (procédure, manuel d'autosurveillance, etc.).</p> <p>Les informations recueillies seront renvoyées aux différents systèmes de télésurveillance des exploitants des ouvrages d'assainissement présents sur le territoire. Des alarmes sont également prévues pour notifier aux exploitants les épisodes de déversements éventuels.</p>
Conditions de réalisation
Nécessité d'un accompagnement financier.

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Equipements et appareils de mesure sur l'ensemble des déversoirs d'orage (hors ville de Béziers)	CABM	150 000	
TOTAL		150 000	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Equipements et appareils de mesure sur l'ensemble des déversoirs d'orage (hors ville de Béziers)	1	1

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Equipements et appareils de mesure sur l'ensemble des déversoirs d'orage (hors ville de Béziers)	150 000	30 % 45 000 €			70 % 105 000 €	
TOTAL	150 000 €	45 000 €			105 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Partenaires techniques
DDTM34, les services communaux, Agence de l'Eau, SMVOL, VNF, Conseil Général de l'Hérault.

Indicateurs de suivi
Résultats d'autosurveillance réseaux d'assainissement.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 29
Opération	EQUIPEMENT, INSTRUMENTATION ET DIAGNOSTIC PERMANENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE BEZIERS		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux d'eaux usées ➤ Prévention des pollutions rejetées dans les milieux par temps de pluie ➤ Mesurer l'efficacité des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement 		
Secteur	Basse Vallée de l'Orb		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Ruisseau de Navaret (FRDR10108) • Canal du Midi (FRDR3109) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		5E04
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : le mise en œuvre d'un réseau de surveillance est particulièrement importante sur la ville de Béziers, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>Suite à l'étude diagnostique du réseau d'assainissement de la ville de Béziers dont la réalisation est prévue au cours de l'année 2011, la Communauté d'Agglomération sera en mesure d'évaluer le fonctionnement du réseau par temps sec comme par temps de pluie et d'apprécier l'impact du système d'assainissement sur les milieux récepteurs identifiés comme sensible à la problématique pluviale dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.</p> <p>A l'issue de l'étude, un programme de réhabilitation et de renforcement sera mis en œuvre afin d'améliorer la maîtrise des flux par temps de pluie.</p> <p>Afin de suivre l'efficacité et évaluer les actions qui seront entreprises et réaliser un diagnostic permanent, la Communauté d'Agglomération souhaite équiper d'appareils de mesure le réseau d'assainissement de la ville de Béziers.</p>			

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Description technique
<p>Les besoins en instrumentalisation du réseau d'assainissement de la ville de Béziers ne sont pas connus à ce jour.</p> <p>Les campagnes de mesures par temps sec et par temps de pluie qui seront réalisées lors du diagnostic du réseau de la ville de Béziers, aussi bien sur le réseau unitaire que sur les milieux récepteurs, permettront de définir le type d'instrumentation à installer sur des points stratégiques, en complément aux équipements d'autosurveillance déjà en place, afin de réaliser un diagnostic permanent.</p> <p>Ces instruments seront par la suite entretenus et gérés par l'exploitant en charge du réseau. Les données collectées seront analysées et mises à disposition du maître d'ouvrage, des partenaires et des services de l'Etat, dans le cadre des mesures d'autocontrôle, en vue de l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement et de l'optimisation des actions à engager.</p> <p>Les données collectées permettront également de mettre en place des indicateurs sur l'impact des travaux menés chaque année sur le réseau unitaire de Béziers, que ce soit en terme de réhabilitation ou de renouvellement de réseaux.</p>
Conditions de réalisation
<p>Nécessité d'un accompagnement financier.</p> <p>Réalisation préalable de l'étude diagnostique du réseau unitaire de la ville de Béziers et de son schéma d'assainissement pluvial.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Equipements et appareils de mesure sur le réseau d'assainissement de la ville de Béziers	CABM		500 000
TOTAL			500 000

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Equipements et appareils de mesure sur le réseau d'assainissement de la ville de Béziers	1	1

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Equipements et appareils de mesure sur le réseau d'assainissement de la ville de Béziers	500 000	50 % 250 000 €			50 % 250 000 €	
TOTAL	500 000 €	250 000 €			250 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques

DDTM34, les services communaux, Agence de l'Eau, SMVOL, VNF, Conseil Général de l'Hérault.
--

Indicateurs de suivi

Résultats d'autosurveillance réseaux d'assainissement. Résultats du suivi du milieu spécifique au tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 30
Opération	RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION DE BEZIERS ET SERIGNAN-VALRAS		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration des connaissances en matière de pression « toxique » ➤ Amélioration de la qualité chimique des cours d'eau. 		
Secteur	Basse Vallée de l'Orb		
Masse d'Eau	Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b)	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire les flux rejetés de substances dangereuses issues des ICPE ➤ Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet 		5A32

Contexte

Suite à l'adoption de la directive cadre sur l'eau (DCE) n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000, le ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de micropolluants dangereux dans l'eau par les stations de traitement des eaux usées urbaines.

La première phase de cette opération était présentée dans la circulaire du 4 février 2002.

La circulaire du 29 septembre 2010 décrit les modalités de mise en œuvre de la deuxième phase de cette action, par la mise en place d'obligations d'autosurveillance complémentaires sur les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure ou égale à 10 000 équivalent habitants.

L'objectif est la réduction progressive des rejets et pertes de substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique et, d'autre part de supprimer les rejets, émissions de substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique (annexe X de la DCE).

Un suivi est déjà réalisé (2008) dans le cadre de la déclaration GEREPE pour les stations de capacité nominale supérieure ou égale à 6000 kg (*GEREP = Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes*).

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la convention d'application « réduction des pollutions industrielles dispersées » et le programme d'actions identifié s'inscrivent totalement en appui de cette action.

Description technique

Seules les stations d'épuration de Béziers (130 000 EH depuis le porter à connaissance) et de Sérignan-Valras (53 000 EH) sont concernées par la circulaire de septembre 2010.

Chaque opération prévoit :

- une campagne initiale (dite surveillance initiale) de 4 mesures lors de l'année N,
 - mesure et suivi de la liste des substances identifiées dans l'annexe 3 de la circulaire pour la station de Béziers dès l'année 2011,
 - mesure et suivi de la liste des substances identifiées dans l'annexe 3 de la circulaire pour la station d'épuration de Sérignan-Valras en 2012.
- une campagne régulière (dite surveillance pérenne) les années N+1 et N+2 des micropolluants considérés comme significatifs à la suite de la campagne initiale.

Ces concentrations moyennes journalières mesurées permettront de calculer, pour chaque micropolluant, le flux journalier rejeté au milieu naturel.

Chaque 3 ans, la liste des substances de la surveillance initiale est à nouveau à rechercher.

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Conditions de réalisation
<p>Conformité des campagnes de mesures vis-à-vis des arrêtés de prescriptions complémentaires pour chacune des ouvrages épuratoires concernés.</p> <p>Les aides de l'Agence portent sur les analyses de la surveillance dite « initiale » et le cas échéant, sur le matériel d'autosurveillance nécessaire aux campagnes de recherche.</p> <p>L'Agence de l'Eau n'intervient pas sur les mesures annuelles destinées à la campagne dite surveillance pérenne.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Campagne de surveillance initiale sur les rejets de la station de Béziers (prélèvements et analyses)	CABM	18 400	
Installation matériel autosurveillance spécifique aux mesures des substances des rejets de la station de Béziers	CABM	10 000	
Campagne de surveillance initiale sur les rejets de la station de Sérignan-Valras (prélèvements et analyses)	CABM		14 110
Installation matériel autosurveillance spécifique aux mesures des substances des rejets de la station de Sérignan-Valras	CABM		10 000
Campagne de surveillance pérenne sur les rejets de la station d'épuration de Béziers (prélèvements et analyses)	CABM		Selon résultats campagne initiale
TOTAL		28 400	24 110

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Campagne de surveillance initiale sur les rejets de la station de Béziers (prélèvements et analyses)	1	1
Installation matériel autosurveillance spécifique aux mesures des substances des rejets de la station de Béziers	1	1
Campagne de surveillance initiale sur les rejets de la station de Sérignan-Valras (prélèvements et analyses)	1	1
Installation matériel autosurveillance spécifique aux mesures des substances des rejets de la station de Sérignan-Valras	1	1
Campagne de surveillance pérenne sur les rejets de la station d'épuration de Béziers (prélèvements et analyses)	1	1

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Campagne de surveillance initiale sur les rejets de la station de Béziers (prélèvements et analyses)	18 400	50 % 9 200 €			50 % 9 200 €	
Installation matériel autosurveillance spécifique aux mesures des substances des rejets de la station de Béziers	10 000	30 % 3 000 €			70 % 7 000 €	
Campagne de surveillance initiale sur les rejets de la station de Sérignan-Valras (prélèvements et analyses)	14 110	50 % 7 055 €			50 % 7 055 €	
Installation matériel autosurveillance spécifique aux mesures des substances des rejets de la station de Sérignan-Valras	10 000	30 % 3 000 €			70 % 7 000 €	
Campagne de surveillance pérenne sur les rejets de la station d'épuration de Béziers (prélèvements et analyses)	Selon résultats campagne initiale	0 %			100 %	
TOTAL	52 510	22 255 €			30 255 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, Agence de l'Eau et le SMVOL.

Indicateurs de suivi
Respect du planning de l'opération. Résultats des campagnes de mesures initiales et pérennes.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 31
Opération	ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE BEZIERS		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de la qualité de l'Orb, de l'amont de Béziers à la mer ➤ Protection de l'usage AEP de la nappe alluviale de l'Orb 		
Secteur	Basse Vallée de l'Orb		
Masses d'Eau	Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b)	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Mise aux normes des ouvrages épuratoires appartenant aux nouvelles zones sensibles (révision 2009)		
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : le mise en œuvre d'un réseau de surveillance est particulièrement importante sur la ville de Béziers, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>La station d'épuration de Béziers reçoit les eaux usées des communes de Béziers et de Villeneuve-les-Béziers.</p> <p>Elle est aujourd'hui autorisée pour épurer une charge de pollution équivalente à 85 000 EH mais présente une capacité nominale de 130 000 EH.</p> <p>L'arrêté d'autorisation de rejet de la station a fait l'objet d'une étude de porter à connaissance en 2008 et sera mis en conformité au cours de l'année 2011.</p> <p>La station d'épuration de Béziers, rénovée et mise en service en janvier 2002, est essentiellement composée des ouvrages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une filière eau, recevant les effluents issus de réseaux unitaires (62 % du linéaire) et séparatifs (38 %), - une file boues, assurant la déshydratation des boues biologiques issues de la filière eau, - une unité de compostage des boues déshydratées sur la station et en provenance d'autres stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération (essentiellement Boujan-sur-Libron). <p>Des rejets industriels dans les réseaux d'assainissement sont régulièrement observés en entrée de la station d'épuration. Les pointes reçues au cours du premier trimestre 2009 étaient comprises entre 300 000 et 480 000 EH.</p> <p>Une étude et une régularisation concernant ces déversements industriels sont actuellement en cours (Cf. accord de partenariat relatif au volet 3 de l'accord cadre global, visant la réduction des pollutions industrielles dispersées.</p>			

Contexte (suite)
<p>Le schéma directeur assainissement communautaire, réalisé en 2006, prévoit en outre l'analyse de scénarii complémentaires concernant le raccordement, sur la station de Béziers, les communes de Sauvian, Cers, Lignan/Orb et Corneilhan (avec éventuellement Maraussan et le hameau de La Malhaute situé sur Corneilhan).</p> <p>Des études ont été menées depuis et les opérations de raccordement sont prévues selon le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commune de Sauvian : 2011, - commune de Cers : 2012-2013, - communes de Lignan/Orb et Corneilhan (aujourd'hui traitées par une station intercommunale) et La Malhaute : 2015. <p>Compte tenu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération souhaite réaliser l'extension de la station d'épuration de Béziers.</p>

Description technique
<p>Les charges à traiter à terme (2025-2030), sur la future station d'épuration de Béziers, ont été estimées, en semaine de pointe, à 200 000 EH, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 160 000 EH domestiques, - 40 000 EH industriels. <p>La future station sera réalisée pour maintenir, malgré l'augmentation du flux entrant, le niveau du flux de rejet actuel.</p> <p>La nécessité d'étendre la capacité de traitement tout en restant à flux constant en terme de rejet, induit donc la nécessité d'une amélioration du niveau de rejet.</p> <p>Ce futur niveau de rejet prévisionnel a été déterminé en première approche lors d'une étude de faisabilité réalisée en 2009 avec l'accompagnement technique des services de Police de l'Eau, notamment pour la prise en compte du classement en zone sensible du bassin de l'Orb :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DBO5 : 12mg/l, - DCO : 60 mg/l, - MES : 18 mg/l, - NGL : 10 mg/l, - N-NH4 : 2 mg/l, - Pt : 1 mg/l du 1^{er} mai au 15 septembre et 2,5 mg/l le reste de l'année. <p>Afin d'atteindre ces objectifs de rejet, la mise en place d'une file supplémentaire par boues activées avec traitement membranaire ou traitement tertiaire a été envisagée au stade de l'étude de faisabilité.</p> <p>Le planning adopté pour les travaux d'extension est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études préalables et montage des dossiers réglementaires : 2011, - arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la future station : fin 2012, - début des travaux d'extension de la station de Béziers (eau et boues) : 2013, - fin des travaux sur la filière eau : 2015, - fin des travaux sur la filière boues : 2016.
Conditions de réalisation
<p>Accompagnements technique et financier sur les études préalables et les travaux d'extension de la station.</p> <p>Les travaux d'extension devront être réalisés début 2013, suite à l'instruction des dossiers réglementaires et l'attribution de l'arrêté d'autorisation de rejet par la MISE de l'Hérault, afin de permettre le raccordement des communes voisines, tel que souhaité dans le schéma directeur assainissement.</p> <p>La réflexion et la régularisation des déversements industriels devront être terminées avant la mise en service de la future station d'épuration de Béziers.</p>

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Etudes préalables à l'extension de la station d'épuration de Béziers et réalisation des dossiers réglementaires	CABM	750 000	
TOTAL		750 000	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etudes préalables à l'extension de la station d'épuration de Béziers et réalisation des dossiers réglementaires	1	1

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Etudes préalables à l'extension de la station d'épuration de Béziers et réalisation des dossiers réglementaires	750 000	30 % 225 000 €			70 % 525 000 €	
TOTAL	750 000 €	225 000 €			525 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, les communes de la CABM, Agence de l'Eau, SMVOL et Conseil Général de l'Hérault.

Indicateurs de suivi
Respect du planning de l'opération.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 32
Opération	ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION SUR LE SITE DE BEZIERS		P1
Objectif(s)	Fiabilisation de la filière traitement des boues issues de l'épuration des eaux		
Secteur	Basses Vallées de l'Hérault, du Libron et de l'Orb		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Ruisseau de Navaret (FRDR10108) • Canal du Midi (FRDR3109) • Ruisseau La Lène (FRDR11634) • Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée (FRDR159) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM			
Contexte			
<p>Dans le cadre de la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), le Conseil Général de l'Hérault a réalisé, au cours de l'année 2010, une étude pour l'élaboration d'un plan de traitement des sous-produits issus de l'épuration des eaux domestiques.</p> <p>Au cours de l'année 2009, et suite à son schéma directeur assainissement, la Communauté d'Agglomération de Béziers a réalisé une étude de faisabilité relative à l'extension de la filière de traitement des boues située sur le site de la station d'épuration de Béziers.</p> <p>La CABM a rencontré des difficultés quant à cette problématique, notamment pour le devenir des boues de la station d'épuration de Cers, qui a été classée non-conforme par les services de l'Etat au cours de l'année 2008 du fait de dépassements rédhibitoires sur les paramètres MES. L'extension des lits de séchage de cette station a permis de retrouver un niveau de rejet conforme.</p> <p>Les résultats de l'étude de faisabilité conclue à la nécessité de réaliser une unité de traitement des boues communautaire et propose deux procédés possibles : sécheur ou incinérateur de boues.</p> <p>Ces orientations ont été reprises dans le document final du volet boues du PDEDMA : valorisation organique des boues issues des petites et moyennes stations d'épuration du département de l'Hérault et solutions spécifiques pour les quatre grandes stations, dont celle de Béziers).</p> <p>La Communauté d'Agglomération souhaite donc engager les études et les travaux de réalisation d'une unité de traitement des boues d'épuration sur le site de la station de Béziers, conformément aux orientations du PDEDMA.</p>			

Description technique
<p>Sur le territoire de la CABM et à l'horizon 2015, l'étude de faisabilité, réalisée en 2009, a estimé la production de boues annuelles à 3 100 tonnes de MS pour la seule station d'épuration de Béziers et 1 100 tonnes de MS pour l'ensemble des autres stations.</p> <p>Les filières de traitement des boues des stations d'épuration, hors Béziers, et de type valorisation organique par épandage agricole, seront maintenues. Cependant, et afin de sécuriser les modes de traitement des boues sur l'ensemble du territoire, la future filière de traitement des boues située sur la station de Béziers sera dimensionnée pour traiter l'équivalent de 4 200 tonnes de MS.</p> <p>Pour cela, la CABM souhaite réaliser les études préalables et le montage des dossiers réglementaires dès 2011 pour réaliser les travaux de construction en 2013. Ces études et les dossiers réglementaires afférents seront compris dans les études préalables aux travaux d'extension de la station d'épuration de Béziers. Le coût total étant commun aux deux opérations, il n'y a pas lieu d'inscrire dans la présente fiche un montant spécifique.</p>
Conditions de réalisation
<p>Accompagnements technique et financier sur les études préalables et les travaux de construction de la future unité communautaire de traitement des boues d'épuration.</p> <p>Réalisation conjointe aux études préalables aux travaux d'extension de la station d'épuration de Béziers.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Etudes préalables à la réalisation d'une unité de traitement des boues d'épuration sur le site de Béziers	CABM	PM	
TOTAL		PM	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etudes préalables à la réalisation d'une unité de traitement des boues d'épuration sur le site de Béziers	1	1

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Etudes préalables à la réalisation d'une unité de traitement des boues d'épuration sur le site de Béziers	PM	30 % PM			70 % PM	
TOTAL	PM	PM			PM	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques

DDTM34, communes de la CABM, Agence de l'Eau, SMVOL et le Conseil Général de l'Hérault.

Indicateurs de suivi

Respect du planning de l'opération.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 33
Opération	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (CONDUITES ET BRANCHEMENTS)		P1/P3
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention des pollutions rejetées dans les milieux par temps sec et temps de pluie ➤ Protection de l'usage AEP de la nappe alluviale de l'Orb 		
Secteur	Basses Vallées du fleuve Hérault, du Libron et de l'Orb		
Masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b) • Ancien lit de l'Orb (FRDR11940) • Ruisseau de Navaret (FRDR10108) • Canal du Midi (FRDR3109) • Ruisseau La Lène (FRDR11634) • Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée (FRDR159) 	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		5E04
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : le mise en œuvre d'un réseau de surveillance est particulièrement importante sur la ville de Béziers, • que les capacités de traitement et niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>Suite aux études diagnostiques des réseaux d'assainissement de l'ensemble des communes, dont la réalisation est prévue sur six ans à partir de l'année 2011, la Communauté d'Agglomération disposera d'une programmation hiérarchisée et justifiée des travaux de réhabilitation à mettre en œuvre dans le temps. De plus, les appareils de mesure qui seront installés sur les réseaux et les données récoltées vont permettre de réaliser un diagnostic permanent qui ciblera les tronçons prioritaires à réhabiliter. Réciproquement, l'instrumentation de ces réseaux permettra d'évaluer le gain des travaux de réseaux qui seront réalisés.</p> <p>Dores et déjà, la CABM procède annuellement à des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement sur les communes de son territoire pour un montant de 2 000 000 €/an.</p> <p>La Communauté d'Agglomération souhaite atteindre l'objectif d'un taux de renouvellement de ses réseaux d'assainissement de 1 % d'ici l'année 2015.</p>			

Description technique
<p>Actuellement, la CABM fait procéder à des diagnostics ponctuels de chaque tronçon signalé par l'exploitant au vu de l'historique des événements tels que des casses, surcharges hydrauliques, problèmes d'écoulement, etc.</p> <p>Par ailleurs, afin de saisir les opportunités de renouvellement offertes par les chantiers de voirie communale, il est procédé à des diagnostics également ponctuels afin de juger de l'opportunité de travaux sur les tronçons concernés.</p> <p>A l'issue de ces diagnostics, la CABM engage si nécessaire les travaux de renouvellement dans le cadre de son programme annuel, sans forcément bénéficier d'aides financières de la part de ses partenaires.</p> <p>L'objectif affiché est de « prendre la main » sur les opportunités et de disposer d'un véritable programme pluriannuel hiérarchisé et justifié en terme de gains à obtenir.</p> <p>Les études diagnostiques de réseaux d'assainissement prévues à réalisation dès l'année 2011 permettront de disposer d'un programme de réhabilitation qui pourra être repris dans les tranches de renouvellement annuelles.</p> <p>Au vu du programme de réhabilitation justifié et hiérarchisé de chacune des communes, l'Agence de l'Eau se positionnera sur les tranches de travaux de priorité 1 présentant un gain substantiel en terme d'eaux parasites éliminées ou de suppression de rejets directs par temps sec ou temps de pluie.</p> <p>Les conclusions des études diagnostiques n'étant pas encore connues aujourd'hui, la présente fiche est donc basée sur des montants prévisionnels qui représentent le tiers du programme annuel de renouvellement réalisé par la CABM.</p>
Conditions de réalisation
<p>Réalisation au préalable des études diagnostiques des réseaux d'assainissement.</p> <p>L'accompagnement des partenaires financiers permettra d'augmenter le volume de renouvellement réalisé.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Renouvellement des réseaux d'assainissement	CABM	1 510 000	1 510 000
Réhabilitations prioritaires des réseaux d'assainissement	CABM	700 000	700 000
TOTAL		2 210 000	2 210 000

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Renouvellement des réseaux d'assainissement	3	1
Réhabilitations prioritaires des réseaux d'assainissement	1	1

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Renouvellement des réseaux d'assainissement	3 020 000				100 % 3 020 000 €	
Réhabilitations prioritaires des réseaux d'assainissement	1 400 000	30 % 420 000 €			70 % 980 000 €	
TOTAL	4 420 000 €	420 000 €			4 000 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, les services communaux, Agence de l'Eau, SMVOL, Conseil Général de l'Hérault.

Indicateurs de suivi
Linéaires de réseaux renouvelés et réhabilités. Volume d'eaux parasites éliminés et/ou nombre de déversements au milieu supprimés (données issues de l'instrumentation des réseaux permettant de réaliser un diagnostic permanent). Résultats du suivi milieu spécifique au tronçon de l'Orb, de l'amont de Béziers à la mer.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 34
Opération	RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE SAUVIAN SUR LA STATION D'EPURATION DE BEZIERS		P1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection des zones de baignades littorales ➤ Amélioration de la qualité générale des eaux en aval de Béziers 		
Secteur	Basse Vallée de l'Orb		
Masse d'Eau	Orb de l'amont de Béziers à la Mer (FRDR151b)	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Mise aux normes des ouvrages épuratoires appartenant aux nouvelles zones sensibles (révision 2009)		
Contexte			
<p>Le tronçon de l'Orb de l'amont de Béziers à la Mer est le tronçon d'Orb qui subit le plus de pression, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.</p> <p>Le bilan qualité 2006-2007 du bassin versant de l'Orb indique une qualité physico chimique de bonne qualité. D'un point de vue biologique, la qualité de l'Orb à l'aval de Béziers présente une légère baisse de qualité.</p> <p>Les pressions supplémentaires à venir, liée à la démographie galopante de la frange littorale biterroise, fragilisent le milieu. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les problèmes d'eaux claires parasites soient traités avec efficacité. Le diagnostic des réseaux de l'ensemble des communes gérées par la CABM constitue un préalable nécessaire à tout plan d'action efficace, • que les surverses des réseaux, par temps d'orage, soient maîtrisées : le mise en œuvre d'un réseau de surveillance est particulièrement importante sur la ville de Béziers, • que les capacités de traitement et les niveaux de rejets des stations d'épuration soient adaptés à la sensibilité du milieu et à l'objectif de bon état à atteindre en 2027, • que la CABM soit en capacité de suivre, en continu, l'évolution de la qualité des eaux, tant d'un point de vue bactériologique que biologique. <p>La commune de Sauvian est située à quelques kilomètres au sud de la ville de Béziers. Elle dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 3 700 EH et située en zone inondable.</p> <p>La station d'épuration n'a jamais reçu d'autorisation de rejet de la part des services de l'Etat. Par défaut, son niveau de rejet est donc fixé par référence à l'arrêté de juin 2007 (niveau de rejet sur 24 heures : DBO = 25 mg/l, DCO = 125 mg/l, MES = 35 mg/l).</p> <p>Les conclusions de l'étude du schéma directeur de la CABEME présentait, pour Sauvian, l'impossibilité de construction d'une nouvelle station d'épuration traitant l'azote et le phosphore sur un site situé hors zone inondable sur la commune même (éloignement de l'Orb mais proximité des zones urbanisées de Sauvian et de Sérignan).</p> <p>Deux scénarii avaient alors été proposés et abordés sur l'aspect financier sans aller dans un détail fin :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) raccordement sur la station de Sérignan-Valras, 2) raccordement sur la station de Béziers. <p>Une étude précise de tous les scénarii envisageables a donc été réalisée en complément aux conclusions du schéma global de l'agglomération. Les scénarii analysés aussi bien vis-à-vis des contraintes environnementales que des contraintes financières ont conclu au raccordement de Sauvian sur la station de Béziers.</p>			

Contexte (suite)
<p>Ce projet présente les avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éloignement du rejet d'eaux usées traitées plus en amont afin de protéger les zones de baignades situées sur le littoral à Sérignan et Valras, - gain sur le milieu récepteur présentant un risque d'eutrophisation (l'Orb de l'amont de Béziers à la mer) grâce au traitement de l'azote et du phosphore existant sur la station de Béziers, contrainte qui n'existe pas sur l'actuelle station d'épuration de Sauvian : traitement plus poussé effectif. - suppression d'une station d'épuration située en zone rouge inondable de l'Orb. On évite les risques de pollutions par temps de crues.

Description technique
<p>Les travaux de raccordement et de transport des eaux usées de la commune de Sauvian sur la station d'épuration de Béziers consisteront à réaliser les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un poste de refoulement principal rue de l'Orb à Sauvian, - réhabilitation du poste de refoulement existant en entrée de la station d'épuration de Sauvian, - création d'un réseau de refoulement du PR entrée station de Sauvian jusqu'au PR principal rue de l'Orb, - passage sous l'Orb, - création d'un réseau de refoulement du PR principal jusqu'à la connexion avec les ZAC, - création d'un réseau de refoulement de la connexion avec les ZAC jusqu'à la station d'épuration de Béziers, - démolition de la station d'épuration actuelle de Sauvian, - acquisition foncière des parcelles privées traversées par les réseaux de refoulement.
Conditions de réalisation
<p>Accompagnement financier. Aide de l'Agence conditionnée à la maîtrise des flux industriels en entrée de station d'épuration de Béziers pour éviter une surcharge organique de l'ouvrage et à l'accord final des services de l'Etat sur le projet.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Raccordement de la commune de Sauvian sur la station d'épuration de Béziers	CABM	3 400 000	
TOTAL		3 400 000	

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Raccordement de la commune de Sauvian sur la station d'épuration de Béziers	1	1

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Raccordement de la commune de Sauvian sur la station d'épuration de Béziers	3 400 000	30 % 1 020 000 €			70 % 2 380 000 €	
TOTAL	3 400 000	1 020 000 €			2 380 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Partenaires techniques
DDTM34, commune de Sauvian, Agence de l'Eau et le SMVOL.

Indicateurs de suivi
Respect du planning de l'opération. Résultats du suivi milieu récepteur.

VOLET A1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF		Fiche 35
Opération	RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE CERS SUR LA STATION D'EPURATION DE BEZIERS		P2
Objectif(s)	Amélioration de la qualité générale des eaux du Canal du Midi à l'aval de Béziers		
Secteur	Commune de Cers		
Masse d'Eau	Canal du Midi (FRDR3109)	Maître d'ouvrage	CABM
Lien PDM			
Contexte			
<p>Le canal du Midi est essentiellement alimenté par un réseau hydrographique développé au sein de la Montagne Noire.</p> <p>A l'est, il emprunte la vallée de l'Aude au nord des Corbières avant de se diriger vers la mer Méditerranée, où il reçoit des alimentations successives par les fleuves côtiers dont l'Orb et l'Hérault.</p> <p>Sur le territoire de la CABM, les communes de Béziers, Cers et Villeneuve-les-Béziers se situent sur le parcours du canal.</p> <p>Outre des sources de pollution liées à la navigation (rejet d'eaux usées des bateaux et des aires de carénages, notamment celle de Béziers, rejets de COV, de peintures, etc.), le canal reçoit également de multiples rejets (caves, stations d'épurations, aires de stationnement de camping-cars, de lavage des engins agricoles, etc.).</p> <p>Sur le territoire de la CABM, une recherche des sources de pollutions industrielles est en cours de réalisation dans le cadre de la convention d'application de lutte contre les pollutions dispersées et prend en compte les éventuels rejets dans le canal du Midi.</p> <p>En terme de rejets d'eaux usées domestiques, on pouvait encore observer en 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 à 5 déversoirs d'orage du réseau unitaire de la commune de Béziers, ✓ rejet de la station d'épuration de Cers ayant un impact important sur le paramètre bactériologie. <p>La campagne de mesures de la qualité de l'eau et des sédiments réalisée en saison estivale 2003 a révélé les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité des eaux : <ul style="list-style-type: none"> - température élevée, déficit en oxygène, conductivité forte, pH élevé et forte turbidité, - qualité passable en ce qui concerne l'indice diatomique, - une contamination des eaux par les microorganismes généralisée, notamment en août (période de fréquentation fluviale). Le secteur le plus contaminé se situe à l'amont de Béziers, aux écluses de Fonsérannes. • qualité des sédiments : <ul style="list-style-type: none"> - à l'aval de Béziers, on note une certaine accumulation du phosphore correspondant à une qualité moyenne, mais les concentrations en azote et carbone restent normales, - au niveau micropolluants minéraux, en aval de Béziers, les analyses montrent une forte pollution par le mercure (qualité mauvaise), la présence généralisée du cuivre (qualité passable) ainsi que la présence de chrome, nickel, plomb et zinc (qualité passable). <p>Sur le territoire de la CABM, une recherche des sources de pollutions industrielles est en cours de réalisation dans le cadre de la convention d'application de lutte contre les pollutions dispersées et prend en compte les éventuels rejets dans le canal du Midi.</p>			

Contexte (suite)
<p>Le canal du Midi a été classé comme masse d'eau artificielle (FRDR3109) et le SDAGE Rhône-Méditerranée fixe des objectifs de qualité précis : le bon état chimique en 2015 et un bon potentiel qualité global pour 2027.</p> <p>La station d'épuration actuelle de la commune de Cers dispose d'une capacité nominale avérée de 2 700 EH (sur la base du ratio de 60 g/j de DBO5).</p> <p>Le rejet des eaux usées traitées s'effectue dans le canal du Midi avec un niveau de rejet imposé prenant en compte une contrainte azote (NTK = 40 mg/l).</p> <p>Lors de l'étude du schéma directeur assainissement de la CABM, plusieurs scénarii ont été étudiés concernant le devenir des ouvrages épuratoires de la commune de Cers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) renouvellement/extension avec maintien du rejet dans le canal du Midi, 2) renouvellement/extension avec rejet dans l'Orb, 3) raccordement du réseau de Cers sur celui de Villeneuve-les-Béziers pour un traitement des eaux usées sur la station de Béziers. <p>Les services de Police de l'Eau ont alors fait savoir qu'aucune autorisation ne serait délivrée pour un rejet dans le Canal du Midi.</p> <p>Le scénario 2 nécessite des investissements coûteux afin de mettre en place une canalisation de rejet avec passage en forage sous le Canal du Midi et la pose de près de 4 700 ml de conduite jusqu'à l'Orb.</p> <p>Au final, le seul scénario possible aussi bien d'un point de vue technico-économique qu'environnemental s'avère être la démolition de la station d'épuration existante et le raccordement du réseau d'assainissement de Cers sur celui de Villeneuve-les-Béziers pour un traitement des effluents par la station de Béziers.</p>

Description technique
<p>Les travaux de raccordement de la commune de Cers sur Villeneuve-les-Béziers consisteront à réaliser les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructuration du réseau existant vers un ou deux postes principaux de transfert à créer, - dimensionnement du réseau et des postes de refoulement ou d'un éventuel stockage pour la prise en compte des débits par temps de pluie, - création d'un réseau de transfert et raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Villeneuve-les-Béziers. <p>Pour des raisons aussi bien techniques que financières, le projet prévoit deux tranches de réalisation, pour un montant total de travaux estimé à 4 200 000 € HT. La première tranche est prévue dès 2012, la seconde en 2013-2014.</p>
Conditions de réalisation
<p>Accompagnement financier.</p> <p>Réalisation préalable de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement afin de réduire le volume à transiter dans la canalisation de transfert et à traiter par la station d'épuration de Béziers.</p> <p>Aide de l'Agence et autorisation par les services de l'Etat conditionnées à l'avancement des travaux d'extension de la station d'épuration de Béziers.</p>

Accord cadre CABM - Fiches action volet assainissement collectif

Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Action	Maître d'ouvrage	Planification	
		2011	2012
Raccordement de la commune de Cers sur le réseau d'assainissement de Villeneuve-les-Béziers (tranche 1)	CABM		1 800 000
TOTAL			1 800 000

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Raccordement de la commune de Cers sur le réseau d'assainissement de Villeneuve-les-Béziers (tranche 1)	2	1

Plan de financement (€) *						
		AE	CR	CG	MO	Autre
Raccordement de la commune de Cers sur le réseau assainissement de Villeneuve-les-Béziers (tranche 1)	1 800 000	30 % 540 000 €			70 % 1 260 000 €	
TOTAL	1 800 000	540 000 €			1 260 000 €	

* Les montants de subvention indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. L'aide sera recalculée en fonction des taux et des coûts plafonds inscrits au 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, et spécifiquement sur cette opération, sous réserve de disponibilité financière.

Partenaires techniques
DDTM34, commune de Cers, VNF, Agence de l'Eau et le SMVOL.

Indicateurs de suivi
Respect du planning de l'opération.

VOLET A1	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES		A1.36
Opération	Action de coopération décentralisée : Construction d'une station d'épuration de 300 E.H à San Pedro d'Iguaque- Colombie		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la qualité des eaux de surface 		
Secteur	Bassin versant de Cane Iguaque		
Masse d'Eau	Néant	Maître(s) d'ouvrage	Commune de Chiquiza- Colombie
Lien PDM	Néant		
Contexte			
<p>Le bassin versant de Cane Iguaque est localisé sur le département de Boyaca, en Colombie. Il s'étend sur une surface de 204 Km², et sur une altitude allant de 2050 à 3750 mètres. Sur ce bassin se trouve le Parc Naturel National conservatoire de faune et de flore de Iguaque, qui empiète la vallée sur 36 Km².</p> <p>Sur la vallée de Cane Iguaque, un important travail d'inventaire et d'état des lieux du bassin versant a été réalisé par les partenaires institutionnels Colombiens.</p> <p>Les problèmes de qualité des eaux, particulièrement importants, ont montré la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réduire les apports de pesticides par les agriculteurs du territoire ; - assainir les collectivités territoriales <p>Après avoir travaillé activement ; dès 2010, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant, le SMVOL et ses partenaires souhaitent, dans le cadre d'une opération de coopération décentralisée, équiper le hameau de San Pedro d'Iguaque - commune de Chiquiza , d'un système d'assainissement rustique des eaux usées par filtre plantés de roseaux.</p> <p>Cette technique d'assainissement rustique, est maîtrisée par les techniciens français. Elle a le mérite d'être particulièrement adaptée au contexte Colombien.</p> <p>Cette opération se fait en étroite collaboration avec l'Ambassade de France en Colombie et le Ministère des Affaires Etrangères.</p> <p>Une mission d'expertise, réalisée en décembre 2010, a permis de décrire, au stade d'Avant projet, le coût de la station d'épuration.</p>			
Description technique			
<p>Le projet technique a été dimensionné à un niveau de détail Avant Projet. Les éléments de coût sont les suivants :</p> <p>Installation de chantier : 5 000 €</p> <p>Raccordement Eau Potable et eaux usées : 13 000 €</p> <p>Terrassements : 18 000 €</p> <p>Ouvrages hydrauliques : 54 000 €</p> <p>Réseaux hydrauliques internes : 10 000 €</p> <p>1^{er} Etage Filtres verticaux plantés de roseaux (360 m²) : 48 000 €</p> <p>2^{ème} Etage Filtres plantés de roseaux (240 m²) : 31 000 €</p> <p>Zone rejet Intermédiaire : 1 000 €</p> <p>Voirie légère autour des filtres : 10 000 €</p> <p>Clôture et portail : 10 000 €</p> <p>Imprévus et maîtrise d'œuvre : 20 000 €</p> <p>Coût total du projet : 220 000 €</p>			
Conditions de réalisation			
Bouclage du plan prévisionnel de financement.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Construction d'une STEP de 300 E.H	Ville de Chiquiza	220 000					220 000

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Construction d'une STEP de 300 E.H	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	SMVOL	CG	MO	Aut re
Construction d'une STEP de 300 E.H	220 000		20% 44 000 €	20 % 44 000 €	9.1% 20 000 €		60.9% 112 000 €	
TOTAL €	220 000 €							

Partenaires techniques
CG 34, AERMC, Ministère des Affaires Etrangères, Ambassade de France à Bogota

Indicateurs de suivi
Réception de l'ouvrage

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A2	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES	A2.1
Opération	Assainissement des caves particulières	Phases 1 & 2
Objectif(s)	Amélioration de la qualité des eaux impactées par des rejets organiques	
Secteur(s) / ME principales	Bassin versant de l'Orb et du Libron et en particulier Libron, Vernazobre, Lirou, Taurou, Rhonel	
Masse(s) d'eau	Le Vernazobres - FRDR 153 ; Ruisseau du Landeyran - FRDR11211 ; Le Ronnel - FRDR10984 ; Le Rieutort - FRDR11197 ; Le Rhonel - FRDR11926 ; Le Taurou - FRDR11072 Le Lirou - FRDR11359 ; Le Libron de sa source au ruisseau de Badeaussou - FRDR160 ; Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la Mer Méditerranée - FRDR159	Maître(s) d'ouvrage Caves Particulières
Lien PDM	5 E17 : Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires	OF5A
Contexte		
<p>La filière viti-vinicole représente l'une des principales activités économiques du territoire Orb Libron. Cette activité est organisée autour de caves coopératives et de caves particulières, dont le rôle dans l'économie locale et dans l'aménagement du territoire est important.</p> <p>L'activité vinicole génère une pollution essentiellement organique et concentrée sur les derniers mois de l'année. En l'absence de traitement ad hoc, ces effluents peuvent nuire au bon état des milieux. D'autre part, les exploitations viticoles peuvent être à l'origine de pollutions diffuses liées à l'usage de produits phytosanitaires (herbicides, ...). Elles peuvent aussi jouer un rôle dans l'organisation de l'espace rural (fossés de drainage, ...)</p> <p>Depuis une dizaine d'années, la nécessité de maîtriser les pollutions produites est apparue et, bien au delà de l'aspect réglementaire, la profession est aujourd'hui convaincue que la prise en compte de l'environnement représente une composante de l'image de la filière et des produits.</p> <p>Pour ce qui est de l'équipement des caves coopératives et dans le cadre d'un programme financé par l'agence de l'Eau et le Conseil général, la quasi totalité des caves est aujourd'hui équipée d'un dispositif pour le traitement des effluents.</p> <p>Quant aux caves particulières, le Syndicat des Vignerons de l'Hérault vinifiant en cave particulière, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général ont convenu de poursuivre une action en direction des caves particulières pour maîtriser les pollutions viti-vinicoles du département et réduire leur impact sur le milieu récepteur. Un contrat, signé le 5 octobre 2010, acte cette volonté et définit les engagements financiers associés pour soutenir les professionnels dans la mise en place de ces équipements. La présente fiche d'action s'intègre pleinement dans ce programme.</p> <p>Au regard de la répartition de la production à l'échelle du bassin versant (cf liste ci-jointe) et du taux d'équipement, il ressort que les bassins versants du Libron, Vernazobres, du Rieutort, du Rhonel, du Taurou, du Lirou et du Libron, sont particulièrement impactés par toutes sortes de pollutions d'origine organiques et d'origine viti et vinicoles. Ils seront donc, dans le cadre de ce contrat, des zones prioritaires d'actions.</p>		

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Les actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'assainissement des caves et autres établissements liés aux activités viticoles sont les suivantes :

- Information et sensibilisation de l'ensemble des caves concernées par la démarche engagée
- Favoriser la mise en place de dispositifs d'épuration fiables, conseil sur les techniques de traitement existantes, aide au montage des dossiers de demande d'aide dans le cadre de l'accord signé en octobre 2010
- Visite et diagnostic des caves particulières : à l'issue de la sensibilisation de l'ensemble des caves particulières du territoire, l'effort de visite et diagnostic se portera à la fois sur les secteurs prioritaires et sur les caves produisant le plus de manière à mesurer rapidement l'efficacité de l'action. Le nombre de caves diagnostiquées est estimé à 69 sur le Libron, 27 sur le Vernazobres, 19 sur le Rieutort, 10 sur le Rhonel, 40 sur le Taurou, et 11 sur le Lirou.
- Mise en place de dispositifs de traitement : Vernazobres (10), Rieutort (5), Rhonel (5), Taurou (15), Lirou (4), Libron (20)

Conditions de réalisation

Sans objet.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostics	SMVOL	pm	pm	pm			pm
Equipement des caves particulières (20 par an)	Particuliers	80 000	80 000	80 000			240 000

Priorité

Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic et équipement des caves particulières	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Equipement des caves particulières	240 000 €			50 % 120 000 €		30 % 72 000 €	20 % 48 000 €	
TOTAL €	240 000 €							

Partenaires techniques

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)**Description technique**

Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Diagnostic et équipement des caves particulières	Particuliers	232 000 €

Indicateurs de suivi

Nombre de cave diagnostiquées et/ou traitées

Evolutions de l'état écologique des masses d'eau superficielle (altérations, bilan de l'oxygène, nutriments, acidification)

Secteur	Nombre de Caves non équipées	Volume non traité en hectolitres
Delta	14	16 440
Gorges de l'Orb	27	21 742
Jaur	5	2 815
Libron	100	121 571
Lirou	14	15 635
Moyenne Vallée de l'Orb	68	64 507
Sivu O.R.B.	1	1 815
Haute Vallée	2	1 600
Vernazobre	24	24 965

VOLET A2	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES		A2.2
Opération	Equipement des ports privés ou publics		Phases 1 & 2
Objectif(s)	Amélioration de la qualité des eaux impactées par des rejets toxiques		
Secteur(s) / ME principales	Canal du Midi - Littoral		
Masse(s) d'eau	FRDR3109, FRDCO2b	Maître(s) d'ouvrage	Collectivités - CCI - privés
Lien PDM	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires Equiper les aires de carénage de dispositifs de traitement spécialisés		5A41 5A42
Contexte			
<p>La portion du canal de navigation intéressant le sous bassin Orb et Libron court de Vias à Capestang. L'état des lieux réalisé sous maîtrise d'ouvrage VNF dans le cadre de l'opération « Ports Propres en Languedoc Roussillon » sert de base au contexte de la fiche.</p> <p>L'activité fluviale est constituée de pénichettes louées, de bateaux privés et de bateaux de promenades (rares). A cette activité « nomade » on peut ajouter une activité sédentaire sur des péniches de plus ou moins grande taille. Certaines de ces péniches servent de restaurant.</p> <p>La présence de loueurs entraîne la présence d'activités liés à l'entretien des bateaux (levage pour activités d'entretien et carénage) d'une part, d'autre part la circulation des péniches nécessite des haltes pour la vidange des eaux grises & noires. Ces activités sont souvent associées, elles comportent parfois des zones d'avitaillement.</p> <p>La typologie de la pollution est multiple : organique liée aux eaux usées des bateaux (eaux grises et eaux noires) et toxique : présence d'hydrocarbures (fuites directes - incidents lors des remplissages des réservoirs) micropolluants (cuivre, zinc, peintures)</p> <p>Sites portuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colombiers : capacité de 72 emplacements - gestion VNF - présence d'un loueur - présence d'une aire d'avitaillement et d'une aire de carénage sur le site du loueur. - Poilhes : capacité de 34 emplacements - Béziers : capacité de 50 emplacements - gestion collectivité - présence d'un loueur - présence d'une aire de carénage et d'une aire d'avitaillement sur le site du gérant - Sérignan : 1 port sur l'Orb - Valras : 2 ports sur l'Orb : le port public et 1 port privé (Jean Gau) <p>Haltes sur le canal du Midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Villeneuve les Béziers : capacité de 16 emplacements - Cassafières à Portiragnes : capacité de 60 emplacements - gestion confiée à un loueur - présence d'une aire de carénage et d'une aire d'avitaillement - Vias : capacité de 40 emplacements 			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Réactualisation de l'état des lieux : visites des ports et haltes afin de vérifier les dispositifs de collecte en place pour les eaux de carénages, les eaux de ruissellement des aires d'avitaillement, des eaux grises et noires des bateaux, les dispositifs de stockage des déchets (présence mini déchetterie le cas échéant); Il devra comprendre également la mention de la présence de ports à secs et d'activités économiques en lien avec le nautisme ;
- Information et sensibilisation de l'ensemble des collectivités concernées par la démarche engagée
- Informer et sensibilisation des loueurs pour qu'ils mettent en place un dispositif de collecte de leurs déchets toxiques ;
- Favoriser la mise en place de dispositifs de pompage des eaux grises et noires - un raccordement au réseau d'assainissement de la collectivité est envisageable ;
- Amélioration de la connaissance de l'état de la masse d'eau au travers d'analyses sur les substances caractéristiques du bon état

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic (visites et analyses substances du bon état)	Particuliers	80 000					80 000
Equipement des ports et haltes	Collectivités/CCI/VNF		100 000	100 000			200 000
Communication/Sensibilisation	CCI/VNF		5 000	5 000			10 000

Priorité

Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic et équipement des ports et haltes	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ²

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic et équipement des haltes et ports	290 000 €			30 % 87000 €	30 % 87000 €		40 % 116000 €	

² Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

TOTAL €	290 000 €
----------------	------------------

Partenaires techniques
DREAL, DDTM, communes, SMVOL, CCI Béziers Saint Pons, Agence de l'Eau, CG 34, ADEME, VNF

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Equipement des ports et haltes	Particuliers	

Indicateurs de suivi
Nombre de ports et haltes diagnostiqués.

VOLET A2	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES		A2.3
Opération	Régularisation des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement		Phases 1 & 2
Objectif(s)	Maîtrise des rejets non domestiques aux réseaux d'assainissement		
Secteur(s) / ME principales	Tous		
Masse(s) d'eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	CABM Smvol Etablissements
Lien PDM	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets		5A32
Contexte			
<p>L'atteinte du bon état nécessite la connaissance et la maîtrise de l'impact des rejets industriels sur les systèmes d'assainissement. Un travail de fond est nécessaire afin de mettre fin « au tout à l'égout ! »</p> <p>Les effluents industriels ET les déchets industriels (liquides ou solides) peuvent présenter des caractéristiques particulières qui ne permettent pas un traitement commun avec les effluents domestiques sur les stations d'épuration des collectivités.</p> <p>Les déchets toxiques doivent être collectés à la source et ne doivent pas rejoindre les réseaux d'assainissement, ni la poubelle des ordures ménagères.</p> <p>Les effluents industriels peuvent faire l'objet d'un traitement sur place, soit d'une évacuation en centre spécialisé.</p> <p><u>La réglementation est claire sur le sujet :</u> L'établissement qui rejette des eaux de process, eaux de lavages autres que les eaux domestiques adresse à la collectivité <u>une lettre de demande d'autorisation</u>, précisant les caractéristiques de l'effluent qu'il souhaite rejeter. L'article L 1331-10 du Code de la santé publique (ex L 35-8) est le texte de référence. Il décrit la procédure à adopter. A réception de la demande d'autorisation, la collectivité en charge de la délivrance de cet arrêté, a 4 mois pour rendre un avis. L'absence de réponse vaut rejet de la demande. La Collectivité consulte le gestionnaire du réseau d'assainissement avant de répondre à l'établissement.</p> <p>Le document délivré est <u>un arrêté</u> du maire ou du président d'EPCI compétent à l'endroit du rejet. Cet arrêté est un acte administratif de police, unilatéral et donc non négociable.</p> <p>L'arrêté peut être accompagné ou non d'une convention de déversement. Ce document de portée juridique différente, n'est pas obligatoire. C'est un contrat de droit privé et négociable.</p>			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

La première phase est le recensement des établissements raccordés.

L'approche peut être double :

- une approche géographique : zones industrielles et d'activités
- une approche sectorielle par branches d'activités : imprimeurs, garages, etc ...

La priorité est donnée aux établissements susceptibles de présenter des rejets de toxiques, qu'ils soient liquides ou solides.

Concrètement, les boues de perchloréthylène, les liquides de freins, de refroidissements, les déchets dangereux ne doivent pas être rejetés aux réseaux d'assainissement.

Seuls sont acceptés les effluents qui peuvent être traités dans de bonnes conditions par une station d'épuration urbaine.

Un diagnostic, et donc une visite est nécessaire afin de repérer les réseaux au sein de l'entreprise, vérifier les conditions de stockage (dimensionnement, état des stockages, état des aires de stockage), conditions de travail, etc ...

Conditions de réalisation

A l'image du travail engagé sur la Communauté d'Agglomération de Béziers, un recensement est à engager et la régularisation doit s'effectuer au cas par cas.

Les futurs schémas d'assainissement doivent obligatoirement comporter un chapitre relatif au recensement des établissements économiques raccordés au réseau d'eaux usées. Des vérifications de branchement doivent être réalisés afin de connaître l'état du branchement.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maîtres d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Animation sur CABM	CABM	28 000	28 000				Pm
Animation hors CABM	SMVOL	Pm	Pm	pm			

Priorité

Action	Opportunité	Faisabilité
Animation	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ³

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Animation	pm							
TOTAL €	pm							

³ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Partenaires techniques

DREAL, DDTM, communes, SMVOL, CCI Béziers Saint Pons, Agence de l'Eau, CG 34, ADEME, VNF
--

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
--

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage
--

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite de l'animation	SMVOL	

Indicateurs de suivi

Nombre de conventions de raccordement signées.
--

VOLET A2	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES		A2.4
Opération	Etude diagnostic de l'équipement des structures d'hôtellerie de plein air		Phase 2
Objectif(s)	Améliorer la connaissance des pratiques (prélèvement - assainissement - rejets)		
Secteur(s) / ME principales	Ensemble du bassin		
Masse(s) d'eau		Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions		5A-05
Contexte			
<p>Les campings et plus largement les structures d'hébergement touristiques sont implantés tout au long de l'Orb et ses affluents, avec une localisation liée aux zones de baignade pour la partie amont et la frange littorale dans la partie aval.</p> <p>Plusieurs études ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur les milieux aquatiques de l'hôtellerie de plein air en Languedoc Roussillon - Une étude sur les consommations des campings va débuter début 2011 sous maîtrise d'ouvrage CCI de Béziers - St Pons <p>Le SMETA dispose de renseignements relatifs aux prélèvements des structures (pour celles qui prélèvent dans l'Astien). Les SPANC disposent de renseignements sur les dispositifs d'assainissement. Les collectivités disposent de renseignements sur les raccordements au réseau d'eaux usées.</p> <p>D'autres données sont peut être existantes, et seraient à collationner, quoiqu'il en soit les connaissances sont éparées et l'on ne dispose pas d'une vue globale.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête sur l'état d'assainissement des campings non raccordés sur un système d'assainissement collectif. Il s'agira dans un premier temps d'interroger les SPANC et les SPE afin de faire le point sur l'état des dispositifs d'assainissement autonome ; - Enquête sur les campings raccordés sur un système d'assainissement collectif. L'objectif est de régulariser les rejets des établissements et d'établir des conventions de déversement basées sur les volumes effectivement rejetés dans le réseau d'eau public et traités sur la station d'épuration de la commune; - Réaliser une base de données regroupant les données de prélèvement (forage, profondeur du forage, localisation, équipement compteur), le patrimoine du camping (nombre d'emplacements, nombre de piscines ou bassins d'agrément, nombre de restaurant, dates d'ouvertures ...), état de l'assainissement (description du dispositif, base de dimensionnement, raccordement au réseau d'eau usées ...) - Un programme d'amélioration des dispositifs d'assainissement autonome pourra être proposé en lien avec un état des lieux des pratiques et dans l'objectif d'amélioration de la qualité du milieu récepteur. 			

Conditions de réalisation	
.....	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Enquêtes	SMVOL				20 000		20 000

Priorité 2		
Action	Opportunité	Faisabilité
Enquêtes	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ⁴								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Enquêtes	SMVOL			0-30 % 0-6000 €	0-30 % 0-6000 €		40 -100% 8000- 20000 €	
TOTAL €	20 000€							

Partenaires techniques	
DDTM, communes, SMVOL, CCI Béziers Saint Pons, Agence de l'Eau, CG 34, ADEME, SMETA	

Indicateurs de suivi	
Nombre d'enquêtes réalisées	
Nombre d'assainissements autonomes non conformes	
Nombre de campings conventionnés (campings raccordés au réseau d'eaux usées)	

⁴ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A2	REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES			A2.5
Opération	Amélioration de connaissance sur les substances émergentes			Phase 1
Objectif(s)	Acquisition de connaissance, métrologie, enquêtes sur les pratiques de consommation - réduction des rejets à la source			
Secteur(s) / ME principales	L'Orb de l'amont de Béziers à la mer			
Masse(s) d'eau	FRDR151b	Maître(s) d'ouvrage	Hô Béziers	
Lien PDM	Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses, ...)			5 E-07
Contexte				
<p>Antibiotiques, hormones, antidouleurs, antiépileptiques, antidépresseurs, B-bloquants ... sont autant de substances rejetées dans les milieux aquatiques quotidiennement.</p> <p>Ces résidus sont soupçonnés d'être à l'origine de féminisation de certaines populations/diminution de la faune aquatique.</p> <p>Ces résidus médicamenteux lorsqu'ils ne sont pas totalement dégradés par l'organisme, sont excrétés dans les selles et les urines sous leur forme initiale ou sous la forme de métabolites. Ils sont ensuite retrouvés dans les stations d'épuration qui les rejettent dans le milieu naturel. Les concentrations varient en fonction de la biodégradabilité des molécules et des performances des stations d'épuration.</p> <p>La station d'épuration de Béziers d'une capacité de 100 000 EH reçoit les effluents de zones industrielles, d'établissements de santé variés (hôpital, cliniques, centres de dialyses, etc ...) et pourrait être référencée zone atelier du Plan National Résidus Médicamenteux.</p>				
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)				
Description technique				

L'objectif de cette étude est d'améliorer la connaissance sur le type de molécules rejetées, de retracer leur origine (hospitalière ou « domestique ») et d'envisager des solutions de suppression de ces rejets.

Les données de cette étude seront mutualisées au niveau national.

Propositions d'actions :

- Acquisition de connaissance concernant la présence des substances : analyses en entrée/sortie de la station d'épuration de Béziers, analyses en sortie de l'hôpital de Béziers, analyses en sortie des autres établissements hospitaliers (cliniques, cliniques vétérinaires, maisons de retraite ...), analyses dans la mesure du possible sur une branche du réseau alimentée par les habitants (estimation de la part « domestique » liée à la consommation quotidienne et l'hospitalisation à domicile) en quelque sorte « l'apport basal » à la station.
- Acquisition de connaissance sur la présence de ces substances dans le milieu : analyses dans le milieu, pertinence des compartiments à analyser (et à surveiller) - quels tests ?
- Identification des lacunes analytiques : connaît-on tous les produits de dégradation ? Quel est le niveau de connaissance actuel/recherche - peut-on tout détecter ?
- Réalisation d'une enquête sur la consommation médicamenteuse sur le bassin Biterrois, selon opportunité
- Essai de corrélation entre les médicaments employés à l'hôpital et ceux retrouvés au rejet.

Conditions de réalisation

.....

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Analyses et étude	Hôpital Béziers ou SMVOL CABM	0	200 000	50 000			250 000

Priorité

Action	Opportunité	Faisabilité
Analyses et étude	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ⁵

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Analyses et étude	250 000 €			50 % + 30 % (bonus) 200 000 €			20 % 50 000 €	
TOTAL €	250 000 €							

Partenaires techniques

⁵ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

DDTM, ARS, SMVOL, Agence de l'Eau

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.
Des études sont en cours sur d'autres agglomérations et en France, les résultats des différentes études permettront d'orienter la poursuite de cette action.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Diagnostic et/ou travaux complémentaires selon orientations plan national recherche résidus médicamenteux ou autres études	Hôpital Collectivité	A définir

Indicateurs de suivi

Résultats des analyses réalisées

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.1
Opération	Délimitation du bassin d'alimentation des captages et de la Zone d'action prioritaire sur le Libron. Rédaction programme d'action		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Vallée du Libron		
Masse d'Eau	CO_17_10	Maître(s) d'ouvrage	SIGAL
Lien PDM	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert		5F31
Contexte			
<p>L'activité viti-vinicole est particulièrement présente sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron. L'utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s'est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d'apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l'ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phyto-sanitaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l'ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, - de décider de mener une action forte de réduction des produits phyto-sanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>Le bassin versant du Libron constitue un enjeu très fort pour cette problématique : les captages de Puissalicon, Puimisson, Lieuran et Bassan présentent des dépassement des normes récurrentes. Conscientes de cette situation, l'ensemble des communes de la vallée du Libron a décidé de sensibiliser, dès la fin 2010, tous les jardiniers « amateurs » à une utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et de réaliser un Plan Communal de Désherbage. Cette action, financée dans le cadre du contrat 2006-2010, se poursuivra tout au long de l'année 2011. Il convient désormais de délimiter, sur l'ensemble du bassin versant du Libron, le bassin d'alimentation des captages et déterminer un plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires.</p>			
Description technique			
<p>La délimitation du bassin d'alimentation du captage, et la cartographie de sa vulnérabilité intrinsèque vis à vis des pollutions diffuses seront réalisées en suivant la méthodologie développée par le BRGM. Ainsi, l'analyse croisée de la géologie, la pédologie, l'occupation des sols, ...etc, permettra la délimitation des bassins d'alimentation des captages.</p> <p>Un diagnostic détaillé des AAC de la vallée du Libron sera réalisée, en concertation avec les acteurs des bassins d'alimentation des captages (collectivités, agriculteurs, autres usagers), puis des propositions d'actions adaptées au contexte du territoire dans le but de déterminer un programme d'actions, chiffré et hiérarchisé. Des indicateurs de suivi seront alors définis afin d'évaluer l'impact des actions et de quantifier les résultats attendus dans le temps.</p>			
Conditions de réalisation			
Ecriture du cahier des charges. Validation par l'ensemble des partenaires.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Délimitation et plan d'action	SIGAL	100 000					100 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Délimitation et plan d'action	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Délimitation et plan d'action	100 000			50 % 50000 €	0-15% 0 - 7500€	15 % 7500 €	20-35 % 10000- 17500 €	
TOTAL €	100 000 €							

Partenaires techniques
Région, DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, CABM, SIGAL, Caves coopératives et Particuliers, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi
Validation du bassin d'alimentation des captages et du Plan d'action

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.2
Opération	Diagnostic de pratiques sur les Aires d’Alimentation des Captages de Puisserguier et proposition d’un programme d’action pour l’amélioration de la qualité de la ressource en eau		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Vallée du Lirou à Puisserguier		
Masse d’Eau	FR_DO_411	Maître(s) d’ouvrage	Puisserguier
Lien PDM	Elaboration des plans d’actions		Captage prioritaire
Contexte			
<p>L’activité viti - vinicole est particulièrement présente sur l’ensemble du bassin versant de l’Orb et du Libron. L’utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s’est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d’apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l’ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phyto- sanitaires sur l’ensemble du bassin versant de l’Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l’ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, - de décider de mener une action forte de réduction des produits phyto sanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>La commune de Puisserguier est alimentée en eau potable par deux forages (Fichoux et Manière Nord), situés dans le massif calcaire. Un forage (Manière Sud) est actuellement à l’étude (première adduction, ...).</p> <p>Périodiquement, les teneurs en produits phytosanitaires dépassent les normes en vigueur. Si la Déclaration d’Utilité Publique est validée sur le forage de Manière Nord (12/10/2001), ce n’est pas le cas pour Fichoux et Manière Sud. La commune de Puisserguier a décidé d’engager une démarche A.A.C. de ces trois sources.</p> <p>La délimitation de l’aire d’alimentation des captages est terminée, ainsi que la cartographie de la vulnérabilité.</p> <p>Il convient désormais de réaliser un diagnostic des pratiques à l’échelle des A.A.C. et rédiger un programme d’actions de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides.</p>			
Description technique			
<p>Un diagnostic détaillé des AAC de Puisserguier, intégrant un volet socio-économique sera réalisée, en concertation avec les acteurs des bassins d’alimentation des captages (collectivités, agriculteurs, autres usagers), puis des propositions d’actions adaptées au contexte du territoire dans le but de déterminer un programme d’actions, chiffré et hiérarchisé. Des indicateurs de suivi seront alors définis afin d’évaluer l’impact des actions et de quantifier les résultats attendus dans le temps.</p>			
Conditions de réalisation			

Cahier des charges validé par l'ensemble des partenaires.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic d'exploitations et Plan d'action	Commune	40 000					40 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic d'exploitations et Plan d'action	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic d'exploitations et Plan d'action	40 000			50 % 20000 €	0-15 % 0 - 6000 €	15 % 6000 €	20-35 % 8000-14000 €	
TOTAL €	40 000 €							

Partenaires techniques
Région, DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, CABM, SIGAL, Caves coopératives et Particuliers, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi
Validation du Plan d'action

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.3
Opération	Mise en œuvre du volet agricole du Plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires des captages de Puisserguier		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Formations plissées calcaires et marnes Arc de St-Chinian		
Masse d'Eau	FR_DO_411	Maître(s) d'ouvrage	Particuliers
Lien PDM	Mise en œuvre des Plans d'Actions		Captage prioritaire
Contexte			
<p>L'activité viti - vinicole est particulièrement présente sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron. L'utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s'est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d'apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l'ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phyto- sanitaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l'ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, - de décider de mener une action forte de réduction des produits phyto sanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>La commune de Puisserguier est alimentée en eau potable par deux forages (Fichoux et Manière Nord), situés dans le massif calcaire. Un forage (Manière Sud) est actuellement à l'étude (première adduction, ...). Périodiquement, les teneurs en produits phytosanitaires dépassent les normes en vigueur. Si la Déclaration d'Utilité Publique est validée sur le forage de Manière Nord (12/10/2001), ce n'est pas le cas pour Fichoux et Manière Sud. La commune de Puisserguier a décidé d'engager une démarche A.A.C. de ces trois sources. La délimitation de l'aire d'alimentation des captages est terminée, ainsi que la cartographie de la vulnérabilité.</p> <p>Dés que le diagnostic des pratiques à l'échelle des A.A.C. et le programme d'actions de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides seront validés (Cf. fiche 3.2), le programme d'action devra être réalisé :</p> <p>Le programme d'action (à valider au regard des conclusions de la fiche 3.2) sera basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet collectivités territoriales : la commune de Puisserguier d'est engagée, dès 2010, dans un Plan Communal de désherbage (rédaction en cours) ; - un volet « particuliers » : - un volet animation : la commune devra mettre en œuvre tous les moyens d'animation nécessaire à ce programme - Un volet agricole, objet de la présente fiche action. 			
Description technique			

Le volet agricole sera constitué des éléments suivants (à valider par les études de la fiche 3.2) :

Amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaire

- Pollutions ponctuelles (stockage, remplissage, rinçage et gestion des déchets)
- Pollutions diffuses (gestion raisonnée des interventions, pérennisation et développement du travail du sol, amélioration de la performance de pulvérisation),

L'aménagement du bassin versant

- aménagements intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs et fourrières,
- entretien du réseau de fossés,
- gestion des évolutions d'occupation du sol à moyen terme

Le financement s'appuie sur les mesures 125-C2 PVE pour les actions relatives aux pollutions ponctuelles et sur les MAet et PVE pour les actions relatives à la pollution diffuse.

Conditions de réalisation

Réussite de l'animation.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Mise en œuvre du Programme d'action	Particuliers	900 000					900 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Mise en œuvre du Programme d'action	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE*	CR	CG	MO	Autre
Mise en œuvre du Programme d'action (MAET)	600 000	55 % 330 000 €		45 % 270 000 €				
Mise en œuvre du Programme d'action (PVE)	300 000	20 % 60 000 €		20 % 60 000 €			60 % 180 000 €	
TOTAL €	900 000 €							

* L'intervention des financeurs est régie par les références réglementaires et DRDR. L'agence validera un PVE Collectif et assumera donc la contre partie nationale du PVE et 216, jusqu'à la fin 2013. L'intervention de l'agence sur les MAET est conditionnée au dixième programme d'intervention et à la validation par la CRAE.

Partenaires techniques

Région, DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, CABM, SIGAL, Caves coopératives et Particuliers, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi

Taux d'adhésion aux mesures, évolution de la qualité des ressources captées pour l'approvisionnement en eau potable

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.4
Opération	Mise en œuvre du volet agricole du Plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires des captages de Murviel les Béziers		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Alluvions de l'Orb amont de Béziers		
Masse d'Eau	FR_DO_316A	Maître(s) d'ouvrage	Particuliers
Lien PDM	Mise en œuvre des plans d'actions		Captage prioritaire
Contexte			
<p>L'activité viti - vinicole est particulièrement présente sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron. L'utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s'est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d'apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l'ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phyto- sanitaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l'ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, de décider de mener une action forte de réduction des produits phyto sanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>Le captage du Limbardie est classé prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement. Le bassin d'alimentation du captage, ainsi que les zones prioritaires d'action ont été validés. Le programme d'action a également été validé dès la mi 2009 : celui est basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> un volet collectivités territoriales : la commune de Murviel a validé son Plan Communal de désherbage et le met actuellement en œuvre ; un volet « particuliers » : les actions continues de sensibilisation des jardiniers « amateurs » a une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires sont protégées par la commune, associée au club local des jardiniers de France, récemment créé sur la commune un volet animation : la commune a recruté, dès 2010, une animatrice agro environnementale qui est chargée de mettre en œuvre le programme d'action Un volet agricole, objet de la présente fiche action. 			
Description technique			
<p>Le volet agricole est constitué des éléments suivants :</p> <p>Amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Pollutions ponctuelles (stockage, remplissage, rinçage et gestion des déchets) Pollutions diffuses (gestion raisonnée des interventions, pérennisation et développement du travail du sol, amélioration de la performance de pulvérisation), <p>L'aménagement du bassin versant</p> <ul style="list-style-type: none"> aménagements intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs et fourrières, entretien du réseau de fossés, gestion des évolutions d'occupation du sol à moyen terme <p>Le financement s'appuie sur les mesures 125-C2 PVE pour les actions relatives aux pollutions ponctuelles et sur les MAet et PVE pour les actions relatives à la pollution diffuse.</p>			

Conditions de réalisation
Réussite de l'animation.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Mise en œuvre du Programme d'action (MAet,PVE,...)	Particuliers	300 000					300 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Mise en œuvre du Programme d'action T1 (MAet,PVE,...)	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE*	CR	CG	MO	Autre
Mise en œuvre du Programme d'action (MAET)	200 000	55 % 110 000 €		45 % 90 000 €				
Mise en œuvre du Programme d'action (PVE)	100 000	20 % 20 000 €		20 % 20 000 €			60 % 60 000 €	
TOTAL €	300 000 €							

* L'intervention des financeurs est régie par les références réglementaires et DRDR. L'agence validera un PVE Collectif et assumera donc la contre partie nationale du PVE et 216, jusqu'à la fin 2013. L'intervention de l'agence sur les MAET est conditionnée au dixième programme d'intervention et à la validation par la CRAE.

Partenaires techniques
Région, DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, CABM, SIGAL, Caves coopératives et Particuliers, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi
Taux d'adhésion aux mesures Evolution de la qualité des ressources captées pour l'approvisionnement en eau potable

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.5
Opération	Mise en œuvre du volet agricole du Plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires des captages d'Aspiran		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Moyenne Vallée de l'Orb		
Masse d'Eau	Le TAUROU FRDR 11072	Maître(s) d'ouvrage	Particuliers
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		5D01
Contexte			
<p>L'activité viti - vinicole est particulièrement présente sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron. L'utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s'est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d'apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l'ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phyto-sanitaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l'ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, de décider de mener une action forte de réduction des produits phyto sanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>Les captages de la plaine d'Aspiran alimentent en eau les communes de THEZAN, PAILHES et CORNEILHAN. Le SIAEPA a réalisé, en partenariat avec le SMVOL, un diagnostic sur l'origine des pollutions diffuses qui contaminent les captages de la plaine d'Aspiran. L'Aire d'alimentation des captages ainsi que les zones d'action prioritaires sont délimités.</p> <p>Le programme d'action, restant à valider, sera basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> un volet collectivités territoriales : les communes de THEZAN et PAILHES se sont engagées, dès 2010, dans un Plan Communal de désherbage (rédaction en cours) ; un volet « particuliers » : un volet animation : le SIAEPA devra mettre en œuvre tous les moyens d'animation nécessaire à ce programme Un volet agricole, objet de la présente fiche action. 			
Description technique			
<p>Le volet agricole est constitué des éléments suivants :</p> <p>Amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Pollutions ponctuelles (stockage, remplissage, rinçage et gestion des déchets) Pollutions diffuses (gestion raisonnée des interventions, pérennisation et développement du travail du sol, amélioration de la performance de pulvérisation), <p>L'aménagement du bassin versant</p> <ul style="list-style-type: none"> aménagements intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs et fourrières, entretien du réseau de fossés, gestion des évolutions d'occupation du sol à moyen terme <p>Le financement s'appuie sur les mesures 125-C2 PVE pour les actions relatives aux pollutions ponctuelles et sur les MAet et PVE pour les actions relatives à la pollution diffuse</p>			

Conditions de réalisation	
Réussite de l'animation.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Mise en œuvre du Programme d'action (MAet,PVE,...)	Particuliers	300 000					300 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Mise en œuvre du Programme d'action (MAet,PVE,...)	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE*	CR	CG	MO	Autre
Mise en œuvre du Programme d'action (MAET)	200 000	55 % 110 000 €		45 % 90 000 €				
Mise en œuvre du Programme d'action (PVE)	100 000	20 % 20 000 €		20 % 20 000 €			60 % 60 000 €	
TOTAL €	300 000 €							

* L'intervention des financeurs est régie par les références réglementaires et DRDR. L'agence validera un PVE Collectif et assumera donc la contre partie nationale du PVE et 216, jusqu'à la fin 2013. L'intervention de l'agence sur les MAET est conditionnée au dixième programme d'intervention et à la validation par la CRAE.

Partenaires techniques
Région, DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, CABM, SIGAL, Caves coopératives et Particuliers, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi
Taux d'adhésion aux mesures Evolution de la qualité des ressources captées pour l'approvisionnement en eau potable

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.6
Opération	Mise en œuvre du volet agricole du Plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires des captages de la vallée du Libron		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Vallée du Libron		
Masse d'Eau	CO_17_10	Maître(s) d'ouvrage	Particuliers
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		5D01
Contexte			
<p>L'activité viti - vinicole est particulièrement présente sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron. L'utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s'est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d'apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l'ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phyto- sanitaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l'ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, - de décider de mener une action forte de réduction des produits phyto sanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>Le bassin versant du Libron constitue un enjeu très fort pour cette problématique : les captages de Puissalicon, Puimisson, Lieuran et Bassan présentent des dépassement des normes récurrentes. Conscientes de cette situation, l'ensemble des communes de la vallée du Libron a décidé de sensibiliser, dès la fin 2010, tous les jardiniers « amateurs » à une utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et de réaliser un Plan Communal de Désherbage. Cette action, financée dans le cadre du contrat 2006-2010, se poursuivra tout au long de l'année 2011. Dès la fin de l'année 2010, seront délimités les bassins d'alimentation des captages et déterminé un plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires (Cf. fiche 3.1)</p> <p>Le programme d'action, restant à valider, sera basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet collectivités territoriales : les communes de la Vallée du Libron se sont engagées, dès 2010, dans un Plan Communal de désherbage (rédaction en cours) ; - un volet « particuliers » : - un volet animation : le SIAEPA devra mettre en œuvre tous les moyens d'animation nécessaire à ce programme - Un volet agricole, objet de la présente fiche action. 			
Description technique			

Le volet agricole est constitué des éléments suivants :

Amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaire

- Pollutions ponctuelles (stockage, remplissage, rinçage et gestion des déchets)
- Pollutions diffuses (gestion raisonnée des interventions, pérennisation et développement du travail du sol, amélioration de la performance de pulvérisation),

L'aménagement du bassin versant

- aménagements intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs et fourrières,
- entretien du réseau de fossés,
- gestion des évolutions d'occupation du sol à moyen terme

Le financement s'appuie sur les mesures 125-C2 PVE pour les actions relatives aux pollutions ponctuelles et sur les MAet et PVE pour les actions relatives à la pollution diffuse

Conditions de réalisation

Réussite de l'animation.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Mise en œuvre du Programme d'action T1 (MAet,PVE,...)	Particuliers		300 000				300 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Mise en œuvre du Programme d'action T1 (MAet,PVE,...)	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE*	CR	CG	MO	Autre
Mise en œuvre du Programme d'action (MAET)	200 000	55 % 110 000 €		45 % 90 000 €			0 %	
Mise en œuvre du Programme d'action (PVE)	100 000	20 % 20 000 €		20 % 20 000 €			60 % 60 000 €	
TOTAL €	300 000 €							

* L'intervention des financeurs est régie par les références réglementaires et DRDR. L'agence validera un PVE Collectif et assumera donc la contre partie nationale du PVE et 216, jusqu'à la fin 2013. L'intervention de l'agence sur les MAET est conditionnée au dixième programme d'intervention et à la validation par la CRAE.

Partenaires techniques

Région, DDTM, CG34, AERMC, SMVOL, CABM, SIGAL, Caves coopératives et Particuliers, CA

Indicateurs de suivi

Taux d'adhésion aux mesures, évolution de la qualité des ressources captées pour l'approvisionnement en eau potable

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme d'action à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre du Programme d'action T1 (MAEt,PVE,...)	Particuliers	

Indicateurs de suivi

Taux d'adhésion aux mesures, évolution de la qualité des ressources captées pour l'approvisionnement en eau potable

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PHYTOSANITAIRES			A3.7
Opération	Définition de l'impact de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les infrastructures linéaires du territoire Orb et Libron - Propositions d'actions			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la ressource en eau • Préservation de la qualité des eaux de surface 			
Secteur	Vallées de l'Orb et du Libron			
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles			5D27
Contexte				
<p>Des actions ont été menées ou le seront dans le cadre du présent contrat de rivière pour favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les différents utilisateurs (viticulteurs, jardiniers amateurs, communes).</p> <p>Une piste de travail n'a pas encore été explorée, celle de l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien des infrastructures linéaires (routières, autoroutières, ferroviaires...).</p>				
Description technique				
<p>Pour les infrastructures principales (routes, autoroute, voie ferrée, canal du Midi) la mission consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un état des lieux précis des pratiques de désherbage des voiries et des conditions de transfert des polluants au milieu naturel, pour définir la vulnérabilité du milieu (eaux de surface et eaux souterraines) vis-à-vis de ces intrants. • Hierarchiser les secteurs selon les enjeux : aires d'alimentation de captages, proximité de milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale.... • proposer, secteur par secteur, des moyens réalistes et compatibles avec les enjeux de sécurité, pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. <p>Dans le cas de secteurs à enjeu très fort (Aire d'Alimentation de Captage AEP par exemple), les propositions permettront de supprimer l'utilisation des produits (changement de pratiques, aménagement de l'infrastructure ...).</p>				
Conditions de réalisation				
Cahier des charges validé.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Définition de l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires et Propositions d'actions	SMVOL		150 000				150 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Définition de l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les infrastructures linéaires et Propositions d'actions	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Définition de l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires et Propositions d'actions	150 000			50 % 75000 €	20 % 30000 €		30 % 35000 €	
TOTAL €	150 000 €							

Partenaires techniques
AERMC, Région, CG34, VNF, RFF, ASF, Intercommunalités...

Indicateurs de suivi
Evolution des quantités de produits utilisés Evolution de l'état chimique des masses d'eau de surface et souterraine

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique		
Mise en œuvre des propositions d'actions.		
Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des propositions d'actions	Gestionnaires	400 000 €

Indicateurs de suivi
Nombre de réalisations - d'agents formés - prise en compte dans les travaux neufs

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PHYTOSANITAIRES			A3.8
Opération	Réflexion sur la mise en place de zones tampons pour réduire les transferts de produits phytosanitaires vers les cours d'eaux			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la ressource en eau • Préservation de la qualité des eaux de surface 			
Secteur	Vallées de l'Orb et du Libron			
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL, SIVU MVO, particuliers	
Lien PDM				
Contexte				
<p>Des actions ont été menées ou le seront dans le cadre du présent contrat de rivière pour favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les différents utilisateurs (viticulteurs, jardiniers amateurs, communes).</p> <p>Si les usages seront fortement réduits, localement la mise en place de zones tampons peut permettre, en complément des modifications des pratiques culturales, de réduire les transferts de polluants vers les milieux aquatiques.</p>				
Description technique				
<p>Les zones tampons constituent des leviers intéressants pour la préservation de la qualité des milieux. Leur mise en place est néanmoins complexe et nécessite au préalable d'avoir défini une stratégie d'intervention. L'objet de l'opération est donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un retour d'expérience sur ce qui a déjà été mis en place ailleurs (efficacité, contraintes techniques, foncières...) • compléter cet inventaire par la mise en place et le suivi d'une zone tampon « pilote » dans le cadre du Plan d'Action de Murviel les Béziers, associée à des actions de restauration physique du Taurou et de mesures à la parcelle type haies anti érosives. • Proposer une stratégie de mise en place des zones tampons à l'échelle du bassin versant, intégrant le traitement de la ripisylve, les zones humides et s'appuyant sur une stratégie foncière. 				
Conditions de réalisation				
Cahier des charges validé.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Définition d'une stratégie	SMVOL		pm				
Restauration physique	SIVU MVO			200 000 €			
Mise en place zone tampon et suivi	Murviel les Béziers			200 000 €			
Haies anti-érosives	Particuliers			200 000 €			

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Définition d'une stratégie	1	1
Mise en place d'une opération pilote	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Restauration physique	200 000	30 % 60 000 €		50 % 100 000 €			20 % 40 000 €	
Zone tampon	200 000			80% 160 000 €			20% 40 000€	
Haies anti érosives	200 000	41% 82 500 €		34% 67 500 €			25% 50 000 €	
TOTAL €	600 000 €							

Partenaires techniques
AERMC, Région, CG34, Intercommunalités...

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état chimique des masses d'eau de surface et souterraine

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique		
Poursuite de la mise en place de zones tampons selon la stratégie définie.		
Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre des propositions d'actions	Gestionnaires	??

Indicateurs de suivi
Evolution de l'état chimique des masses d'eau de surface et souterraine

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A3	REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		A3.9
Opération	Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau 		
Secteur	Vallées du Libron et de l'Orb		
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau	Maître(s) d'ouvrage	communes
Lien PDM	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles		5D27
Contexte			
<p>L'activité viti-vinicole est particulièrement présente sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron. L'utilisation de pesticides ou autres produits de traitement s'est traduite par une contamination de certaines ressources en eau.</p> <p>Afin d'apprécier, de la manière la plus objective, la réalité et l'ampleur du problème de la contamination des eaux, par les produits phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, une étude inventaire de la situation sanitaire de l'ensemble des points de forage a été réalisée par le SMVOL, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010. Ce diagnostic a permis au SMVOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cibler les secteurs à enjeux : bassin versant du Lirou, du Rieutord, du Taurou et du Libron, - de décider de mener une action forte de réduction des produits phytosanitaires auprès des collectivités territoriales, des « jardiniers amateurs » et des zones agricoles. <p>Sur les secteurs prioritaires, la totalité des communes s'est engagée, au cours du contrat de rivière Orb 2006-2010, dans la réalisation d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles. De très nombreuses communes, situées sur des secteurs moins prioritaires, souhaitent désormais s'engager dans une démarche similaire.</p>			
Description technique			

La mission consiste à :

- réaliser un diagnostic complet des pratiques phytosanitaires et horticoles des communes concernées.
- évaluer, secteur par secteur, le risque accompagnant l’emploi des produits phytosanitaires et proposer, pour chacun de ces secteurs, des pistes permettant d’améliorer les pratiques phytosanitaires et horticoles de ces communes.

Etape	Intitulé	Points développés
1	Description du service technique et espaces verts (SEV)	Historique
		Missions
		Organisation
		Budget
2	Etat des lieux sur la gestion et la manipulation des produits phytosanitaires	Achat
		Gestion des stocks et élimination des déchets
		Enregistrement des pratiques
		Manipulation
2	Inventaire des espaces gérés et des pratiques	Désherbage
		Lutte contre les organismes nuisibles
		Fertilisation
		Arrosage
		Plantes envahissantes
		Conception des aménagements
		Appel à des prestataires
		Politique écologique du SEV, de la commune
		Lien avec la population, communication
3	Définition des objectifs d’entretien par secteur	Désherbage
		Autres aspects de la gestion horticole
4	Evaluation des risques	Risque de transfert
		Risque sanitaire
5	Préconisations	Désherbage
		Autres aspects de la gestion horticole
		Gestion et manipulation des produits
6	Restitution et validation	SEV
		Elus
7	Evaluation financière	Sur la base des propositions du plan au niveau investissement et fonctionnement
8	Bilan et suivi de la démarche	Bilan
		Réajustements, redéfinition des objectifs

Une fois ces plans réalisés, les collectivités devront en assurer la mise en œuvre qui passera par l’adaptation de leur pratique et de leur matériel.

Conditions de réalisation

Cahier des charges validé.

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Mise en œuvre plans d'actions Lirou - Taurou	Communes	70 000					
Mise en œuvre plans d'actions Libron	Communes		100 000				
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (5 communes dont Béziers) T1	Communes	150 000					
Mise en œuvre plans d'actions T1	Communes		50 000				
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (5 communes) T2	Communes		50 000				
Mise en œuvre plans d'actions T2	Communes			50 000			
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (5 communes) T3	Communes			50 000			

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (5 communes dont Béziers) et mise en œuvre T1	2	1
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (5 communes) et mise en œuvre T2	2	1
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (5 communes) et mise en œuvre T3	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles	250 000			50 % 125 000 €	15 % 37 500 €	15 % 37 500 €	20 % 50 000 €	
Mise en œuvre des plans	270 000			50 % 135 000 €	15 % 40 500 €	15 % 40 500 €	20 % 54 000 €	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

TOTAL €	520 000 €
----------------	------------------

Partenaires techniques
Région, DDTM, CG 34, AERMC, SMVOL, Communes

Indicateurs de suivi
Nombre de plans adoptés

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Poursuite du programme (10 communes)

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite du programme d'élaboration et de mise en œuvre (10 communes)	Communes	150 000 €

Indicateurs de suivi
Nombre de plans adoptés

VOLET A4	SUIVI DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES				A4.1
Opération	Campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines				Phases 1 & 2
Objectif(s)	Suivi de la contamination par les pesticides des nappes alluviales				
Secteur(s) / ME principales	Masses d'eau souterraines				
Masse(s) d'eau	Toutes les masses d'eau souterraines	Maître(s) d'ouvrage	CG34/AERMC		
Lien PDM	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu,...)				5G01
Contexte					
<p>La qualité de la nappe alluviale de l'Orb est suivie dans le cadre du réseau RCS/RCO:</p> <ul style="list-style-type: none"> • puits de Rayssac • puits de Thézan-les-Béziers Clotals (puits privé) • Limbardié à Murviel • Puits de Thézan (suivi CG 34). <p>Compte tenu des problèmes de contamination révélés par ces observations, il apparaît nécessaire de relancer des campagnes de mesures sur la nappe alluviale de l'Orb et du Libron, dans le courant du contrat Orb Libron 2011-2015.</p> <p>Déjà financé pour 2011-2012 à rajouter</p>					
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)					
Description technique					
<p>Campagnes de mesures sur une dizaine de points, 4 prélèvements annuels, soit 40 prélèvements ; recherche prioritaire des pesticides, y compris aminotriazole, glyphosate et ses produits de dégradation.</p> <p>Sélection des points de mesure : conserver les points ayant montré une contamination lors des campagnes 2002 - 2003, compléter avec des points nouveaux.</p>					
Conditions de réalisation					
S.O					

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Suivi T1	CG34	5000					5 000
Suivi T2	CG34		5 000				5 000

Suivi T3	CG34			5 000			5 000
----------	------	--	--	-------	--	--	-------

Priorité 1		
Action	Opportunité	Faisabilité
Suivi période 2011-2013	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Suivi période 2011-2013	15 000 €			50 % 7500 €	30 % 5000 €		20 % 3000 €	
TOTAL €	15 000 €							

Partenaires techniques
ARS, CG34, SMVOL, Agence de l'Eau, Région

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme de suivi.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suivi période 2014-2015	CG34	10 000 €

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A4	SUIVI DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES			A4.2
Opération	Programme de suivi de la qualité des milieux aquatiques de surface			Phases 1 et 2
Objectif(s)	Evaluation de l'impact des actions du contrat de rivière sur la qualité du milieu aquatique			
Secteur(s) / ME principales	Masses d'eau de surface			
Masse(s) d'eau	Toutes les masses d'eau de surface	Maître(s) d'ouvrage	AERMC/CG34	
Lien PDM	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu,...)			5G01

Contexte

L'évaluation de l'impact du programme d'actions du contrat de rivière Orb Libron nécessite la réalisation de campagnes de mesures de la qualité physico-chimique et hydrobiologique de l'Orb, du Libron et de leurs affluents, permettant de définir un état « zéro » au début de la mise en œuvre de la procédure (2009-2010), un bilan à mi parcours (2013) et un bilan en fin de Contrat (2015).

Le suivi de la qualité est réalisé annuellement dans le cadre des réseaux RCS et RCO par l'Agence de l'Eau et différents organismes.

Des bilans de la qualité physico-chimique et hydrobiologique ont été réalisés en 2001-2002, puis en 2006-2007 et enfin en 2009-2010 dans le cadre des précédents contrats, sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Hérault (Etude de la qualité des eaux du bassin versant de l'Orb - Suivi 2001-2002 - Suivi 2006-2007- Suivi 2009-2010 Aquascop).

Le contrat de rivière Orb 2011-2015 sera mis à profit pour poursuivre ces bilans qui permettent d'évaluer son impact sur le milieu, notamment en intégrant le compartiment biologique, excellent indicateur du fonctionnement global des milieux aquatiques.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)

Description technique

Les bilans menés par le Conseil Général ayant lieu tous les cinq ans, un bilan intermédiaire sera nécessaire tout début 2013, pour évaluer les besoins au moment de la clause de rendez-vous du contrat. Ce bilan intermédiaire sera réalisé sur la base des données disponibles en 2013 dans le cadre des réseaux de mesures existants RCO et RCS.

Conditions de réalisation

S.O

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Suivi RCS RCO	AERMC						

Priorité		
Action	Opportunité	Faisabilité
Suivi RCS RCO	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹							
	UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
SUIVI RCS RCO			100 % 0 €				
TOTAL €							

Partenaires techniques
ARS, CG34, SMVOL, Agence de l'Eau, Région

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
<p>Dans un second temps, le bilan global de fin de contrat utilisera les éléments du suivi réalisé en 2014 par le Conseil Général de l'Hérault.</p> <p>Le protocole des campagnes sera similaire à celui des bilans précédents, en termes de localisation des stations de mesure, de paramètres mesurés, de nombres de prélèvements et de méthodologie d'interprétation (SEQ V2), ceci de façon à permettre la comparaison avec l'état de référence.</p> <p>Pour les 22 stations de mesure, le protocole comporte 4 campagnes de mesures des paramètres physico-chimiques et bactériologiques, 1 campagne d'inventaires benthiques (évaluation de l'IBGN) sur les 22 stations et 1 campagne de mesure des métaux sur bryophytes (5 stations seulement, les mêmes qu'en 2001-2002). Il intègre l'évaluation des phénomènes d'eutrophisation. Sera réalisée en plus la mesure des HAP (non suivis en 2001-2002) sur 5 stations de l'Orb (HAP sur sédiments).</p>

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suivi qualité 2014-2015	CG34	100 000 €

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET A4	SUIVI DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES		A4.3
Opération	Etat des Lieux et Diagnostic de l'origine des pollutions par les substances dangereuses et émergentes		Phase 1
Objectif(s)	Améliorer la connaissance sur l'origine des pollutions par les substances dangereuses		
Secteur(s) / ME principales	Toutes les masses d'eau y compris littorale		
Masse(s) d'eau	Toutes les masses d'eau et FRDCO2B	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, etc.)		5G01
Contexte			
<p>Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron est sensible à toutes pollutions portant atteinte à la ressource en eau. Cependant, ne pouvant pas s'investir sur tous les sujets en même temps, le syndicat n'a donc pour l'instant, et en l'absence de données, pas identifié clairement la problématique toxique, si ce n'est les rejets des deux barrages amont (Mons d'Orb et EDF) et les pollutions industrielles générées par la zone industrielle du Capicol. Le SMVOL souhaite désormais profiter du contrat de rivière Orb Libron pour investiguer sur cette problématique et l'objectiver.</p> <p>En parallèle, l'Agence de l'Eau organise un programme d'analyses de substances dangereuses, de pesticides et de substances émergentes dans les eaux souterraines sur 2011-2012. Deux points de mesure ont été retenus sur l'Orb (Puits de Raissac et du Limbardié).</p> <p>Ces analyses viendront compléter la démarche d'état des lieux et étayer le diagnostic à réaliser.</p>			
Description technique			

Le SMVOL souhaite engager une étude diagnostic, dont le cahier des charges reste à écrire, pour mieux connaître les sources de pollution par les substances dangereuses.

En effet, dans le cadre d'une démarche expérimentale, l'Agence de l'Eau a travaillé sur cette problématique, en janvier 2009. Ce travail a mis en évidence trois principales problématiques :

1. Une problématique « métaux lourds » pour les eaux superficielles en tête de bassin versant en aval du barrage des monts d'Orb (Arsenic notamment), et ponctuellement sur la station de Villeneuve les Béziers (Plomb).
2. Une problématique HAP pour les eaux superficielles en aval de Béziers.
3. Une problématique pesticides pour les eaux souterraines et les eaux superficielles, généralisée sur l'Orb Aval.

En parallèle, l'application des critères de priorisation a permis de sélectionner des pressions toxiques non négligeables :

1. Des pressions de nature industrielle confirmées (Etablissement Fabre, Tannerie Valeix, GHM) ou potentielles (Z.I de Béziers ...).
2. Des pressions de nature urbaine confirmées (Station d'épuration de Béziers) ou potentielles (Villeneuve les Béziers, Bédarieux, Lignan...).
3. Des pressions d'origine historique à confirmer (anciennes mines de la Rabasse et friches industrielles associées)
4. Un risque de pollution accidentelle lié au transport de matières dangereuses, présent sur une grande partie du territoire.
5. Des pressions d'origine diffuse en lien avec des usages agricoles ou non agricoles de pesticides.

Cependant, la relation entre la présence de ces pressions et la dégradation de l'état chimique constatée n'est pas toujours évidente :

1. la relation entre la problématique arsenic et la présence de friches historiques est probable mais doit être confirmée. Par ailleurs, il est nécessaire au préalable de définir le fond géochimique de la zone avant d'aller plus loin dans les recherches.
2. Les dépassements ponctuels en plomb en aval de la station d'épuration de Béziers peuvent être mis en relation avec les résultats issus du CDA toxique de cette même station d'épuration prouvant l'impact potentiel de ce rejet pour ce même paramètre.
3. La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides est logique compte tenu des usages agricoles et non agricoles de phytosanitaires sur le bassin versant.
4. la contamination par les HAP est également d'origine diffuse et il semble très difficile de cibler une ou plusieurs sources de rejets. Certains ont d'ores et déjà pu être ciblés (Station d'épuration de Béziers, GHM) mais sans justifier pour autant la dégradation de l'état chimique.

D'autres pistes doivent donc être explorées, par exemple la contamination par les rejets pluviaux.

Lors de la première phase du contrat, le SMVOL portera une étude permettant de faire un Etat des lieux circonstancié de la problématique toxique sur le territoire, sur la base des données disponibles (différents réseaux de suivi pérennes, données ponctuelles à la faveur d'études localisées, suivi des stations d'épuration) mais aussi d'investigations bibliographiques (fond géochimique et pression d'origine historique).

Cet Etat des lieux s'appuiera sur les données recueillies par l'Agence de l'Eau dans le cadre des campagnes d'analyses des eaux souterraines prévues en 2011-2012 et qui concernent les puits de Raissac et Limbaridié.

Une phase de diagnostic débutera alors pour objectiver les pollutions toxiques, définir leur impact ainsi que proposer des pistes d'amélioration.

Conditions de réalisation

Rédaction, avec appui d'un comité technique, d'un cahier des charges

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Analyses complémentaires substances dangereuses, émergentes et pesticides	AERMC	?	?				
Etat des lieux des pollutions toxiques	SMVOL		50 000				50 000
Diagnostic	SMVOL			50 000			50 000

Priorité 1		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic origine pollution par substances dangereuses	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic origine pollution par substances dangereuses	100 000 €			80 % 80 000 €			20 % 20000 €	
TOTAL €	100 000 €							

Partenaires techniques
DREAL, ARS, CG34, SMVOL, Agence de l'Eau, Région

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B1	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU			B1-1
Opération	Suivi hydrométrique sur bassin Orb et Libron - campagnes de jaugeages			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance des débits d'étiage et objectiver les données relatives à la ressource 			
Secteur	Vallées de l'Orb et du Libron			
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes			3 A01
Contexte				
<p>La gestion quantitative de la ressource Orb et Libron constitue un enjeu majeur du territoire. Dans le cadre du contrat de rivière Orb 2006-2010, le comité technique d'utilisation de la ressource a décidé la mise en place d'un observatoire sur l'utilisation de la ressource. Il s'agit de centraliser l'ensemble des données qui permettront d'objectiver les pressions (prélèvements à destination de l'eau potable, de l'irrigation, restitution au milieu,...), mais également de connaître la réalité des débits dans les cours d'eau, notamment en étiage.</p> <p>Le bassin versant de l'Orb est équipé de stations de mesure des débits en continu : l'Orb à Séries, à Hérépian, à Vieussan, à Cessenon, à Tabarka, la Mare à Saint Gervais, au Pradal, le Jaur à St Pons, à Olargues, le Vernazobres à Saint Chinian, le Lirou à Puisserguier. La DREAL travaille activement à la fiabilisation des courbes de tarage au droit de ces stations. La couverture assurée par ces stations n'est cependant pas suffisante à une gestion fine des étiages.</p> <p>Ainsi, en complément du travail de jaugeage réalisé par la DREAL Languedoc Roussillon, le SMVOL souhaite suivre les débits d'étiage sur les principaux cours d'eau du territoire. Ce suivi sera particulièrement utile à la mise en œuvre des plans de gestions concertée de la ressource sur l'Orb, ses affluents et le Libron.</p>				
Description technique				
<p>Le suivi consistera à jauger, du mois de juin au mois de septembre et à un pas de temps de 15 jours, les débits de l'Orb (6 points) du Gravezon (1 point), de la Mare (5 points), du Jaur (3 points), du Vernazobres (2 points), du Lirou (2 points), du Libron (2 points).</p>				
Conditions de réalisation				
Les jaugeages seront réalisés par l'équipe du SMVOL.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réalisation des jaugeages par le SMVOL	SMVOL						

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réalisation des jaugeages par le SMVOL	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réalisation des jaugeages par le SMVOL	pm							
TOTAL €	€							

Partenaires techniques
DREAL, CG34, Cellule sécheresse, AERMC.

Indicateurs de suivi
Compte rendu annuel des débits d'étiage Orb et Libron

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B1	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B1-2
Opération	Détermination des volumes prélevables et débits de référence du Libron		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) 		
Secteur	Sous bassin du Libron		
Masse d'Eau	CO_17_10	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Détermination des volumes prélevables globaux et débits de référence aux points nodaux		Déséquilibre quantitatif
Contexte			
<p>Le SMVOL a lancé, dans le cadre du contrat de rivière Orb 2006-2010, la réalisation d'une étude de définition des débits d'étiage de référence pour la mise en oeuvre d'une gestion de la ressource dans le bassin de l'Orb. Compte tenu des pressions actuelles et de l'augmentation attendue de la demande en eau, la question de la compatibilité des débits d'étiage avec les besoins du milieu aquatique et des usages doit en effet être posée, afin d'anticiper l'évolution future et décider des solutions. Cette étude vise à répondre à cette question, en définissant les débits d'étiage de référence susceptibles de garantir la coexistence des divers usages liés à l'eau, tout en préservant les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques. Il s'agit donc de dépasser les contraintes liées à la connaissance imparfaite de l'hydrologie et des débits prélevés et de mettre en oeuvre une approche pragmatique, fondée sur les données disponibles et aussi sur l'expertise, tout en faisant état des marges d'incertitude. Cette démarche étant en cours sur l'Orb, il convient désormais de l'engager sur la vallée du Libron.</p>			
Description technique			
<p>L'étude commence par un état des lieux des connaissances des débits des cours d'eau, des usages, des prélèvements et des rejets (Phase 1 - Fonctionnement actuel à l'étiage). Elle s'attache ensuite à définir les conditions de débit d'étiage nécessaires aux usages actuels et futurs, et au bon fonctionnement du milieu aquatique, notamment pour satisfaire aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (Phase 2 - Analyse des besoins). Dans un troisième temps, le croisement entre les besoins des différents usages et les besoins des milieux aquatiques permet d'aboutir à la définition des DER par tronçon de cours d'eau et à la proposition de plusieurs scénarios, proposés à la CLE. L'étude est ainsi décomposée en 5 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 - Fonctionnement actuel à l'étiage - Phase 2 - Analyse des besoins - Phase 3 - Diagnostic - Phase 4 - Scénarios - Phase 5 - Plan de gestion de la ressource 			
Conditions de réalisation			
Validation du cahier des charges par les partenaires financiers			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etude DER Libron	SMVOL		40 000				40 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etude DER Libron	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etude DER Libron	40 000			80 % 32000 €			20 % 8000 €	
TOTAL €	40 000 €							

Partenaires techniques
DREAL, DDTM, ONEMA, CG34, Région LR, AERMC.

Indicateurs de suivi
Etat d'avancement des études volumes prélevables et Plan de Gestion Concerté des la Ressource

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B1	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B1-3
Opération	Observatoire de l'utilisation de la ressource en eau Orb et Libron		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements, • Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes 		
Secteur	Tout le territoire Orb et Libron		
Masse d'Eau	CO_17_10, CO_17_12	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau		3A11
Contexte			
<p>Le thème de la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Orb et du Libron constitue un axe fort du contrat de rivière Orb Libron 2011-2015. En effet, l'arrivée massive de populations nouvelles sur les communes sollicitant cette ressource s'est traduite par une augmentation substantielle de la pression sur la ressource. Cette évolution s'accroîtra certainement dans les années à venir. Conscients de cette situation et soucieux de préserver le formidable patrimoine naturel que constituent nos cours d'eau et leurs masses d'eau souterraines associées, les élus du SMVOL ont mis en place un comité technique de suivi de l'utilisation de la ressource en eau Orb.</p> <p>Ce comité, s'est fixé les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eclairer les élus du SMVOL et la CLE sur l'utilisation actuelle et future de la ressource, ainsi que son impact sur le milieu, • Eclairer les élus du SMVOL et la CLE sur la définition d'une politique globale et cohérente d'utilisation de la ressource en eau, • Définir les cahiers des charges des études à lancer pour l'optimisation de la gestion quantitative et effectuer le suivi des études (Cf fiche B2) • Favoriser la reconnaissance des enjeux liés à la gestion quantitative auprès des différentes catégories d'acteurs, dans l'Hérault et dans l'Aude , • Définir les modalités de gestion en situation de crise • Se doter d'un outil permettant le suivi de l'équilibre besoins - ressources à l'échelle du bassin de l'Orb • Prendre en charge le suivi et l'évaluation des actions qui seront réalisées. <p>Le comité de suivi a décidé, pour atteindre les deux derniers objectifs, la mise en place d'un observatoire de l'utilisation de la ressource Orb et Libron.</p>			
Description technique			
<p>Il s'agit ainsi pour le SMVOL de centraliser, sur la période début mai- fin septembre, les débits prélevés dans l'Orb, les débits restitués dans l'Orb, le Libron et les valeurs caractéristiques des débits et/ou volumes disponibles sur le bassin versant.</p> <p>Signature d'une convention de fourniture de données Constitution d'une base informatique sous Excel Analyse et synthèse des données</p>			
Conditions de réalisation			

Signature d'une convention avec les fournisseurs de données.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Observatoire de la ressource	SMVOL						0

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Observatoire de la ressource	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Observatoire de la ressource	p.m							
TOTAL €	p.m €							

Partenaires techniques

DREAL, DDTM, BRL, CG34, Fermiers, maîtres d'ouvrage.

Indicateurs de suivi

Rapport annuel sur les volumes en jeu

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B1	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B1-4
Opération	Etude de caractérisation de la ressource		Phase 1
Objectif(s)	Délimiter et caractériser les ressources majeures à préserver en vue de leur utilisation actuelle et future pour l'alimentation en eau potable		
Secteur	Formations plissées du Haut Minervois, Monts du Faugères, Saint Ponais et Pardailhan - Alluvions de l'Orb Aval		
Masse d'Eau	FR_DO_316 FR_DO_409	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL/AERMC
Lien PDM	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable		5F10
Contexte			
<p>Les dispositions du SDAGE visent à assurer sur le long terme la qualité sanitaire de l'eau destinée ou utilisée pour l'alimentation humaine, en cohérence avec la loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, le plan santé environnement et les objectifs du Grenelle de l'Environnement.</p> <p>Le SDAGE a identifié, sur le territoire Orb Libron, deux ressources majeures : les alluvions de l'Orb aval et les formations plissées du Haut Minervois, Monts du Faugères, Saint Ponais et Pardailhan. Ces deux ressources sont en effet considérées comme majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit parce qu'elles sont dorénavant et déjà fortement sollicitées (Cas de la Nappe alluviale de l'Orb aval). Son altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent (Nappe alluviale de l'Orb) ; - Soit parce que, faiblement sollicitée à l'heure actuelle mais disposant de fortes potentialités (Cas des formations plissées du Haut Minervois, Mont du Faugères, Saint Ponais et Pardailhan), elles constituent une réserve à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins à moyen et long terme. <p>Pour ces deux ressources, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable et d'autres usages exigeant en qualité est reconnue prioritaire.</p>			
Description technique			
<p>Le cahier des charges des études à engager est complexe et devra faire l'objet d'un travail collectif, encadré par les hydrogéologues régionaux. Ce cahier des charges définira les investigations à prévoir (bibliographie, terrain, expertise, traçages, modélisations,...) afin de délimiter et caractériser correctement ces deux aquifères.</p>			
Conditions de réalisation			
Ecriture des cahiers des charges			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Caractérisation masse d'eau FR_DR_316	SMVOL		200 000				200 000
Caractérisation masse d'eau FR_DO_409	AERMC		500 000	500 000			1 000 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Caractérisation masse d'eau FR_DR_316	1	1
Caractérisation masse d'eau FR_DO_409	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Caractérisation masse d'eau FR_DR_316	200 000			80 % 160 000 €			20 % 40 000 €	
Caractérisation masse d'eau FR_DO_409	1 000 000			100 % 1 000 000 €				
TOTAL €	1 200 000 €							

Partenaires techniques
DREAL, AERMC, DDTM, CG34, Région LR, BRGM

Indicateurs de suivi
Respect du calendrier

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B1	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B1-5
Opération	Plans de gestion concertée de la ressource		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Initier des plans de gestion de la ressource et des étiages. Définir les modalités de gestion en période de crise 		
Secteur	la Mare, Le Jaur, Le Vernazobres		
Masse d'Eau	FRDR156b, FRDR155, FRDR153	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau		3A11
Contexte			
<p>La mise en œuvre de plans de gestion de la ressource et des étiages et les mesures de réduction des prélèvements directs sur les territoires où l'équilibre quantitatif est fragile ou menacé est indispensable à l'atteinte du bon état des milieux. Le SDAGE a identifié le bassin versant de l'Orb comme territoire prioritaire au titre de la période 2010-2015.</p> <p>Sur le bassin de l'Orb, la Mare, le Jaur et le Vernazobres sont jugés prioritaires en matière de gestion de la ressource. En produisant, en étiage, 1m³/s des débits de l'Orb, ces trois affluents sont en effet particulièrement stratégiques, en période estivale.</p> <p>Après avoir réalisé un inventaire exhaustif des prélèvements agricoles sur ces trois affluents, le SMVOL, en partenariat avec le SIVU de la Mare, la Communauté de Communes du Saint Chinianais et les Communautés de Communes du Saint Ponais et Orb Jaur, travaille à la mise en place d'une action forte pour l'adoption, par les usagers, de comportements nouveaux, fondés sur le partage de l'eau et la baisse des consommations.</p> <p>Le partage durable de la ressource exige de réunir plusieurs conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir dans la concertation : les différentes catégories d'usagers peuvent exprimer, au sein d'un groupe d'échanges, leurs besoins et leurs exigences ; - faire vivre la concertation dans la durée par l'animation ; - formaliser les modalités de partage au sein du plan de gestion qui définit les règles de répartition de l'eau disponible et précise les actions qui les accompagnent. <p>Sur la période 2011-2013, le contrat de rivière Orb Libron se fixe comme objectif la rédaction des Plans de Gestion Concertée de la Mare, le Vernazobres et le Jaur.</p>			
Description technique			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une animation indispensable à la réussite de l'action (Cf.D1.1 : animateur gestion concertée de la ressource) ; - Définition du périmètre d'action - Définition des consommations maximales en volume et en débit pour chaque usage (en période d'étiage) et les règles de répartition entre usagers ; - Précision sur les marges de progrès en matière d'économies d'eau ; - Définition des modalités réglementaires d'application ; - Définition des modalités de gestion en période de crise ; - Définition des conditions de suivi (tableau de bord, instance de concertation,...) 			
Conditions de réalisation			
Animation indispensable à la réussite de l'action			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Plans de gestion concertée de la ressource Mare, Vernazobres et Jaur	SMVOL	p.m	p.m	p.m			

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Plans de gestion concertée de la ressource Mare, Vernazobres et Jaur	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Plans de gestion concertée de la ressource Mare, Vernazobres et Jaur	pm							
TOTAL €								

Partenaires techniques
DREAL, Région, CG34, Cellule sécheresse, AERMC, usagers

Indicateurs de suivi
Ecriture des PGCR et validation

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B2	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B2-1
Opération	Etudes diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable et eau brute		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les consommations d'eau 		
Secteur	Haute Vallée du Vernazobre, Secteur Orb Jaur		
Masse d'Eau	Formations plissées du Haut Minervois, Monts du Faugères, Saint Ponais et Pardailhan, Le Vernazobres : FR_DO_409 ; FRDR153	Maître(s) d'ouvrage	SIAEP de la Vallée du Jaur, commune de Babeau Bouldoux, autres
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation		3A32
Contexte			
<p>L'augmentation attendue de la demande en eau et l'étroitesse de la marge de manœuvre pour satisfaire les besoins futurs tout en respectant les équilibres biologiques dessinent un scénario tendanciel potentiellement critique.</p> <p>Dans ce contexte, la problématique des pertes sur les réseaux AEP et irrigation doit être affichée comme une priorité urgente. En effet, les rendements des réseaux de distribution sont médiocres sur certaines collectivités ; ils sont inférieurs à 70 % voire 50 % sur le SIAEP Vallée de la Mare (rendement de 40%), Riols, St Pons-de-Thomières, Puisserguier, Villeneuve-les-Béziers, Prémian, Babeau-Bouldoux, St Etienne d'Albagnan, Bédarieux ;</p> <p>D'après BRL, le rendement sur ses réseaux AEP et irrigation est de 67% ; un gain de 5% de rendement sur le réseau alimenté à partir de Réals représenterait une économie proche de 1 million de m³ / an. D'après les services de l'Etat, le réseau qui dessert en AEP les communes du littoral audois est vétuste et en mauvais état. Par ailleurs, la technique d'irrigation majoritairement employée sur les secteurs équipés par BRL est l'aspersion ; il serait souhaitable d'étudier la faisabilité d'une substitution progressive par la technique du goutte-à-goutte, plus économe en terme de consommation d'eau.</p> <p>Il est probable qu'au total, 30% à 40% de l'eau captée dans l'Orb ou sa nappe sont « perdus », ce qui est difficilement compatible avec les enjeux de satisfaction des besoins futurs des populations et de l'agriculture. Le contrat de rivière Orb 2006-2010 a permis la réalisation de la plupart des diagnostics de réseaux de la vallée de l'Orb.</p> <p>Pour compléter les connaissances acquises, il est nécessaire de réaliser les diagnostics non encore engagés.</p>			
Description technique			
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de diagnostics des réseaux AEP sur Babeaux Bouldoux et le SIAEP de la Vallée du Jaur. Diagnostic des équipements et des réseaux AEP et irrigation sur les secteurs équipés par BRL ; analyse technique et économique de la rationalité de l'irrigation ; étude de faisabilité d'une évolution des pratiques d'irrigation vers des techniques moins consommatrices. 			

Conditions de réalisation	
Sans Objet	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic réseau Babeau Bouldoux	Babeau Bouldoux	15 000					15 000
Diagnostic Réseau SIAEP de la Vallée du Jaur	SIAEP du Jaur		80 000				80 000
Diagnostic réseau BRL	A définir		130 000				130 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic réseau Babeau Bouldoux	1	1
Diagnostic Réseau SIAEP de la Vallée du Jaur	1	1
Diagnostic réseau BRL	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic réseau Babeau Bouldoux	15 000			50 % 7500 €		20 % 3000 €	30 % 4500 €	
Diagnostic Réseau SIAEP de la Vallée du Jaur	80 000			50 % 40000 €		20 % 16000 €	30 % 24000 €	
Diagnostic réseau BRL	130 000			50 % 65000 €			50 % 65000 €	
TOTAL €	175 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, AERMC, Région, CG34

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs directs - Respect du planning - Indicateurs indirects <p>En fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)</p>

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET B2	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B2-2
Opération	Pose de compteurs de sectorisation, comptage des usages publics (bâtiments et espaces verts), réduction des fuites		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les consommations d'eau 		
Secteur	Vallée de la Mare, Murviel les Béziers, Puisserguier, Bédarieux		
Masse d'Eau	Formations plissées Haute Vallée de l'Orb, la Mare, Alluvions de l'Orb aval, Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers PEZENAS, le Lirou Dolomies et calcaires jurassiques du fossé de Bédarieux. FR_DO_410,FR_DO_316, FR_DO_510,FDR11359, FR_DO_410	Maître(s) d'ouvrage	SIAEP de la Vallée de la Mare, Murviel les Béziers, Puisserguier, Bédarieux
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation		3A32
Contexte			
<p>Préalablement à la définition d'un plan d'action à l'échelle des vallées de l'Orb et du Libron, le SMVOL a engagé, dès 2010 un état des lieux sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avancement des schémas directeur en eau potable des communes des deux vallées, ou de leur groupement ; - La production et la consommation d'eau au sein des communes des vallées de l'Orb et du Libron ; - L'avancement des régularisations administratives des captages et sources sollicitées (DUP) ; - Les rendements de réseaux des communes du territoire ; - Le niveau de connaissance des volumes utilisés pour les besoins propres des collectivités ; <p>Les résultats de cet audit permettront au SMVOL d'impulser, sur les masses d'eau les plus sensibles, une politique volontariste de gestion raisonnée de la ressource. Ainsi, et de manière systématique pour les collectivités situées sur des masses d'eau sensibles, il sera demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une pose de compteurs de sectorisation sur le réseau ; - l'équipement des bâtiments et équipements publics (espaces verts) - un audit sur l'utilisation, par les espaces verts, de la ressource en eau ; - un programme d'amélioration du rendement de réseau. <p>Il s'agira ainsi de prolonger et généraliser l'action pilote mise en place sur le SIAEP de la Région du Vernazobres dans le cadre de l'Appel à Projet « gestion durable de la ressource ».</p> <p>Plusieurs collectivités, dont la faiblesse des rendements est avérée, ont émis le souhait de s'engager dans cette démarche. Il s'agit du SIAEP de la Vallée de la Mare, de Murviel les Béziers, Puisserguier et Bédarieux. Pour les autres collectivités, les actions et le dimensionnement des travaux à réaliser seront précisés au regard des conclusions de l'audit, et de la stratégie qui en résultera.</p>			
Description technique			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau communal - Mise en place de compteurs dans les bâtiments publics - Mise en place de compteurs aux principaux espaces verts communaux - Réduction des fuites sur les réseaux. 			

Conditions de réalisation	
Réalisation des diagnostics et mise en évidence des gains environnementaux permis par les travaux.	

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réduction des fuites T1	SIAEP Mare	300 000					300 000
Réduction des fuites T2	SIAEP Mare		300 000				300 000
Réduction des fuites T3	SIAEP Mare			300 000			300 000
Pose de compteurs sectorisation et équipements publics	Murviel les Béziers	100 000					100 000
Réduction des fuites T1	Murviel les Béziers		500 000				500 000
Réduction des fuites T2	Murviel les Béziers			500 000			500 000
Réduction des fuites T1	Puisserguier	500 000					500 000
Réduction des fuites T3	Puisserguier		500 000				500 000
Réduction des fuites T3	Puisserguier			500 000			500 000
Réduction des fuites T1	Bédarieux	400 000					400 000
Réduction des fuites T3	Bédarieux		400 000				400 000
Réduction des fuites T3	Bédarieux			400 000			400 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réduction des fuites	1	1
Pose de compteurs	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réduction des fuites	4 600 000			50 % * 2300000 €		30 %** 1380000 €	20% 920000€	
Pose de compteurs	100 000			50 % 50000 €		20 %** 20000 €		
TOTAL €	4 700 000 €							

*le taux d'aide de l'Agence de l'Eau est conditionné par le gain permis par les travaux de réduction des fuites (50% sur les travaux prioritaires et 30% sur les travaux non prioritaires)

**pour les communes éligibles

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Partenaires techniques
AERMC, CG34

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs directs - Respect du planning - Indicateurs indirects <p>En fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)</p>

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme de réduction des fuites, au regard des conclusions de l'audit.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Dans un second temps, poursuite du programme de réduction des fuites, au regard des conclusions de l'audit	Communes, Syndicats	630 000 €

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs directs - Respect du planning - Indicateurs indirects <p>En fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)</p>

VOLET B2	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU			B2-3
Opération	Etudes diagnostiques des réseaux d'eau potable et schémas directeurs communaux (OPERATION INSCRITE à l'ACCORD CADRE AGENCE DE L'EAU-CABM)			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les consommations d'eau 			
Secteur	L'Orb et le Libron aval			
Masse d'Eau	Nappe alluviale de l'Orb amont Béziers, Nappe alluviale de l'Orb aval, sables de l'astien de Valras Agde FR_DO_316;FR_DO_316a;FR_DO_224	Maître(s) d'ouvrage	CABM	
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation			3A32
Contexte				
<p>La CABM a fait procéder en 2006 à l'établissement d'un schéma directeur d'eau potable. Ce schéma directeur a été réalisé à l'échelle de l'agglomération et porte sur les ouvrages structurants : ressources, stations de pompage, réservoirs et conduites d'adduction. Le schéma prévoit le renouvellement, le renforcement des ouvrages et équipements structurants ainsi que la sécurisation des systèmes de distribution d'eau potable. Ce schéma n'apporte cependant pas de réponses à l'échelle communale pour les besoins futurs en matière de distribution. Les études diagnostiques disponibles datent pour la plupart de 2002 et ne répondent pas aux besoins actuels notamment en matière de gestion patrimoniale.</p>				
Description technique				
<p>Afin de cibler les actions à engager (renouvellement des conduites et ou des branchements, pose de compteurs de sectorisation, pose de compteurs sur les points de puisage non équipés), la C.A.B.M souhaite réaliser sous six ans le diagnostic poussé de chaque réseau d'eau potable et établir un schéma directeur pour chaque commune du territoire.</p>				
Conditions de réalisation				
<p>Moyen financier de la collectivité. Accompagnement des partenaires financiers Les diagnostics eau potable seront réalisés simultanément avec les diagnostics eaux usées</p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic Lieuran et Villeuneuve les Béziers	CABM	107 704					107 704
Diagnostic Cers Lignan et Sauvian	CABM		162 000				162 000
Diagnostic Bassan, Serignan et Valras	CABM			225 000			225 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic Lieuran et Villeuneuve les Béziers	1	1
Diagnostic Cers Lignan et Sauvian	1	1
Diagnostic Bassan, Serignan et Valras	1	1

Plan de financement								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic Lieuran et Villeuneuve les Béziers	107 704			50 % 53852 €			50 % 53852 €	
Diagnostic Cers Lignan et Sauvian	162 000			50 % 81000 €			50 % 81000 €	
Diagnostic Bassan, Sérignan et Valras	225 000			50 % 112500 €			50 % 112500 €	
TOTAL €	494 704 €							

Partenaires techniques
DDTM, AERMC, Communes de la CABM

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs directs - Respect du planning - Indicateurs indirects <p>En fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)</p>

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme de diagnostic Boujan, Espondeilhan, Corneilhan, Servian.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Dans un second temps, poursuite du programme de diagnostic Boujan, Espondeilhan, Corneilhan, Servian	CABM	230 000 €

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs directs : Respect du planning - Indicateurs indirects : En fonction du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (cf instrumentation diagnostic permanent)

VOLET B2	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU				B2-4
Opération	Renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable (conduites et branchements) (OPERATION INSCRITE à l'ACCORD CADRE AGENCE DE L'EAU-CABM)				Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les consommations d'eau 				
Secteur	L'Orb et le Libron aval				
Masse d'Eau	Nappe alluviale de l'Orb amont Béziers, Nappe alluviale de l'Orb aval, sables de l'astien de Valras Agde FR_DO_316;FR_DO_316a;FR_DO_224	Maître(s) d'ouvrage	CABM		
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation				3A32
Contexte					
<p>La CABM procède annuellement à des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes du territoire. Le taux de renouvellement moyen annuel est de 0,5%. L'objectif à atteindre d'ici 2015 a été fixé à 1% sur 5ans.</p> <p>D'une part, cette action va permettre d'améliorer les rendements des réseaux d'eau et limiter les prélèvements sur la ressource. Elle contribue donc de manière indirecte à la recherche d'équilibre entre la disponibilité de la ressource et la demande en eau.</p> <p>D'autre part en évitant des investissements lourds de remises à niveau pour les générations futures, elle s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.</p>					
Description technique					
<p>La CABM, sur prescriptions de l'exploitant fait procéder au diagnostic de chaque tronçon signalé au vu de l'historique d'exploitation : casses, problèmes de pression, fuites, branchements en plomb, Polyéthylène noir, PVC cassant Par ailleurs, afin de saisir les opportunités de renouvellement offertes par les chantiers de voirie communale, il est procédé préalablement aux travaux de voirie à un diagnostic afin de juger de la nécessité de travaux sur le tronçon concerné. A l'issue du diagnostic, la C.A.B.M engage si nécessaire des travaux de renouvellement dans le cadre de son programme annuel. Les indicateurs mis en place dans le cadre du programme de gestion patrimoniale permettront de suivre et évaluer annuellement cette action : taux de renouvellement, ILP, Rendement.</p>					
Conditions de réalisation					
<p>Moyen financier de la collectivité.</p> <p>L'accompagnement de partenaires financiers permettra d'augmenter le volume de renouvellement réalisé. Cet accompagnement pourrait être conditionné aux résultats obtenus sur des indicateurs pertinents validés conjointement.</p>					

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Renouvellement réseau T1	CABM	1 150 000					1 150 000

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Renouvellement réseau T2	CABM		1 150 000				1 150 000
Renouvellement réseau T3	CABM			1 150 000			1 150 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Renouvellement réseau T1	1	1
Renouvellement réseau T2	1	1
Renouvellement réseau T3	1	1

Plan de financement								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Renouvellement réseau T1	1 150 000			30 %* 150 000 €			87 % 1 000 000 €	
Renouvellement réseau T2	1 150 000			30 %* 150 000 €			87 % 1 000 000 €	
Renouvellement réseau T3	1 150 000			30 %* 150 000 €			87 % 1 000 000 €	
TOTAL €	3 450 000 €							

*30% de l'assiette éligible

Partenaires techniques
DDTM, AERMC, Communes de la CABM

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs directs Linéaire de réseaux réalisés <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs indirects En fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme de renouvellement.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Dans un second temps, poursuite du programme de renouvellement.	CABM	2 300 000 €

Indicateurs de suivi

- Indicateurs directs
- Linéaire de réseaux réalisés
- Indicateurs indirects
- En fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)

VOLET B2	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B2-5
Opération	Instrumentation des réseaux d'eau potable (OPERATION INSCRITE à l'ACCORD CADRE AGENCE DE L'EAU-CABM)		Phases 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les consommations d'eau 		
Secteur	L'Orb et le Libron aval		
Masse d'Eau	Nappe alluviale de l'Orb amont Béziers, Nappe alluviale de l'Orb aval, sables de l'astien de Valras Agde FR_DO_316;FR_DO_316a;FR_DO_224	Maître(s) d'ouvrage	CABM
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation		3A32

Contexte

La CABM fait procéder chaque année par ses exploitants, dans le cadre du contrat d'exploitation, à des recherches de fuites. Ces recherches couvrent en moyenne 100% du linéaire de réseau et cela pour l'ensemble du territoire. Ces recherches sont déclenchées par l'exploitant au vu du suivi des courbes de débit nocturne. Afin de cibler ces actions et gagner en réactivité, il est souhaitable d'instrumenter les réseaux avec des compteurs de sectorisation.

Description technique

Ces instruments seront entretenus et exploités par l'exploitant en charge du réseau. Les données ainsi collectées seront analysées et mises à disposition du maître d'ouvrage en vue de gain de rendement du système de distribution.

Conditions de réalisation

Réalisation des études diagnostiques
Accompagnement des partenaires financiers

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Pose de compteurs T1	CABM	100 000					100 000
Pose de compteurs T2	CABM		100 000				100 000
Pose de compteurs T3	CABM			100 000			100 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Pose de compteurs T1	1	1
Pose de compteurs T2	1	1
Pose de compteurs T3	1	1

Plan de financement								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Pose de compteurs T1	100 000			50 % 50000 €			50 % 50000 €	
Pose de compteurs T2	100 000			50 % 50000 €			50 % 50000 €	
Pose de compteurs T3	100 000			50 % 50000 €			50 % 50000 €	
TOTAL €	300 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, AERMC, Communes de la CABM

Indicateurs de suivi
<p>Les indicateurs directs de l'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect du planning de réalisation - fourniture d'un rapport de synthèse du suivi des premiers indicateurs (2013)

VOLET B2	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU			B2-6
Opération	Gestion patrimoniale (projet commun avec l'assainissement (OPERATION INSCRITE à l'ACCORD CADRE AGENCE DE L'EAU-CABM)			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les consommations d'eau 			
Secteur	L'Orb et le Libron aval			
Masse d'Eau	Nappe alluviale de l'Orb amont Béziers, Nappe alluviale de l'Orb aval, sables de l'astien de Valras Agde FR_DO_316;FR_DO_316a;FR_DO_224	Maître(s) d'ouvrage	CABM	
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation			3A32
Contexte				
<p>La CABM s'est engagée sur un programme de renouvellement régulier. Elle va faire sur les cinq prochaines années une série de diagnostics. Ces travaux et investigations sont coûteux.</p> <p>La CABM a lancé dès 2008 la construction d'une base de données S.I.G et met en place des conventions d'échanges de données avec les exploitants : concessionnaire et fermiers. Les données acquises doivent être valorisées et actualisées.</p> <p>Les besoins de renouvellement sont très importants et la difficulté réside dans l'établissement des priorités. Pour cela la CABM souhaite se doter d'outils d'aide à la décision.</p> <p>Cet outil devra permettre de faire des choix pertinents pour déterminer le programme annuel des travaux sur réseaux.</p> <p>Elle va permettre de rendre plus efficace l'action renouvellement des réseaux qui contribue à l'atteinte du bon état (voir fiche renouvellement).</p>				
Description technique				
<p>La sélection des tronçons à renouveler se fera à partir d'une analyse multicritères. Compte tenu du caractère innovant de la méthode, le projet s'inscrit sur une durée de cinq années afin de permettre les corrections et développements nécessaires au regard des résultats de l'expérimentation. Le projet inclut par ailleurs la formation des techniciens réseaux à l'utilisation de ces nouveaux outils et à la mise en oeuvre de la méthode de travail.</p>				
Conditions de réalisation				
<p>Moyen financier de la collectivité.</p> <p>Accompagnement des partenaires financiers</p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Gestion patrimoniale du réseau T1	CABM	60 000					60 000
Gestion patrimoniale du réseau T2	CABM		60 000				60 000
Gestion patrimoniale du réseau T3	CABM			20 000			20 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Gestion patrimoniale du réseau T1	2	1
Gestion patrimoniale du réseau T2	2	1
Gestion patrimoniale du réseau T3	2	1

Plan de financement								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Gestion patrimoniale du réseau T1	60 000			50 % 30000 €			50 % 30000 €	
Gestion patrimoniale du réseau T2	60 000			50 % 30000 €			50 % 30000 €	
Gestion patrimoniale du réseau T3	20 000			50 % 10000 €			50 % 10000 €	
TOTAL €	140 000 €							

Partenaires techniques
DDTM, AERMC, Communes de la CABM

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs directs : Respect du planning - Indicateurs indirects : En fonction du programme de travaux : Volume d'eau parasite et nombre de déversements (mesures à l'aide de l'instrumentation diagnostic permanent)

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Poursuite du programme de gestion patrimoniale de réseau

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite du programme de gestion patrimoniale de réseau	CABM	40 000 €

Indicateurs de suivi

Indicateurs directs : Respect du planning

Indicateurs indirects : en fonction de la réalisation du programme de travaux : rendement des réseaux et ILP (Instrumentation diagnostic permanent)

VOLET B3	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU		B3-1
Opération	Optimisation des prélèvements par les béals		Phases 1 et 2
Objectif(s)	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation		
Secteur	Haute Vallée de l'Orb, la Mare, Le Jaur, Le Vernazobres		
Masse d'Eau	L'Orb du barrage à sa confluence avec la Mare, La Mare, le Jaur, le Vernazobres : FRDR 156a, FRDR156b, FRDR155, FRDR153	Maître(s) d'ouvrage	ASA, ASL,...
Lien PDM	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation		3A32
Contexte			
<p>La mise en œuvre de plans de gestion de la ressource et des étiages et les mesures de réduction des prélèvements directs sur les territoires où l'équilibre quantitatif est fragile ou menacé est indispensable à l'atteinte du bon état des milieux. Le SDAGE a identifié le bassin versant de l'Orb comme territoire prioritaire au titre de la période 2010-2015.</p> <p>Sur le bassin de l'Orb, la Mare, le Jaur et le Vernazobres sont jugés prioritaires en matière de gestion de la ressource. En produisant, en étiage, 1m³/s des débits de l'Orb, ces trois affluents sont en effet particulièrement stratégiques, en période estivale.</p> <p>Après avoir réalisé un inventaire exhaustif des prélèvements agricoles sur ces trois affluents, le SMVOL, en partenariat avec le SMETOGA, le SIVU de la Mare, la Communauté de Communes du Saint Chinianais et les Communautés de Communes du Saint Ponais et Orb Jaur, travaille à la mise en place d'une action forte pour l'adoption, par les usagers, de comportements nouveaux, fondés sur le partage de l'eau et la baisse des consommations.</p> <p>Sur le Jaur, la Mare, la Haute Vallée de l'Orb et le Vernazobres, un inventaire exhaustif de toutes les prises d'eau a été réalisé, sous la coordination du SMVOL. Cet inventaire a permis une connaissance précise du fonctionnement de ces prises d'eau. Il convient désormais d'améliorer ces équipements de prélèvements et de distribution, afin de restituer au cours d'eau toute l'eau prélevée par excès.</p>			
Description technique			

<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une animation indispensable à la réussite de l'action (Cf.D1.1 : animateur gestion concertée de la ressource) ; - Réaliser un inventaire exhaustif des ouvrages (réalisé) - Réalisation d'un état des lieux détaillé des ouvrages (réalisé sur la Mare, la Haute Vallée de l'Orb et le Vernazobres, partiellement sur le Jaur) - Détermination des besoins de prélèvement pour assurer les usages (réalisé sur la Mare, la Haute Vallée de l'Orb et le Vernazobres, partiellement sur le Jaur) - Organisation administrative des préleveurs (mise à jour des statuts,...) (réalisé sur la Mare, le Vernazobres) - Sensibilisation des usagers à la démarche collective, ((réalisé sur la Mare et le Vernazobres, partiel) - Détermination et chiffrage d'un plan d'action (réalisé sur la Mare, partiellement sur le Vernazobres et le Jaur) - Recherche de financements - Réalisation de travaux - Ecriture, avec les usagers, du PGCR (Cf fiche B1-5)
Conditions de réalisation
Animation indispensable à la réussite de l'action

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réduction des prélèvements	ASA du Canal de l'Abbé	250 000					250 000
Réduction des prélèvements	ASA du Tendon		42 000				42 000
Réduction des prélèvements	ASA du Canal de Babeaux		25 000				25 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Réduction des prélèvements ASA canal Abbé	1	1
Réduction des prélèvements ASA Tendon	1	1
Réduction des prélèvements ASA Canal Babeaux	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réduction des prélèvements canal Abbé	250 000	40 % 100000 €		50 % 125000 €	0-20% 0-50000€	0-20% 0-50000€	20 % 50 000 €	
Réduction des prélèvements ASA Tendon	42 000	40 % 16800 €		50 % 21000 €	0-20% 0-8400€	0-20% 0-8400€	20 % 8400 €	
Réduction des prélèvements ASA Canal Babeaux	25 000	40 % 10000 €		50 % 12500 €	0-20% 0-5000€	0-20% 0-5000€	20 % 5000 €	
TOTAL €	317 000 €							

Partenaires techniques
DREAL, Région, CG34, Cellule sécheresse, AERMC, usagers

Indicateurs de suivi
Gain en débit restitué au cours d'eau

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme sur le Jaur et la Haute Vallée de l'Orb.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Plan de réduction des prélèvements Haute Vallée de l'Orb	ASA	300 000 €
Plan de réduction des prélèvements Jaur	ASA	25 000 €

Indicateurs de suivi
Gain en débit restitué au cours d'eau

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.1
Opération	Base de données repères de crue et PHE Orb et Libron, communication associée		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information AXE 1 du PAPI		OF8-9
Contexte			
<p>La prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en terme de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des élus à ce sujet. Ces manques pénalisent fortement leur juste prise en compte dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques. Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises. Une approche pluridisciplinaire et didactique est donc indispensable pour mieux connaître les phénomènes, afin de mieux traiter l'information existante (déjà importante sur le bassin versant de l'Orb), de la capitaliser et surtout de la faire partager.</p> <p>En effet, en dépit de la multiplication, à l'échelon régional, d'évènements catastrophiques récents largement relayés par les médias ou plus largement, des nombreuses crues historiques ayant affecté les bassins versants de l'Orb et du Libron, les populations du territoire sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants, population non permanente...).</p> <p>Il est pourtant indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de gestion du risque inondation, de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières souvent fatals et apprendre les gestes qui sauvent.</p> <p>Les campagnes visuelles d'affichage du risque (mise en place des repères de crue et mise en ligne de la base de données repères) sont les premières étapes de mise à disposition de l'information pour contribuant au développement de cette culture du risque.</p>			
Description technique			

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ont réalisé une base de données sur les Plus Hautes Eaux relevées sur les cours d'eau du département de l'Hérault. Cette base de données constitue une source d'informations très importante pour l'élaboration des PPR et la gestion des zones inondables, mais demeure peu accessible pour le grand public.

Les repères de crue matérialisés sur les bassins versants de l'Orb et du Libron, souvent issus de ces PHE, ont fait l'objet de fiches synthétiques plus pédagogiques, c'est à dire destinées à l'usage du grand public. C'est pourquoi il semble judicieux de les mettre en ligne sous forme d'une base de données, avec un lien vers la base de données PHE de la DDTM pour un usage « expert ».

En complément de cette opération, la réalisation d'une communication associée aux repères de crue en place sur le territoire est nécessaire pour donner au public « les clés » de la compréhension des informations fournies par les repères et contribuer à la culture du risque en y associant des éléments patrimoniaux (illustrations des événements passés par des photographies, articles de presse...).

Conditions de réalisation

Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total	
		2011	2012	2013	2014	2015		
Mise en ligne de la base de données	SMVOL		20 000				20 000	
Communication associée aux repères de crue	SMVOL/Commune		10 000				10 000	
Priorité (1)								
Action		Opportunité			Faisabilité			
Mise en ligne base de données		1			1			
Communication		1			2			
Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Mise en ligne base de données	20 000	50 % 10000 €	40 % 8000 €				10 % 2000 €	
Communication	10 000	50 % 5000 €	40 % 4000 €				10 % 1000 €	
TOTAL €	30 000 €							

Partenaires techniques

DDTM, CG 34, SAT Ouest, communes

Indicateurs de suivi

Mise en ligne de la base, fréquentation

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.2
Opération	Observatoire de la perception du risque d'inondation par les populations de l'Orb et du Libron		Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information AXE 1 du PAPI		OF8-9
Contexte			
<p>Pour être efficace, la stratégie de gestion du risque d'inondation doit reposer sur l'existence d'une conscience et d'une culture du risque. En effet, la population doit avoir intégré l'existence du risque pour pouvoir entendre des messages préventifs.</p> <p>Mesurer le niveau de conscience du risque des populations cibles des messages de prévention est donc le préalable essentiel à la définition des messages visant à améliorer la conscience du risque d'inondation.</p> <p>La stratégie d'intervention retenue propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser deux enquêtes sur des zones pré identifiées des bassins versants sur un panel de population définie, une en début de programmation (2009 ou 2010) et l'autre en fin de programmation 2015 • D'auditionner, en parallèle de la population, les élus du territoire. <p>Elle repose sur le travail méthodologique réalisé par le Cemagref dans le cadre d'un programme de recherche lancé par le Ministère (Risques Développement Territoires) en 2009, dont le sujet était la perception du risque sur le bassin versant de l'Orb. Ce travail a permis la mise au point d'un questionnaire, son test auprès d'acteurs associatifs et de la société civile puis son passage en vis-à-vis auprès de 400 résidents du secteur du delta de l'Orb et enfin l'analyse des questionnaires.</p>			
Description technique			
<p>La méthodologie d'enquête a été définie en 2009 dans le cadre du travail réalisé par le CEMAGREF sur la perception du risque sur le bassin versant de l'Orb.</p> <p>Les modalités de reconduite de ces enquêtes, en fin de programmation du Contrat de Rivière seront définies conjointement par le Cemagref et le SMVOL. Il s'agira en particulier d'adapter le questionnaire d'enquête à une passation téléphonique, de définir les panels de population représentatifs statistiquement des populations en zone inondable et hors zone inondable, à l'échelle du territoire.</p> <p>Un outil devra également être construit pour travailler à la perception du risque inondation par les élus du territoire, en complément de celle de la population.</p>			
Conditions de réalisation			

Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.

Poursuite du programme de recherche RDT.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Définition des modalités d'enquêtes	SMVOL				10 000		10 000
Enquêtes	SMVOL/Cem agref					30 000	30 000

Priorité (2)

Action	Opportunité	Faisabilité
Définition des modalités d'enquêtes	2	1
Enquêtes	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Définition des modalités d'enquêtes	10 000	45 % 4500 €	25 % 2500 €		20 % 2000 €		10 % 1000 €	
Enquêtes	30 000	45 % 13500 €	25 % 7500 €		20 % 6000 €		10 % 3000 €	
TOTAL €	40 000 €							

Partenaires techniques

CEMAGREF

Indicateurs de suivi

Nombre d'enquêtes réalisées et Evolution de la perception du risque entre deux enquêtes

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.3
Opération	Formation des acteurs de la gestion du risque d'inondation			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information AXE 1 du PAPI			OF8-9
Contexte				
<p>La prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en terme de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des élus à ce sujet. Ces manques pénalisent fortement leur juste prise en compte dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques.</p> <p>Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises. Une approche pluridisciplinaire et didactique est donc indispensable pour mieux connaître les phénomènes, afin de mieux traiter l'information existante, de la capitaliser et surtout de la faire partager.</p> <p>Il est en effet indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de gestion du risque inondation, de développer cette culture et cette conscience du risque pour infléchir la tendance actuelle à l'aggravation de la vulnérabilité en zone inondable.</p> <p>La complexité de la gestion du risque d'inondation liée en particulier au nombre d'acteurs et les évolutions permanentes de la réglementation justifient le besoin d'informer et/ou de former les élus et/ou personnels communaux sur la gestion des risques d'inondation.</p> <p>Les cibles prioritaires de cette action sont les nouveaux élus et ceux des communes nouvellement adhérentes. Des sessions particulières sous forme d'ateliers par exemple pourront être mises en place avec les représentants du SCoT pour faciliter le lien risque- aménagement du territoire.</p>				
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)				
Description technique				

Sur toutes les communes inondables, la stratégie d'intervention retenue consiste à :

- Diffuser au mieux l'information sur les dispositifs existants et les missions des différents échelons d'intervention (de l'Etat à la commune)
- Favoriser les démarches collectives de formation en promouvant les formations existantes et en organisant le cas échéant des formations spécifiques par thématiques

L'objectif est de mobiliser localement les élus et personnels communaux pour suivre des formations, en utilisant autant que faire se peut l'offre de formation existante, mais en proposant des sessions délocalisées.

Le contenu de l'action est donc :

- La promotion des formations thématiques existantes
- L'organisation de journées d'information (1 par an) ou de formation spécifique (atelier thématique).

Conditions de réalisation

Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Promotion des formations thématiques existantes	SMVOL	-	-	-			pm
Organisation d'une journée annuelle	SMVOL /partenaires	9 000	9 000	9 000			27 000

Priorité (2)

Action	Opportunité	Faisabilité
Promotion des formations thématiques existantes	1	1
Organisation d'une journée annuelle	2	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Promotion des formations thématiques existantes	pm							
Organisation d'une journée annuelle	27 000	45% 12150 €	25 % 6750 €		20 % 5400 €		10 % 2700 €	
TOTAL €	27 000 €							

Partenaires techniques

CNFPT, CFMEL, DDTM, SCoT du Biterrois ...

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite des formations existantes	SMVOL	18 000 €

Indicateurs de suivi

Nombre de participants - Evolution de la compréhension du risque pour les personnes formées

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.4
Opération	Communication envers le grand public			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information AXE 1 du PAPI			OF8-9
Contexte				
<p>La prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en terme de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des élus à ce sujet. Ces manques pénalisent fortement leur juste prise en compte dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques.</p> <p>Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises. Une approche pluridisciplinaire et didactique est donc indispensable pour mieux connaître les phénomènes, afin de mieux traiter l'information existante (déjà importante sur le bassin versant de l'Orb), de la capitaliser et surtout de la faire partager.</p> <p>En effet, en dépit de la multiplication, à l'échelon régional, d'évènements catastrophiques récents largement relayés par les médias ou plus largement, des nombreuses crues historiques ayant affecté les bassins versants de l'Orb et du Libron, les populations et élus du territoire sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants, population non permanente...).</p> <p>Le PAPI 2004-2006 a montré la nécessité de communiquer mieux à destination du public. Cette volonté de « communiquer mieux » se traduit par le besoin d'outils nouveaux (vidéo) en parallèle au maintien d'outils existants, mais aussi par la nécessité d'utiliser tous les relais existants pour toucher le public le plus large possible.</p> <p>Les interventions pressenties constituent donc une poursuite des actions déjà engagées, avec la volonté de rendre vecteurs de l'information d'autres acteurs du territoire.</p>				
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)				
Description technique				

Le journal de l'Orb et du Libron conçu par le SMVOL est distribué dans les boîtes aux lettres des communes du territoire Orb Libron. Il permet d'informer les citoyens sur les actions réalisées et sur les outils d'information dont ils disposent, mais aussi de leur rappeler leurs rôles en terme de gestion de l'eau au sens large, complémentaire à celui des collectivités.

L'élaboration d'un support vidéo illustrant le risque localement et la politique mise en place sur l'Orb a ainsi pour objectif de faciliter une large diffusion de l'information : réunions publiques (PCS, PPR...), sensibilisation scolaire, intercommunalités, associations...

En parallèle de ces actions, un volet inondation sera inclus dans d'autres opérations décrites dans le volet D du présent Contrat de Rivière pour intégrer leur transversalité :

- Sensibilisation scolaire
- Information des citoyens (par exemple les conférences Bistr'eau portées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles)

Conditions de réalisation

Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Journal Orb Libron	SMVOL	15 000	15 000	15 000			45 000
Réalisation d'un film documentaire sur la gestion des inondations	SMVOL		40 000				40 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Journal Orb Libron	1	1
Réalisation d'un film documentaire sur la gestion des inondations	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Journal Orb Libron	45 000	50 % 22500 €	40 % 18000 €				10 % 4500 €	
Réalisation d'un film documentaire sur la gestion des inondations	40 000	50 % 20000 €	40 % 16000 €				10 % 4000 €	
TOTAL €	85 000 €							

Partenaires techniques

Pays Haut Languedoc et Vignobles, Associations d'éducation à l'Environnement

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite de la réalisation du journal Orb et Libron	SMVOL	30 000 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des supports

Evolution de la perception du risque par les populations entre deux enquêtes

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.5
Opération	Amélioration de la fourniture de l'information pluviométrique		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité de l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise AXE 2 du PAPI		OF8-10
Contexte			
<p>Sur le bassin versant de l'Orb, le relief exacerbe les phénomènes de précipitations intenses caractéristiques du climat méditerranéen induisant des temps de réponse très courts : de moins d'une heure pour les petits sous-bassins à 8-12 heures pour l'Orb.</p> <p>Ainsi, contrairement aux grands fleuves, la montée des eaux de l'Orb, du Libron et de leurs affluents est extrêmement rapide, souvent accompagnée de phénomènes de «vagues» avec de fortes vitesses d'écoulement démultipliant la capacité destructrice de la crue.</p> <p>Que ce soit pour des raisons financières ou techniques, la couverture du territoire par les systèmes de surveillance des crues n'est pas exhaustive et systématique. Sur le bassin versant de l'Orb, l'alerte de crue réglementaire, assurée par l'Etat, n'est effective que sur l'Orb. Par ailleurs, aucun outil robuste et fiable n'est à ce jour disponible pour transmettre une prévision de crue sur les affluents comme sur le Libron, majoritairement à cinétique rapide (quelques heures à quelques dizaines de minutes de temps de réaction) : Mare, Jaur, Vernazobre, Lirou et multiples ravins répartis sur le territoire. Dans ces conditions, l'exercice difficile de l'alerte, s'il veut être généralisé, nécessite le renforcement et l'automatisation du système d'alerte existant mais aussi le développement de la prévision sur les sous bassins.</p> <p>La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde a permis de démontrer les difficultés de déclencher ces plans à bon escient lorsqu'on ne dispose pas d'une information pluviométrique localisée sur les petits affluents de l'Orb et du Libron. L'objectif est d'analyser les modalités de fourniture de cette information et de mettre en œuvre la solution retenue.</p>			
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)			
Description technique			

La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde a mis en évidence la difficulté d'un déclenchement à bon escient du plan sur les communes en tête de bassin versant.

S'il est « simple » sur l'Orb, équipé de stations hydrométriques télétransmises de graduer des plans d'actions, la prise en compte des risques liés aux affluents est plus complexe. En effet ces derniers ne sont pas instrumentés et quand bien même, la lecture d'un niveau atteint ne permettrait pas d'anticiper la crise de manière efficace.

Pour beaucoup de communes, le risque humain lors des inondations est lié aux écoulements torrentiels et pour le réduire, il est nécessaire de disposer d'une information pluviométrique fiable en temps réel.

Le SMVOL s'est engagé dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde convaincu de leur absolue nécessité pour sauvegarder les populations et réduire les dommages liés aux crues. Néanmoins, les premiers plans réalisés ont permis de mettre en évidence la difficulté de mise en œuvre des démarches anticipées. Pour fiabiliser les PCS élaborés, le SMVOL doit progresser sur les modalités de mise à disposition de l'information pluviométrique sur les communes à risques.

Cette mise à disposition pourra prendre la forme d'une instrumentation locale ou alors d'une prestation externalisée permettant d'obtenir la même information.

Cette opération prévoit :

- Une réflexion préalable sur le mode de fourniture de l'information pluviométrique en temps réel pour permettre un débat au sein du Comité Syndical du SMVOL, avec notamment une analyse du fonctionnement hydrologique du bassin versant du Libron pour caractériser les temps de concentration et de transfert
- La mise en œuvre de la solution retenue.

Conditions de réalisation

Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Réflexion préalable	SMVOL		50 000				50 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Réflexion préalable	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Réflexion préalable	50 000	50 % 25000 €	25 % 12500 €		15 % 7500 €		10 % 5000 €	
TOTAL €	50 000 €							

Partenaires techniques

SPC Med Ouest, SCHAPI

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, mise en œuvre de la fourniture de l'information pluviométrique temps réel.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre de la fourniture de l'information pluviométrique temps réel	SMVOL	120 000 €

Indicateurs de suivi

--

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.6
Opération	Instrumentation des passages submersibles dangereux		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité de l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Communes / EPCI
Lien PDM	Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise AXE 2 du PAPI		OF8-10
Contexte			
<p>La montée des eaux du Libron et des affluents de l'Orb est extrêmement rapide, souvent accompagnée de phénomènes de «vagues» avec de fortes vitesses d'écoulement démultipliant la capacité destructrice de la crue.</p> <p>Le risque humain est avéré sur les routes submersibles, les événements récents, sur le territoire comme à l'échelon national, montrent que les pertes humaines surviennent le plus souvent lorsque les véhicules sont emportés.</p> <p>Dans le cadre de la réalisation des plans communaux de sauvegarde, les actions préventives liées à la fermeture des routes sont mises en place (panneaux de signalisation et d'interdiction de circulation en période de submersion). De même les équipes municipales intervenant sur le terrain ont pour mission de fermer les routes submergées.</p> <p>Néanmoins, lorsque la situation le justifie, un équipement automatisé fixe peut être mis en place. Il s'agit de sécuriser des voies fréquentées, en asservissant une barrière et/ou un feu rouge à un capteur de niveau judicieusement positionné.</p> <p>La condition préalable à la mise en place de ce type d'équipement est d'avoir établi un Plan Communal de Sauvegarde.</p> <p>Par ailleurs la poursuite de la pose d'échelles limnimétriques sur les sites répertoriés dans les PCS comme points de repères communaux permettra de fiabiliser la gestion de la crise et de faciliter le retour d'expérience et donc la mise à jour des PCS de même que l'entretien de la mémoire du risque.</p>			
Description technique			
<p>Mettre en sécurité un passage submersible est relativement simple techniquement : il suffit d'asservir un système type feu rouge ou barrière fixe à un capteur de niveau judicieusement positionné en amont de l'ouvrage.</p> <p>Compte tenu du coût de ces équipements et de leur maintenance, ce type de dispositif devra être réservé en priorité aux sites les plus sensibles (fréquentation importante, absence d'éléments d'anticipation efficaces). Des sites ont d'ores et déjà été pressentis pour être équipés (Poussan le Bas et Rec de Bagnols à Béziers, Libron).</p>			
Conditions de réalisation			
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Mobilisation des maîtres d'ouvrage.</p>			
Coût estimatif (€ HT) / Planification			

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Mise en place de 5 dispositifs	Communes EPCI			50 000			50 000
Fourniture d'échelles limnimétriques	SMVOL		10 000				10 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Mise en place de 5 dispositifs	1	1
Fourniture d'échelles limnimétriques	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Mise en place de 5 dispositifs	50 000	50 % 25000 €	25 % 12500 €		15 % 7500 €		10 % 5000 €	
Fourniture d'échelles limnimétriques	10 000	50 % 5000 €	25 % 2500€		15 % 1500 €		10 % 1000 €	
TOTAL €	60 000 €							

Partenaires techniques
SPC Med Ouest

Indicateurs de suivi
Sécurisation des sites identifiés

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.7
Opération	Gestion intercommunale de l'évacuation des campings du littoral		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations 		
Secteur	Orb de l'amont de Béziers à la Mer - le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer		
Masse d'Eau	FRDR151b - FRDR159	Maître(s) d'ouvrage	Publique à définir
Lien SDAGE/PDM	Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise AXE 2 du PAPI		OF8-10
Contexte			
<p>Les communes du Littoral sont dotées de Plans Communaux de Sauvegarde (ou le seront d'ici fin 2011). La particularité de ces communes est de voir leur population multipliée par 10 pendant la période estivale. Les populations touristiques sont principalement hébergées dans des établissements de plein air situés tout le long du littoral. Ces campings sont soumis au risque d'inondation (fluviale et pluviale) mais aussi au risque de submersion marine. Ces différentes inondations sont susceptibles de concerner simultanément les quatre communes littorales rendant délicates les évacuations des campeurs.</p> <p>Si les PCS communaux intègrent bien la demande d'évacuation des campings, l'événement du 5 septembre 2005 a montré que l'organisation de ces évacuations n'est pas opérationnelle.</p> <p>En effet, les capacités d'accueil touristiques des communes littorales dépassent très nettement les possibilités communales d'hébergement temporaire. Les communes riveraines devront donc être également mobilisées.</p> <p>Par ailleurs, les voies d'accès aux campings ne sont pas clairement balisées. Une réflexion intercommunale associant les services de la Préfecture ainsi que les gendarmes et les Services d'incendies et de secours permettrait de définir les modalités de l'évacuation des campeurs.</p>			
Description technique			
<p>Un groupe de travail constitué des représentants des communes concernées, des intercommunalités concernées, des représentants des campings, de la gendarmerie, de la Préfecture et des services départementaux d'incendie et de secours, pourrait définir le contenu d'un plan de gestion intercommunale de l'évacuation des campings du littoral, reflet d'une organisation supra communale pour garantir lisibilité et efficacité.</p> <p>La prise en charge par la Préfecture de cette intervention est particulièrement justifiée pour légitimer une vision logistique intercommunale et assurer l'articulation avec le dispositif ORSEC.</p> <p>La réalisation de documents techniques supports qui devront être largement diffusés pourrait ensuite être confiée à un prestataire.</p>			
Conditions de réalisation			
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Définition d'une maîtrise d'ouvrage publique.</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Elaboration d'un plan de gestion intercommunale du risque inondation sur les communes littorales	Publique à définir		pm				pm
Edition des supports, reprographie et diffusion	Publique à définir			30 000			30 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Elaboration d'un plan de gestion intercommunale du risque inondation sur les communes littorales	1	2
Edition des supports, reprographie et diffusion	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Elaboration d'un plan de gestion intercommunale du risque inondation sur les communes littorales	pm							
Edition des supports, reprographie et diffusion	30 000	50 % 15000 €	25 % 7500 €			5% 1500€	20 % 6000 €	
TOTAL €	30 000 €							

Partenaires techniques
SDIS, SIRACED PC, gendarmerie, campings...

Indicateurs de suivi
Approbation du Plan

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION				C1.8
Opération	Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare				Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations 				
Secteur	Bassin versant de la Mare				
Masse d'Eau	FRDR156b	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL		
Lien SDAGE/PDM	Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise AXE 2 du PAPI				OF8-10
Contexte					
<p>Les communes du bassin versant de la Mare ne disposent pas encore de Plan de Prévention des Inondations. A l'issue de l'étude hydraulique préalable programmée en 2011 par la DDTM de l'Hérault, des PPR seront prescrits.</p> <p>Comme pour les autres bassins versants, le SMVOL se portera maître d'ouvrage de la réalisation des plans communaux de Sauvegarde des communes du bassin versant de la Mare.</p>					
Description technique					
<p>Les communes concernées par cette opération sont Saint Gervais sur Mare, Castanet le Haut, Rosis, Saint Etienne d'Estrechoux, Graissessac, Camplong, Saint Geniès de Varensal.</p> <p>Les PCS seront réalisés par un prestataire sur le modèle des PCS Orb existants. Ils seront élaborés sur la base de la gestion du risque d'inondation mais l'organisation mise en place aura une approche multi risques.</p> <p>La prestation intégrera outre la réalisation du plan, la fourniture de supports permettant l'information du public (brochure, poster et support de réunion publique).</p>					
Conditions de réalisation					
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Approbation des PPRI.</p>					

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare	SMVOL			80 000			80 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare	80 000	50 % 40000 €	40 % 32000 €				10 % 8000 €	
TOTAL €	80 000 €							

Partenaires techniques
SDIS, SIRACED PC, gendarmerie, ...

Indicateurs de suivi
Approbation des Plans

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.9
Opération	Elaboration des PPR inondation / révision des PPR littoraux		Phase 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les enjeux en zone inondable • Réduire la vulnérabilité • Préserver les zones d'expansion des crues 		
Secteur	Mare, Orb de l'amont de Béziers à la Mer		
Masse d'Eau	FRDR156b FRDR151b	Maître(s) d'ouvrage	DDTM 34
Lien SDAGE /PDM	Réduire la vulnérabilité des enjeux AXE 3 du PAPI		OF8-8

Contexte

Une politique de gestion du risque d'inondation doit pouvoir s'appuyer sur une réglementation de l'occupation adaptée, permettant de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable. Les PPR répondent à cet objectif mais constituent également un préalable indispensable à la mise en place de nombreuses mesures de prévention (repères de crue, Plans communaux de Sauvegarde, mesures de réduction de la vulnérabilité...).

Le bassin versant de l'Orb a fait l'objet de la mise en place de plus de cinquante PPR inondations depuis 2003. Seul le haut bassin versant de la Mare n'est pas encore doté de PPR.

Sur le Libron, les études préalables à la réalisation des PPR ont été engagées en 2010 et la prescription des PPR est prévue courant 2011.

Sur le littoral, les risques marins, submersion et déferlement, sont progressivement introduits dans les PPR existants par le biais de révision. A l'issue de la caractérisation de l'aléa, une analyse de la vulnérabilité des enjeux présents sera engagée pour proposer des stratégies de réduction de la vulnérabilité.

PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)

Description technique

La DDTM engagera :

- la réalisation de l'étude hydraulique préalable du bassin de la Mare
- l'élaboration des PPR du Libron
- la révision des PPR de Portiragnes et Valras Plage pour intégrer le risque marin

Conditions de réalisation

Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Elaboration des PPR : - du Libron - de la Mare Révision de deux PPR intégration de la	DDTM	30 000	30 000	30 000			90 000

submersion marine							
-------------------	--	--	--	--	--	--	--

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Elaboration des PPR de la Mare Révision de deux PPR pour intégrer la submersion marine	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Elaboration des PPR de la Mare	75 000		100 %					
Révision de deux PPR pour intégrer la submersion marine	15 000		75 000 15 000					
TOTAL €	90 000€							

Partenaires techniques
Bureaux d'études spécialisés

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)
Description technique
<p>Dans un second temps, poursuite du programme à ajuster au moment de la clause de rendez vous (révision des PPR anciens).</p> <p>Sur la base de la cartographie des PPR submersion marine, une analyse de la vulnérabilité pourrait être menée pour caractériser les enjeux présents, leur vulnérabilité ainsi que fournir les éléments de définition d'une stratégie à long terme pour ces équipements.</p>

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Révision des PPR existants en fonction des besoins	DDTM	?
Analyse de la vulnérabilité des enjeux présents dans les zones de risque marin	DDTM / SMVOL ?	?

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.10
Opération	Accompagnement du programme de réduction de la vulnérabilité			Phase 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner techniquement la mise en œuvre du programme de réduction de la vulnérabilité • Créer les conditions de la réussite du programme 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien SDAGE /PDM	Réduire la vulnérabilité des activités existantes AXE 3 du PAPI			OF8-8
Contexte				
<p>Le programme de réduction de la vulnérabilité développé dans le présent Contrat de rivière se veut le plus exhaustif possible. Néanmoins compte tenu de l'ampleur de la tâche, un besoin d'accompagnement extérieur est pressenti pour permettre de donner un véritable sens à ce programme.</p> <p>Le bilan des démarches déjà engagées a montré que, même pour des domaines plus proches du cœur de métier du SMVOL que la réduction de la vulnérabilité, un accompagnement fort était essentiel à la mise en œuvre des actions.</p> <p>La stratégie d'intervention se décline en plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centraliser le portage de la mission par le SMVOL pour maintenir la dynamique et garantir une prise en compte globale de la problématique inondation - Bénéficier des expériences et des méthodologies éprouvées - Passer le relais dans de bonnes conditions aux maîtres d'ouvrages adaptés pour la réalisation des travaux <p>Dès le début de la mise en œuvre du plan, la communication sur les attendus du programme de réduction de la vulnérabilité devra être extrêmement précise et ne pas laisser penser qu'elle aura un effet comparable aux politiques de protection.</p>				
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)				
Description technique				
<p>Les démarches de réduction de la vulnérabilité à initier sur le bassin versant devront être à la croisée des domaines du risque, de l'économie, de l'urbanisme et du juridique. La logique retenue consistant à appuyer pour chaque thématique un porteur de projet légitime et compétent, le SMVOL ne se dotera pas en interne de ce panel de compétences. Néanmoins, le SMVOL pourra avoir recours à un appui extérieur qualifié (ou capable de mettre en œuvre un réseau qualifié), notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir la stratégie préalable de communication pour les différents acteurs de la réduction de la vulnérabilité - synthétiser les retours d'expérience susceptibles d'être utiles pour gagner en opérationnalité - réaliser une veille juridique sur la thématique - assister ponctuellement le SMVOL pour la définition des méthodologies. <p>Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage entrant dans le champ concurrentiel fera l'objet d'un marché à bon de commande (montant minimum 10 000 € et maximum 50 000 €).</p>				
Conditions de réalisation				
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Assistance à l'élaboration et au pilotage technique du programme de réduction de la vulnérabilité du contrat de rivière Orb-Libron	SMVOL		10 000	10 000			20 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Assistance à l'élaboration et au pilotage technique du programme de réduction de la vulnérabilité du contrat de rivière Orb-Libron	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Assistance à l'élaboration et au pilotage technique du programme de réduction de la vulnérabilité du contrat de rivière Orb-Libron	20 000	50 % 10000 €	25 % 5000 €		15 % 3000 €		10 % 2000 €	
TOTAL €	20 000 €							

Partenaires techniques
Bureaux d'études spécialisés

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)

Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite de l'Assistance à l'élaboration et au pilotage technique du programme de réduction de la vulnérabilité du contrat de rivière Orb-Libron	SMVOL	20 000 €

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.11
Opération	Réduction de la vulnérabilité des ERP			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Réduire durablement les vulnérabilités des bâtiments publics situés en zone inondable • Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Publique à définir	
Lien SDAGE/PDM	Réduire la vulnérabilité des activités existantes AXE 3 du PAPI			OF8-8

Contexte

L'élaboration et l'approbation des derniers Plans de Prévention du Risque Inondation des bassins versants de l'Orb et du Libron vont permettre de limiter l'augmentation de la vulnérabilité.

La réduction de la vulnérabilité nécessite d'agir sur l'existant, les enjeux en zone inondable : ERP, entreprises, activités agricoles, particuliers, équipements structurants.

Au-delà de l'identification des enjeux, il faut mieux connaître leur niveau d'exposition et définir puis mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité adéquates :

- Adaptation de l'activité à la vulnérabilité
- Mise en place de mesures de sauvegarde des personnes
- Réalisation de travaux de mitigation si nécessaire.

Ces démarches seront conduites sous pilotage de maîtres d'ouvrage légitimes au regard de chaque enjeu.

L'étude d'identification des ERP (sens large) en zone inondable du bassin versant de l'Orb portée par le SMVOL a permis de recenser 201 ERP dont pour l'essentiel des écoles, mairies et autres bâtiments de gestion communale. Cette étude générale ne pouvait pas aller jusqu'au diagnostic fin permettant de savoir si chaque bâtiment était adapté ou non à sa situation en zone inondable et donc n'a pas défini les éventuels travaux nécessaires à cette adaptation.

PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)

Description technique

Sur l'Orb, l'opération consiste à réaliser en interne une programmation préalable pour procéder ensuite par bassin versant au diagnostic des ERP déjà identifiés en mobilisant des compétences externes (volet architectural). Le contenu des diagnostics permettra à minima de répondre aux attentes des règlements PPRi existants. A l'issue de cette phase et en fonction des interventions préconisées, le SMVOL appuiera les maîtres d'ouvrage locaux pour mettre en œuvre les programmes (réflexions sur les Opérations Pour l'Amélioration de l'Habitat).

Sur le Libron, l'inventaire des ERP sera réalisé par le SMVOL sur la base de l'Atlas hydrogéomorphologique réalisé en 2008 pour la Diren et des études préalables au PPRi, puis les diagnostics seront réalisés.

Conditions de réalisation

Mobilisation des maîtres d'ouvrage et orientations liées à l'accompagnement stratégique (fiche C1-10)

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	

Programmation préalable	SMVOL	pm					pm
Inventaire ERP Libron	SMVOL	10 000					10 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Inventaire ERP Libron	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Inventaire ERP Libron	10 000	50 % 5000 €	25 % 2500 €		15 % 1500 €		10 % 1000 €	
TOTAL €	10 000 €							

Partenaires techniques
Architectes, Pays Haut Languedoc et Vignobles, Intercommunalités compétentes...

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)
Description technique
<p>Dans un second temps, poursuite du programme (à réajuster au moment de la clause de rendez vous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des diagnostics (250) • Travaux

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réalisation des diagnostics (201 ERP)	SMVOL	350 000 €
Travaux	Communes, intercommunalités	1 000 000 €

Indicateurs de suivi
<p>Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>% d'ERP adaptés (suite aux diagnostics réalisés)</p> <p>Efficacité : nombre d'ERP nouveaux construits en ZI</p>

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.12
Opération	Réduction de la vulnérabilité des entreprises		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Réduire durablement les vulnérabilités des entreprises situées en zone inondable • Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	CCI Béziers Saint Pons
Lien SDAGE/PDM	Réduire la vulnérabilité des activités existantes AXE 3 du PAPI		OF8-8
Contexte			
<p>L'élaboration et l'approbation des derniers Plans de Prévention du Risque Inondation des bassins versants de l'Orb et du Libron vont permettre de limiter l'augmentation de la vulnérabilité. La réduction de la vulnérabilité nécessite d'agir sur l'existant, les enjeux en zone inondable : ERP, entreprises, activités agricoles, particuliers, équipements structurants.</p> <p>Au-delà de l'identification des enjeux, il faut mieux connaître leur niveau d'exposition et définir puis mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité adéquates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de l'activité à la vulnérabilité - Mise en place de mesures de sauvegarde des personnes - Réalisation de travaux de mitigation si nécessaire. <p>Ces démarches seront conduites sous pilotage de maîtres d'ouvrage légitimes au regard de chaque enjeu. L'étude d'identification des entreprises en zone inondable du bassin versant de l'Orb portée par le SMVO et la CCI Béziers Saint Pons, a permis de recenser près de 1000 entreprises dans les zones inondables réglementaires. La stratégie d'intervention consiste à permettre à la CCI de continuer d'assurer le portage de cette opération pour maintenir la dynamique et garantir une prise en compte durable de la problématique inondation.</p> <p>Cette opération devra s'articuler avec la démarche de la CRCI qui devrait débiter selon la même logique. Il s'agit donc de poursuivre le travail localement, tout en n'excluant pas de définir des passerelles avec la démarche régionale lorsqu'elle aura abouti.</p> <p>Cette étude générale ne pouvait pas aller jusqu'au diagnostic fin permettant de savoir si chaque entreprise est adaptée ou non à sa situation en zone inondable et donc n'a pas défini les éventuelles opérations nécessaires à cette adaptation.</p>			
Description technique			
<p>La CCI Béziers Saint Pons prendra en charge le programme d'actions suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En interne, information et formation des conseillers économiques de la CCI - réflexion sur l'intégration du risque dans la base de données CCI - En externe : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Conception et édition des plaquettes à destination des 1000 entreprises en zone inondable ↳ Organisation de réunions d'informations à destination des relais professionnels et/ou des entreprises ↳ Réalisation de 50 diagnostics participatifs sur un an (parmi 100 entreprises préidentifiées) <p>A l'issue d'une année de travail, un bilan sera réalisé conformément au cadre de la convention à signer entre le SMVOL et la CCI pour juger de l'opportunité de reconduire l'action une année supplémentaire. Cette opportunité sera fonction de l'avancement de la démarche de son évaluation, des éléments nouveaux concernant le Libron et enfin de l'articulation avec la démarche de la CRCI.</p>			

Conditions de réalisation
<i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i>

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Programmation préalable	CCI SMVOL	pm					pm
Chargé de mission inondations CCI Diagnostics (50) Sensibilisation interne et externe	CCI	65000	65 000				130 000
Inventaire Libron	CRCI	pm					pm

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Programmation préalable	1	1
Diagnostics, actions de sensibilisation	1	2
Inventaire Libron	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Programmation préalable	pm							
Diagnostics sensibilisation	130 000	50 % 65000 €			20 % 26000 €		30 % 39000 €	
Inventaire Libron	pm							
TOTAL €	130 000 €							

Partenaires techniques
CRCI, Fédérations professionnelles, Associations de commerçants ...

Indicateurs de suivi
Nombre d'entreprises sensibilisées
Nombre de diagnostics réalisés
Modification de la perception du risque par les entreprises (suite envoi plaquette, réunions)
% d'Entreprises adaptées (suite diagnostics réalisés)

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.13
Opération	Contribution à la Réduction de la vulnérabilité des particuliers		Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sauvegarde des populations • Réduire durablement les vulnérabilités des bâtiments publics situés en zone inondable • Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL /Communes
Lien SDAGE/PDM	Réduire la vulnérabilité des activités existantes AXE 3 du PAPI		OF8-8
Contexte			
<p>L'élaboration et l'approbation des derniers Plans de Prévention du Risque Inondation des bassins versants de l'Orb et du Libron vont permettre de limiter l'augmentation de la vulnérabilité. La réduction de la vulnérabilité nécessite d'agir sur l'existant, les enjeux en zone inondable : ERP, entreprises, activités agricoles, particuliers, équipements structurants.</p> <p>Au-delà de l'identification des enjeux, il faut mieux connaître leur niveau d'exposition et définir puis mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité adéquates :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'activité à la vulnérabilité • Mise en place de mesures de sauvegarde des personnes • Réalisation de travaux de mitigation si nécessaire. <p>Si les enjeux collectifs ont fait l'objet d'analyses plus poussées, la connaissance du nombre d'habitation en zone inondable n'est pas encore acquise. Il est donc difficile, malgré la mise en place de PPRi de dimensionner le contenu d'un programme de travaux de réduction de la vulnérabilité.</p>			
Description technique			
<p>Néanmoins, il paraît opportun d'impulser les démarches de réduction de la vulnérabilité auprès du grand public. Le SMVOL propose donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ D'organiser une communication ciblée à destination du grand public autour des mesures rendues obligatoires par les PPRi et les conditions de mobilisation du fonds Barnier ↳ De faciliter l'émergence de démarches collectives de diagnostic portées par une commune ou une intercommunalité (levé topographique en particulier, base du diagnostic rendu obligatoire par le PPRi) 			
Conditions de réalisation			
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Actions à redéfinir dans le cadre de l'accompagnement stratégique à la mise en œuvre du programme de réduction de la vulnérabilité (fiche C1-10)</p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Communication spécifique (plaquettes PPRi Fonds Barnier)	DDTM SMVOL				10 000		10 000
Appui aux démarches collectives de diagnostic	SMVOL / communes				300 000		300 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Communication spécifique (plaquettes PPRi Fonds Barnier)	1	1
Appui aux démarches collectives de diagnostic	2	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Communication spécifique (plaquettes PPRi Fonds Barnier)	10 000	50 % 5 000 €	40 % 4 000 €				10 % 1 000 €	
Appui aux démarches collectives de diagnostic	300 000	50 % 150 000 €	40 % 120 000 €				10 % 30 000 €	
TOTAL €	310 000 €							

Partenaires techniques
CLCV

Indicateurs de suivi
Nombre de plaquettes distribuées Evolution de la culture du risque entre 2009 et 2015

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.14
Opération	Evaluation de la vulnérabilité des activités agricoles			Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître les vulnérabilités des activités agricoles situées en zone inondable Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation et par là réduire les vulnérabilités 			
Secteur	Orb de l'amont de Béziers à la Mer - le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer			
Masse d'Eau	FRDR151b - FRDR159	Maître(s) d'ouvrage	Chambre d'Agriculture	
Lien SDAGE/PDM	Réduire la vulnérabilité des activités existantes AXE 3 du PAPI			OF8-8
Contexte				
<p>L'agriculture s'est développée dans les plaines inondables des vallées de l'Orb et du Libron. Elle est particulièrement présente sur le Delta de l'Orb et la basse vallée du Libron.</p> <p>La politique de gestion du risque inondation menée sur le territoire a privilégié la protection des lieux habités. Néanmoins, les activités agricoles ne doivent pas être oubliées et des avancées doivent être faites pour qu'elles soient maintenues en zone inondable, tout en jouant un rôle de solidarité vis-à-vis du risque de crue.</p> <p>La première étape de la démarche est l'évaluation des vulnérabilités agricoles du territoire. Sur les bassins versants les plus agricoles, la stratégie d'intervention retenue consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser les activités, leur localisation et spécificités pour en déduire leurs vulnérabilités Réaliser un travail d'animation auprès des professionnels pour améliorer l'adaptation de ces activités au risque et type d'inondation 				
Description technique				
<p>Selon la méthodologie éprouvée sur d'autres territoires, une étude d'évaluation des vulnérabilités agricoles sera réalisée sur les secteurs du delta et du bassin versant du Libron. L'objectif sera d'identifier la vulnérabilité de chaque composante de l'activité agricole vis-à-vis du type d'inondation auquel elle est soumise. En fonction des résultats, une démarche d'animation sera proposée pour promouvoir les comportements et /ou les interventions permettant de réduire la vulnérabilité globale de l'activité.</p>				
Conditions de réalisation				
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etude d'évaluation des vulnérabilités agricoles	CA 34				40 000		40 000
Animation Conseil aux professionnels	CA 34				25 000	25 000	50 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etude d'évaluation des vulnérabilités agricoles	1	1

Animation Conseil aux professionnels	1	1
--------------------------------------	---	---

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etude d'évaluation des vulnérabilités agricoles	40 000	50 % 20 000 €			20 % 8000 €	20 % 8000 €	10 % 4000€	
Animation Conseil aux professionnels	50 000	50 % 25000 €			20 % 10000 €	20 % 10000 €	10 % 5000€	
TOTAL €	90 000 €							

Partenaires techniques

Indicateurs de suivi

Réalisation de l'étude d'évaluation
Evolution de la culture du risque dans cette catégorie socio professionnelle entre 2009 et 2015

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.15
Opération	Réduction de la vulnérabilité des équipements structurants			Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les vulnérabilités des équipements • Sécuriser les approvisionnements • Faciliter le retour à la normale • Rendre à terme les équipements plus durables 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Publics à définir	
Lien SDAGE/PDM	Réduire la vulnérabilité des activités existantes AXE 3 du PAPI			OF8-8
Contexte				
<p>Le niveau d'adaptation d'une société au risque d'inondation est souvent mesuré par le délai de retour à une situation normale. Plus le risque est intégré, plus les solutions palliatives aux défaillances permettent de réduire la durée des dysfonctionnements, voire de les rendre imperceptibles. La connaissance de la vulnérabilité des équipements aux inondations représente l'étape préalable à la définition de plans d'actions et à la prise en compte durable du risque (programme d'investissement). Sur l'ensemble du bassin versant, la stratégie consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les points faibles des réseaux (transports, énergies, eau...) • Définir des plans d'actions pour assurer la continuité du fonctionnement en crue • Intégrer la dimension de gestion des risques dans les programmes de renouvellement des installations ou d'investissement 				
Description technique				
<p>Les gestionnaires des réseaux routiers, ferroviaires, d'adduction d'eau potable..., porteront, chacun pour ce qui le concerne, l'analyse des interactions crue/fonctionnement des infrastructures présentes sur le bassin versant de l'Orb et du Libron de manière à proposer des solutions permettant d'assurer la continuité du service ou en tout cas d'en limiter les dysfonctionnements.</p>				
Conditions de réalisation				
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Action à ancrer dans la durée avec des porteurs de projet légitimes, rôle d'animation du SMVOL pour initier les démarches.</p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic et plan d'actions ↕ Routes ↕ Energies ↕ Transports ↕ Alimentation en Eau Potable	Publics à définir				75 000	75 000	150 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic et plan d'actions ↺ Routes ↺ Energies ↺ Transports ↺ Alimentation en Eau Potable	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic et plan d'actions	150 000	50 % 75000 €			20% 30000 €	20% 30000 €	10 % 15000 €	
↺ Routes								
↺ Energies								
↺ Transports								
↺ Alimentation en Eau Potable								
TOTAL €	150 000 €							

Partenaires techniques

Indicateurs de suivi
Réalisation des études d'évaluation Résilience

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.16
Opération	Restauration des zones d'expansion des crues		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dynamique des crues et favoriser l'écrêtement des débits • Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau • Réaffirmer la gestion solidaire des inondations • Pérenniser l'activité agricole en zone inondable 		
Secteur	Ruisseau le Lirou		
Masse d'Eau	FRDR11359	Maître(s) d'ouvrage	SI du Lirou
Lien SDAGE/PDM	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral AXE 4 du PAPI		3C44
Contexte			
<p>L'étude générale de gestion du risque d'inondation a mis en évidence le levier que pouvait constituer l'optimisation des zones d'expansion des crues pour réduire le risque d'inondation. Les zones d'expansion des crues sont pour la plupart actuellement cultivées et « protégées » par des digues longitudinales illégales. Le rétablissement de débordement sur ces zones pour des crues courantes (qui signifie un retour à un fonctionnement plus naturel) permettrait d'une part de réduire la dynamique de ces crues (en ralentissant leur propagation vers l'aval) et leur ampleur (en diminuant les débits de pointe et les effets érosifs), mais rendrait également leur fertilité aux sols sur les secteurs médians et aval (apports de limons).</p> <p>Une première analyse sur le Lirou a permis d'identifier des sites jouant un rôle dans l'expansion des crues et nécessitant d'être reconnus comme tels (intégration à venir dans le SAGE) et de définir une stratégie de gestion des endiguements sur le long terme et sur l'intégralité du bassin versant.</p> <p>Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réaliser les démarches préalables aux travaux, puis les travaux eux-mêmes sur les trois premiers sites.</p>			
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME(2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Sur les premiers sites investigués (« Lézigno » sur la commune de Béziers et « Bergerie » à Puisserguier), des études de détail vont permettre de préciser le parti d'aménagement (calage hydraulique vis-à-vis du Faubourg à Béziers notamment) et de construire les dossiers réglementaires de ces travaux, avant leur réalisation.</p> <p>Une étude spécifique est également envisagée au niveau de l'étang de Roueïre pour comprendre le fonctionnement de cette dépression et définir les possibilités et modalités de son optimisation.</p>			
Conditions de réalisation			
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p>			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Études de détail du site de Lézigno	SI Lirou	25 000					25 000
Études de détail du site de Puisserguier Bergerie	SI Lirou	10 000					10 000
Études de détail du site de Roueïre	SMVOL	10 000					10 000
Travaux sur le site de Lézigno	SI Lirou			55 000			55 000
Travaux sur le site de Puisserguier Bergerie	SI Lirou		28 000				28 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Études de détail du site de Lézigno	1	1
Études de détail du site de Puisserguier Bergerie	1	1
Études de détail du site de Roueïre	1	1
Travaux sur le site de Lézigno	1	2
Travaux sur le site de Puisserguier Bergerie	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Études de détail du site de Lézigno	25 000	30 % 7500 €	40 % 10000 €		20 % 5000 €	0-20 % 0-5000 €	10 % 2500 €	
Études de détail du site de Puisserguier Bergerie	10 000	30 % 3000 €	40 % 4000 €		20 % 2000 €	0-20 % 0-2000 €	10 % 1000 €	
Études de détail du site de Roueïre	10 000	30 % 3000 €	40 % 4000 €		20 % 2000 €	0-20 % 0-2000 €	10 % 1000 €	
Travaux sur le site de Lézigno	55 000	30 % 16500 €	40 % 22000 €		20 % 11000 €	0-20 % 0-11000 €	10 % 5500 €	
Travaux sur le site de Puisserguier Bergerie	28 000	30 % 8400 €	40 % 11200 €		20 % 5600 €	0-20 % 0-5600 €	10 % 2800 €	
TOTAL €	128 000							

Partenaires techniques
CA 34, SAFER, AERMC ...
Indicateurs de suivi
Volume de ZEC restauré / volume de ZEC identifié

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)

Description technique

Dans un second temps, poursuite du programme.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux de remobilisation des ZEC	SI du Lirou	200 000

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION		C1.17
Opération	Confortement des ouvrages de protection existants		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les zones densément bâties • Garantir la sécurité des personnes • Assurer la pérennité des ouvrages 		
Secteur	Vernazobre, Mare, Clédou, Orb de Béziers à la Mer		
Masse d'Eau	FRDR153 FRDR156b FRDR10171 FRDR151b	Maître(s) d'ouvrage	Saint Chinian, Villemagne l'Argentière, Syndicat de la Mare, ASA Plaine Saint Pierre
Lien SDAGE/PDM	Améliorer la gestion des ouvrages de protection AXE 5 du PAPI		8-5
Contexte			
<p>Les ouvrages de protection existants sur le bassin versant ont fait l'objet de diagnostics et de programmes de confortement : digues de Bédarieux, de Villemagne l'Argentière, de la Plaine Saint Pierre, murs de berges du Clédou.</p> <p>Ces diagnostics ont permis de définir un état des lieux des connaissances sur ces ouvrages et de mettre en place, les confortements nécessaires en urgence puis de véritables plans de gestion pour assurer leur pérennité.</p> <p>Les quartiers vulnérables des communes de Villemagne l'Argentière et Saint Chinian sont protégés des inondations par des ouvrages construits aux XVIII et XIX^{èmes} siècles. Ces digues ont fait l'objet d'un entretien limité, réduit le plus souvent aux réparations post crue. En parallèle les enjeux protégés n'ont cessé d'augmenter et des aménagements « modernes » ont même pu fragiliser les digues en place.</p> <p>Pour garantir la sécurité des digues de protection contre les inondations, l'Etat classera prochainement ces ouvrages, imposant à leur propriétaire un suivi régulier et adapté de l'ouvrage.</p> <p>Les murs du Clédou à la traversée de Graissessac échappent à ce volet réglementaire mais leur rôle pour la sécurité publique a conduit la commune à engager un lourd programme de confortement des ouvrages et de stabilisation du lit.</p> <p>Sécuriser ces ouvrages permet d'assurer leur rôle de protection contre les crues, sans générer de risque supplémentaire lié à des défaillances.</p>			
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Les démarches les plus avancées feront l'objet de travaux, dont les interventions principales seront de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des maçonneries des murs (rejointoiement, harpage...), • Banquette para fouille, • Seuils de fonds pour stabiliser le lit, • Entretien de la végétation présente sur les digues, voire suppression pour certains sujets. 			

Conditions de réalisation
<i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i>

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013			
Confortement des murs du Clédou à Graissessac	SMABM	300 000 €	300 000 €	220 000 €			820 000
Confortement du Passelis et des remparts de Villemagne	Commune de Villemagne	275 000 €	286 000 €				561 000
Confortement de la digue du Moulinet à Saint Chinian	Commune de Saint Chinian			500 000 €			500 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Confortement des murs du Clédou à Graissessac	1	1
Confortement du Passelis et des remparts de Villemagne	1	1
Confortement de la digue du Moulinet à Saint Chinian	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Confortement des murs du Clédou à Graissessac	820 000 €		25 % 195 000 €		30 % * 246 000 €	20 % 164 000 €	25% 195 000 €	
Confortement du Passelis et des remparts de Villemagne	561 000 €		40 % 224 400 €		30 % * 168 300 €	20 % 112 200 €	10% 56 100 €	
Confortement de la digue du Moulinet à Saint Chinian	500 000 €		40 % 200 000 €		30 % * 150 000 €	20 % 100 000 €	10% 50 000 €	
TOTAL €	1 881 000 €							

* la Région n'intervient que si le rapport cout efficacité de l'opération est démontré.

Partenaires techniques
DDTM

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Indicateurs de suivi
Population ayant bénéficié de mesures de réduction de l'aléa

<i>SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)</i>
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Confortement de la digue de la Plaine Saint Pierre	ASA de la Plaine Saint Pierre CABM	1 800 000 €
Poursuite du programme de confortement des digues de Bédarieux	Commune de Bédarieux	500 000 €

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.18
Opération	Protection des lieux densément bâtis du delta de l'Orb			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les zones densément bâties • Garantir la sécurité des personnes 			
Secteur	Orb de Béziers à la Mer			
Masse d'Eau	FRDR151b	Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Béziers la Mer	
Lien SDAGE/PDM	AXE 5 du PAPI			
Contexte				
<p>A l'issue d'un travail de concertation de 4 années et de deux études globales, la première sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb et la seconde, sur le delta de l'Orb, il est apparu nécessaire, en complément des actions à l'échelle du bassin versant, d'intervenir localement pour assurer la protection des lieux densément habités.</p> <p>Les communes de Béziers (rive gauche), Villeneuve-les-Béziers, Sauvian et Sérignan seront protégées par des endiguements rapprochés.</p> <p>La commune de Valras Plage sera protégée par un ensemble d'interventions comprenant : l'augmentation de la capacité de pompage du Gourp Salat (déjà réalisée), la réalisation d'un fossé de dérivation des eaux de ruissellement du coteau ainsi qu'un stockage temporaire de ces eaux et un muret anti inondation préservant des intrusions de l'Orb.</p>				
PREMIERE PHASE DU PROGRAMME (2011 - 2013)				
Description technique				
<p>Les démarches engagées dans le cadre du PAPI de l'Orb ont permis d'avancer dans la définition technique et financière des ouvrages à réaliser et d'en cerner les contours (acquisitions foncières, entretien).</p> <p>Sur la période 2011-2015, les travaux de réalisation des digues seront lancés selon un calendrier fortement dépendant des délais relatifs aux acquisitions foncières.</p>				
Conditions de réalisation				
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Délais liés aux acquisitions foncières.</p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Action	Maître d'ouvrage	Planification				Total
		2011	2012	2013		
Protection de Sérignan	Syndicat Béziers la Mer	3 200 000		3 200 000		6 400 000

Protection de Valras Plage	Syndicat Béziers la Mer	3 000 000		2 200 000			5 700 000
Protection de Valras Plage - muret	Syndicat Béziers la Mer	800 000					800 000
Protection de Béziers - amélioration de l'hydraulicité (tranche 2)	Syndicat Béziers la Mer			600 000			600 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Protection de Sérignan	1	1
Protection de Valras Plage	1	1
Protection de Valras Plage - muret	1	1
Protection de Béziers - amélioration de l'hydraulicité	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Aut re
Protection de Sérignan	6 400 000 €		40 % 2 560 000 €		20 % * 1 280 000 €	0-20 % 1 280 000 €	20 % 1 280 000 €	
Protection de Valras Plage	5 200 000 €		40 % 2 080 000 €		20 % * 1 040 000 €	0-20 % 1 040 000 €	20 % 1 040 000 €	
Protection de Valras Plage - muret	800 000 €		40 % 320 000 €		20 % * 160 000 €	0-20 % 160 000 €	20 % 160 000 €	
Protection de Béziers - amélioration de l'hydraulicité	600 000 €		40 % 240 000 €		20 % * 120 000 €	0-20 % 120 000 €	20 % 120 000 €	
TOTAL €	13 000 000 €							

* la Région n'intervient que si le rapport cout efficacité de l'opération est démontré.

Partenaires techniques
DDTM

Indicateurs de suivi
Nombre de personnes protégées par les ouvrages à créer.

SECONDE PHASE DU PROGRAMME (2014 - 2015)
Description technique

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Dans un second temps, poursuite du programme.

Coût estimatif hors maîtrise foncière (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Protection de Sauvian	Syndicat Béziers la Mer	9 000 000
Protection de Villeneuve les Béziers	Syndicat Béziers la Mer	3 280 000
Protection Béziers Rive Gauche	Syndicat Béziers la Mer	1 250 000

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION			C1.19
Opération	Aménagement de deux bassins de rétention à Creissan			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la sécurité des personnes • Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens 			
Secteur	Ruisseau le Lirou			
Masse d'Eau	FRDR11359	Maître(s) d'ouvrage	Commune de Creissan	
Lien SDAGE/PDM	AXE 5 du PAPI			
Contexte				
<p>Les inondations les plus dommageables en terme de risque humain sont les inondations torrentielles, générées par des cellules orageuses intenses localisées sur des petits bassins versants. Pour réduire les conséquences de ces événements sur les zones urbanisées existantes, la solution la plus adaptée est d'écarter le débit en amont des zones habitées.</p> <p>Afin de ne pas aggraver le risque, la mise en place de bassin de rétention sera limitée aux secteurs répondant aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rétention sera en déblai pour ne pas transformer le risque naturel en risque technologique • L'occupation des sols en aval ne sera pas modifiée par l'existence de l'ouvrage (protection de l'existant et non développement de l'urbanisation) • Un Plan Communal de Sauvegarde devra être élaboré 				
Description technique				
<p>Sur la commune de Creissan, le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial a mis en évidence la vulnérabilité du centre ville aux inondations par ruissellement en provenance du Ruisseau de Combemouise. Le Schéma proposait un scénario de protection intégrant une requalification des réseaux d'eaux pluviales du village pour un niveau de protection trentennal, associé à la réalisation de deux bassins de rétention en amont du village pour atteindre un niveau de protection centennal.</p> <p>Les travaux sur les réseaux déjà réalisés permettent une protection trentennale, mais compte tenu des enjeux (centre village, maison de retraite), la municipalité souhaite réaliser les bassins de rétention.</p>				
Conditions de réalisation				
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Délais d'obtention de la maîtrise foncière. Le PPRi de Creissan approuvé en 2008 intègre le risque de ruissellement et la commune a réalisé son PCS en 2009.</p>				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etudes opérationnelles et réglementaires	Creissan		50 000				50 000
Réalisation d'un bassin de rétention	Creissan			350 000			350 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etudes opérationnelles et réglementaires	1	1
Réalisation d'un bassin de rétention	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etudes opérationnelles et réglementaires	50 000	50 % 25 000 €	40 % 20 000 €				10 % 5 000 €	
Réalisation d'un bassin de rétention	350 000	50 % 175 000 €	40 % 140 000 €				10 % 35 000 €	
TOTAL €	400 000 €							

Partenaires techniques	

Indicateurs de suivi	
Nombre de personnes protégées par les ouvrages à créer.	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C1	GESTION DU RISQUE INONDATION				C1.20
Opération	Protection du quartier de l'usine à Soufre à Puisserguier				Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la sécurité des personnes • Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens 				
Secteur	Ruisseau le Lirou				
Masse d'Eau	FRDR11359	Maître(s) d'ouvrage	SI du Lirou		
Lien SDAGE/PDM	AXE 5 du PAPI				
Contexte					
<p>La commune de Puisserguier est traversée par le Lirou, affluent rive droite de l'Orb à Béziers. Les débordements du Lirou touchent les habitations de la périphérie de Puisserguier en rive gauche, depuis l'ancienne usine à soufre (en amont du village) jusqu'au secteur de la route départementale 16 (pont de Capestang).</p> <p>Suite à la crue du 13 octobre 2003 qui a rappelé la vulnérabilité des habitations riveraines du Lirou à Puisserguier, le Syndicat Intercommunal du Lirou s'est engagé dans une étude hydraulique visant à améliorer l'hydraulicité du Lirou à la traversée de Puisserguier. Dans ce cadre, un programme d'actions a été défini et validé en concertation avec la commune et les riverains inondés, en mai 2005.</p>					
Description technique					
<p>Le programme d'amélioration de l'hydraulicité du Lirou à la traversée de Puisserguier consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la suppression d'un endiguement transversal formant obstacle à l'écoulement, • la création d'un endiguement de second rang sur le tracé d'un ancien béal, rétablissant le fonctionnement hydraulique du secteur lorsque l'ancien béal était en service • La suppression des endiguements situés en tête de berge sur tout le linéaire du projet, permettant de restaurer une zone d'expansion des crues et de mobilité pour le Lirou. <p>L'emprise totale du projet atteint près de 2 hectares et concerne 20 parcelles et trois propriétaires.</p>					
Conditions de réalisation					
<p><i>Le contenu de cette fiche d'action PAPI ainsi que le financement associé pour l'Etat, sont sous réserve de la validation de la commission de labellisation PAPI.</i></p> <p>Délai d'obtention de la maîtrise foncière.</p>					

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Protection du quartier de l'Usine à Soufre à Puisserguier	SI du Lirou	180 000					180 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Protection du quartier de l'usine à Soufre à Puisserguier	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Protection du quartier de l'usine à Soufre à Puisserguier	180 000		25 % 45 000 €		20 % 36 000 €	35 % 63 000 €	20 % 36 000 €	
TOTAL €	180 000							

Partenaires techniques	

Indicateurs de suivi
Nombre de personnes protégées par les ouvrages à créer.

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.1
Opération	Diagnostic de la Grande Maïre		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le fonctionnement de la lagune • Caractériser le bon Etat Ecologique • Définir un plan de gestion 		
Secteur	Ruisseau de la Maïre Vieille		
Masse d'Eau	FRDR11152	Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Béziers la Mer
Lien SDAGE/PDM	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés		3C30
Contexte			
<p>D'un point de vue fonctionnel, l'étang de la Grande Maïre correspond à l'ancien exutoire principal en mer du fleuve Orb. Evoluant au sein d'un large delta, les eaux de l'Orb s'écoulaient dans de vastes espaces marécageux, séparés de la mer par un cordon dunaire. Les exutoires en mer de l'Orb étaient alors nombreux. Un étang saumâtre s'est ensuite développé en amont de ce grau.</p> <p>L'assèchement des marais et la chenalisation de l'Orb afin d'exploiter les terres fertiles de son delta ont conduit progressivement à cloisonner ce milieu, cloisonnement renforcé ensuite par les protections des cultures en place contre les tempêtes marines.</p> <p>Le fonctionnement actuel de cet espace est donc la résultante des aménagements successifs de l'espace lagunaire et de ses abords, dictés par des logiques différentes (drainage, protection contre les eaux salées, ouverture des espaces au pâturage, développement d'usages de loisirs et d'activités économiques...).</p> <p>Le fonctionnement global actuel de ce milieu est complexe et méconnu. La réalisation d'un état des lieux transversal et circonstancié de cet étang est donc nécessaire pour définir, conformément au Document d'Objectif Natura 2000 approuvé fin 2009, une gestion concertée et durable de cet espace.</p>			
Description technique			
<p>Le diagnostic comprend la réalisation des analyses nécessaires à l'élaboration d'un état des lieux de la Grande Maïre qui couvrira particulièrement les différentes facettes non encore analysées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat physique (Morphologie, évolution sédimentaire passée, cloisonnement...) • Aspects qualitatifs (eaux, sédiments) • Aspects quantitatifs (apports eaux douces, eaux salées, modes de gestion...) • Equilibres associés (milieux connexes, faune, flore, activités humaines...). <p>Cet Etat des lieux se conclura par la mise en perspective des différentes composantes du fonctionnement de l'étang et l'élaboration d'un diagnostic permettant de définir son état actuel et réfléchir à ce que pourrait être le bon Etat écologique de l'étang. Ce diagnostic devra également caractériser l'impact des aménagements hydrauliques significatifs prévus dans la zone, de manière à valider leur pertinence et/ou de les amender si nécessaire.</p> <p>Le cahier des charges de cette étude sera élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC.</p>			
Conditions de réalisation			
Nécessaire intégration des différentes échelles de gestion existantes.			
Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification			

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic de la Grande Maïre	Syndicat Béziers la Mer		100 000 €				100 000 €

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic de la Grande Maïre	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic de la Grande Maïre	100 000 €			50 % 50000 €	20% 20000 €	20 % 20000 €	10 % 10000 €	
TOTAL €	100 000							

Partenaires techniques
Agence de l'Eau RMC, Comité de pilotage de Natura 2000, CAHM, DDTM, DREAL, Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturels...

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.2
Opération	Restauration des exutoires en mer - Grau du Libron et Grande Maire		Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnecter le fleuve à ses exutoires en mer • Favoriser le ressuyage des terres • Réaffirmer la gestion solidaire des inondations • Préserver le potentiel économique lié à l'eau 		
Secteur	Orb de l'amont de Béziers à la Mer, Ruisseau de la Maire Vieille, Ruisseau de l'Ardailou		
Masse d'Eau	FRDR151b, FRDR11152, FRDR11272	Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Béziers la Mer
Lien SDAGE/PDM	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3C16
Contexte			
<p>Le schéma de protection des communes du delta de l'Orb contient des travaux d'amélioration des écoulements sur les exutoires de l'Orb en mer. Si l'objectif des travaux initiaux était purement hydraulique (favoriser le ressuyage), leur principal intérêt est de rétablir un fonctionnement naturel du fleuve, compromis par les aménagements anthropiques. Les zones humides lagunaires, anciens bras permanents du fleuve sont aujourd'hui déconnectées des écoulements courants. Non seulement, leur rôle d'évacuateur hydraulique n'est assuré que pour les fortes crues ce qui aggrave l'inondabilité, mais l'absence d'alimentation « chronique » en eau douce fait évoluer rapidement ces milieux qui se comblent et se salent. Compte tenu de la richesse de ces zones de transition entre milieux marins et eaux douces, reconnecter ces milieux permet de restaurer leur fonctionnement hydraulique dont dépendent la flore et la faune associées.</p> <p>Autour de ces graus se sont organisées des activités professionnelles liées à l'agriculture, la pêche et au tourisme, au sein d'un milieu naturel remarquable (site Natura 2000 pour la Grande Maire).</p> <p>En préalable à la réalisation des travaux envisagés d'amélioration de l'hydraulicité du secteur de la Grande Maire, un état des lieux environnemental poussé (cf fiche C2.1) devra permettre de préciser la pertinence des opérations envisagées et/ou les amender pour assurer cette pertinence.</p>			
Description technique			
<p>L'Orb en crue présente trois exutoires principaux : son lit mineur à Valras, la Grande Maire et l'ancien Grau du Libron. L'objectif du rétablissement des exutoires en mer concerne les deux derniers, non pérennes. Les ouvrages en place ou à réaliser sur ces axes d'écoulements doivent assurer la double fonction de l'évacuation des eaux débordées de l'Orb (plusieurs centaines de m³/s en crue centennale) et de protection contre les intrusions marines pour limiter la remontée du biseau salé.</p> <p>Les deux projets combinent différentes opérations ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'entonnement des eaux douces en amont des lagunes (suppression des obstacles aux écoulements, augmentation du gabarit des ouvrages de drainage des eaux douces et des ouvrages anti sel, aménagement de clapets sur les déversoirs des digues anti sel) • Homogénéiser les ouvrages de protection contre les tempêtes marines (nivellement ou recul des digues anti-sel) <p>L'amélioration des écoulements débordés de l'Orb depuis la RD64 jusqu'à la Grande Maire touche trois communes : Villeneuve les Béziers, Sérignan et Portiragnes. L'aménagement du Grau du Libron concerne Portiragnes et Vias.</p>			
Conditions de réalisation			

Définition d'une maîtrise d'ouvrage adaptée.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Rétablissement de l'Ancien Grau du Libron	CAHM /SI BZLM				1 675 000		1 675 000
Travaux d'amélioration des écoulements en crue depuis la RD 64 jusqu'à la Grande Maire	SI BZLM					2 530 000	2 530 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Rétablissement de l'Ancien Grau du Libron	2	2
Travaux d'amélioration des écoulements en crue depuis la RD 64 jusqu'à la Grande Maire	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Rétablissement de l'Ancien Grau du Libron	1 675 000 €				0-20 % 0-335 000 €	0 -20% 0-335 000 €	0-60 % 0-1005000 €	
Travaux d'amélioration des écoulements en crue depuis la RD 64 jusqu'à la Grande Maire	2 530 000 €			50 % 1265000 €	0-20 % 0- 506000 €	0-20 % 0-506000 €	10-50 % 253000 1265000 €	
TOTAL €	4 205 000							

Partenaires techniques
Agence de l'Eau RMC, Comité de pilotage de Natura 2000, CAHM, DDTM, DREAL, Conservatoire du Littoral, Conservatoires des Espaces Naturels...

Indicateurs de suivi
Restauration physique (B13-350)

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.3
Opération	Amélioration de la connaissance du fonctionnement morphologique du bassin versant du Libron		Phases 1 et 2
Objectif(s)	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		
Secteur	Bassin versant du Libron		
Masse d'Eau	CO_17_10	Maître(s) d'ouvrage	SIGAL
Lien PDM	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro morphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés		3C30
Contexte			
<p>Le bassin versant du Libron a fait l'objet d'un grand nombre d'aménagements qui ont modifié sa morphologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recalibrage et cuvelage à la traversée de Laurens, • Endiguements longitudinaux puis également transversaux sur la partie aval du fleuve • Rectification du lit (partie terminale) • Création de nombreux points durs (15 seuils sur 34 km, la plupart à vocation de franchissement) • Nombreux ouvrages structurants faisant obstacle à l'écoulement et/ou au transport sédimentaire : routes, autoroutes, voie ferrée, canal du Midi. <p>Les incidences de ces aménagements sur la dynamique des crues, le transport sédimentaire et d'une manière plus globale la qualité du milieu, n'ont jamais été définies. Pourtant, la morphologie constitue aujourd'hui le paramètre conditionnant l'atteinte du bon état écologique du Libron (échéance 2021).</p> <p>Il est donc nécessaire de disposer de ce diagnostic à l'échelle du bassin versant pour mieux comprendre son fonctionnement et caractériser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déséquilibres constatés et leurs évolutions tendanciennes pour déterminer une stratégie de gestion : <ul style="list-style-type: none"> ○ du transport sédimentaire ○ des endiguements agricoles longitudinaux et transversaux et des zones d'expansion des crues associées ○ de la ripisylve ○ ou de restauration des habitats piscicoles • La gestion particulière du secteur du delta. 			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			

Une étude transversale, historique et pluridisciplinaire permettra de réaliser l'état des lieux du fonctionnement hydromorphologique du Libron et de ses affluents. L'objectif est de caractériser la dynamique du bassin versant par l'appréciation du contexte sédimentaire (conditions du transport solide, rôle des ouvrages, évolutions ...).

Ce diagnostic de la situation permettra d'élaborer des scénarios de gestion qui seront soumis à la validation de la CLE du SAGE Orb Libron. L'étude permettra de proposer pour le scénario retenu des actions à engager sur des sites pilotes (niveau Avant projet sommaire), ces travaux étant programmés en phase 2 du contrat.

Le cahier des charges de cette étude sera rédigé en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

L'étude hydraulique préalable au PPRi menée en 2010 par la DDTM servira de base à la réflexion hydrologique et les études existantes (Atlas des zones inondables du Libron, DREAL et schéma de gestion de la basse plaine du Libron, SIGAL) seront exploitées pour les informations morphologiques qu'elles contiennent.

Conditions de réalisation

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic hydro morphologique du Libron	SIGAL	100 000					100 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic hydro morphologique du Libron	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

	UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic hydro morphologique du Libron	100 000		50 % 50000 €	10 % 10000 €	20 % 20000 €	20 % 20000 €	
TOTAL €	100 000 €						

Partenaires techniques

Agence de l'Eau RMC

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique

Aménagement de sites pilotes.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Aménagement de sites pilotes.	SIGAL	/

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.4
Opération	Gestion durable de la ripisylve et des atterrissements		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dynamique des crues • Favoriser l'écêtement des débits • Réaffirmer la gestion solidaire des inondations • Préserver les annexes fluviales • Restaurer le fonctionnement naturel du fleuve 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Structures compétentes en terme de gestion des cours d'eau
Lien SDAGE/PDM	Préserver et restaurer les bords des cours d'eau		3 C 17
Contexte			
<p>Près de 3 195 000 € ont été investis pour restaurer les cours d'eau du bassin versant, c'est-à-dire revenir à une situation contrôlée où la végétation peut jouer pleinement son rôle de stabilisation des berges et contribuer à la diversité écologique et paysagère, sans porter préjudice à l'écoulement des crues.</p> <p>Pour ne pas perdre le bénéfice des investissements consentis et revenir au bout de quelques années à la situation initiale, il faut désormais entretenir les berges. Cet entretien régulier, plus économique que la restauration, permet une surveillance permanente des cours d'eau, garante de réactions rapides et efficaces en cas de désordres constatés.</p> <p>Chaque structure compétente a élaboré un plan de gestion et d'entretien conforme aux orientations de l'étude générale du risque d'inondation à l'échelle de la Vallée de l'Orb.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Les dix structures intercommunales compétentes en matière de restauration et entretien des berges, mettront en œuvre des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nettoyage du lit mineur des cours d'eau : enlèvement d'embâcles, de décharges, d'arbres morts, • d'amélioration de la qualité sanitaire de la ripisylve, • de plantation et de renaturation des berges sur les secteurs fortement anthropisés, • de lutte contre les espèces invasives, • de gestion des atterrissements par dé-végétalisation et/ou scarification, • de restauration des ouvrages qui participent à la stabilisation du cours d'eau et, pour les crues fréquentes, au ralentissement dynamique des crues, • De mise en valeur des annexes hydrauliques (chenaux de crue, zones humides). <p>Les interventions les plus lourdes ayant déjà été engagées, les efforts seront particulièrement concentrés sur la restauration morpho-écologique permettant de restaurer un fonctionnement le plus naturel possible par le biais d'une gestion sélective favorisant les débordements fréquents, recréant des chenaux de crue. Les actions de restauration morphologique seront particulièrement développées sur le secteur de la Moyenne Vallée de l'Orb, sur laquelle on dispose du recul nécessaire à leur mise en œuvre.</p>			

Conditions de réalisation	
Sans objet.	

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Plan de gestion de la ripisylve de la Mare	SMABM	84 000 €	84 000 €	84 000 €			252 000
Plan de gestion de la ripisylve de la Haute Vallée de l'Orb	SMETOGA *	pm	pm	pm			pm
Plan de gestion de la ripisylve de l'Orb, du Rieupourquié et du Bitoulet	SIVU O.R.B.	33 000 €	33 000 €	33 000 €			99 000
Plan de gestion de la ripisylve du Saint Ponais	CC St Ponais	pm	pm	pm			pm
Plan de gestion de la ripisylve de l'Orb et du Jaur	CC Orb Jaur	pm	pm	pm			pm
Plan de gestion de la ripisylve du Vernazobre	CC du Saint Chinianais	pm	pm	pm			pm
Plan de gestion de la ripisylve de la Moyenne Vallée de l'Orb et restauration morphologique	SIVU MVO	100 000 €	100 000 €	100 000 €			300 000
Plan de gestion de la ripisylve du Lirou	SI du Lirou	33 000 €	33 000 €	33 000 €			99 000
Plan de gestion de la ripisylve de l'Orb entre Béziers et la Mer	SI Béziers la Mer	pm	100 000 €	100 000 €			200 000
Plan de gestion de la ripisylve du Libron	SIGAL	pm	pm	pm			pm
							950 000

* le SMETOGA réalise son plan de gestion de la ripisylve en partenariat avec le SMABM par le biais d'une convention de mise à disposition de l'équipe technique.

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Différents plans de gestion	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Plans de gestion en régie (Mare et SMETOGA)	252 000			30 % 285 000€		0-35% 0-88 200 €	20 % 50 400 €	
Différents plans de gestion	698 000 €	50 % 349 000 €		30 % 209 400 €			20 % 139 600 €	
TOTAL €	950 000 €							

Partenaires techniques
Agence de l'Eau RMC

Indicateurs de suivi
Réalisation du programme de gestion des ripisylves (B11-107)

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite des plans de gestion	tous	1 500 000 €

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.5
Opération	Restauration morphologique des milieux		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dynamique des crues • Préserver les annexes fluviales • Restaurer le fonctionnement naturel du fleuve 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Structures compétentes en terme de gestion des cours d'eau
Lien SDAGE/PDM	Préserver et restaurer les bords des cours d'eau		3 C 17
Contexte			
<p>Près de 3 195 000 € ont été investis pour restaurer les cours d'eau du bassin versant, c'est-à-dire revenir à une situation contrôlée où la végétation peut jouer pleinement son rôle de stabilisation des berges et contribuer à la diversité écologique et paysagère, sans porter préjudice à l'écoulement des crues.</p> <p>Des plans de gestion durable de la ripisylve (cf fiche d'actions C2.4) permettront de conserver cette situation contrôlée. Conjointement à ces opérations, des actions de restauration écologique des cours seront développées progressivement, dans le but de restaurer un fonctionnement naturel des cours d'eau. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement physique des cours d'eau, mais aussi de leur fonctionnement écologique.</p> <p>Par ailleurs, sur les secteurs particulièrement altérés (Bitoulet à la traversé de Lamalou, Vèbre à Bédarieux, Libron à Laurens), les perturbations provoquées par les aménagements sont telles qu'elles justifient une dérogation pour l'atteinte du Bon Etat Ecologique. Sur ces différents sites, et en lien avec les études morphologiques sur l'Orb et le Libron prévues au présent contrat, des propositions d'actions devront être réalisées.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Les dix structures intercommunales compétentes en matière de restauration et entretien des berges, en complément des actions de gestion de la ripisylve et des berges mettront en œuvre des actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer le décloisonnement des milieux : <ul style="list-style-type: none"> ○ amélioration des connexions avec les annexes hydrauliques (mares temporaires...) ○ décloisonnement latéral ○ continuité sédimentaire • de restaurer le milieu physique • de restauration des habitats : lutte contre les espèces invasives, diversification des faciès d'écoulement, restauration de frayères, zones de caches, petits aménagements piscicoles... <p>Sur les secteurs particulièrement altérés, les études morphologiques programmées en phase 1 fourniront le cadre des actions à engager, qui seront définies dans la phase 2 du contrat.</p>			
Conditions de réalisation			
Sans objet.			

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Restauration morphologique de la Mare	SMABM	42 000 €	42 000 €	42 000 €			126 000
Restauration morphologique de la Haute Vallée de l'Orb	SMETOGA *	pm	pm	pm			pm
Restauration morphologique de l'Orb, du Rieupourquié et du Bitoulet	SIVU O.R.B.	17 000 €	17 000 €	17 000 €			51 000
Restauration morphologique du Jaur amont	CC Saint Ponais	pm	pm	pm			pm
Restauration morphologique de l'Orb et du Jaur	CC Orb Jaur	pm	pm	pm			pm
Restauration morphologique du Vernazobre	CC du Saint Chinianais	pm	pm	pm			pm
Restauration morphologique de la Moyenne Vallée de l'Orb	SIVU MVO	50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000
Restauration morphologique du Lirou	SI du Lirou	17 000 €	17 000 €	17 000 €			51 000
Restauration morphologique de l'Orb entre Béziers et la Mer	SI Béziers la Mer	pm	30 000 €	30 000 €			60 000
Restauration morphologique du Libron	SIGAL	pm	pm	pm			pm
							438 000

* le SMETOGA réalise ses actions de restauration morphoécologique en partenariat avec le SMABM par le biais d'une convention de mise à disposition de l'équipe technique.

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Restauration morphologique des cours d'eau	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Restauration morphologique des cours d'eau - opérations régulières	438 000 €	50 % 219000 €		50 % 219000 €			20 % 87 600 €	
TOTAL €	438 000 €							

Partenaires techniques
Agence de l'Eau RMC

Indicateurs de suivi
Renaturation des cours d'eau (B13-137)

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite des actions de restauration morphologique des cours d'eau - opérations régulières	tous	552 000 €
Définition des aménagements à réaliser sur un des trois secteurs pilotes	SIVU O.R.B ou SMETOGA ou SIGAL	?

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.6
Opération	Plan de Gestion du Méandre de Savignac		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dynamique des crues • Favoriser l'écêtement des débits • Préserver les annexes fluviales • Restaurer le fonctionnement naturel 		
Secteur	Orb du Vernazobre au Taurou		
Masse d'Eau	FRDR152	Maître(s) d'ouvrage	SIVU de la Moyenne Vallée de l'Orb
Lien SDAGE/PDM	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		3C16
Contexte			
<p>Le lit de l'Orb sur les communes de Thézan-lès-Béziers, Murviel-lès-Béziers et Cazouls-lès-Béziers présente une forte dynamique se traduisant par une évolution du profil en long, des érosions de berges, l'engraissement de bancs sédimentaires et leur végétalisation. Certaines de ces évolutions sont naturelles, d'autres sont à mettre en lien avec des interventions anthropiques, notamment les extractions de matériaux dans le lit.</p> <p>Dans cette zone, de nombreux enjeux sont présents : RD16, franchissement de l'Orb, extraction de granulats en lit majeur, endiguements, puits de captage AEP et seuils de fixation du lit. Les évolutions du lit menacent, ou sont susceptibles de menacer à terme, certains de ces aménagements.</p> <p>Dans ce contexte, le Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb a réalisé en octobre 2008 un plan de gestion visant à suivre l'évolution du lit de l'Orb, et à identifier les interventions permettant de concilier les enjeux présents et la dynamique naturelle de l'Orb. Le plan de gestion a fait l'objet d'une large concertation entre les différents gestionnaires et acteurs du méandre de Savignac.</p> <p>La stratégie du plan de gestion retenue s'articule autour de trois volets visant respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A assurer le suivi d'ordre morphodynamique du méandre de Savignac afin d'évaluer l'augmentation du profil en long et de l'accroissement des atterrissements, • A répondre, sur le court terme, aux problématiques de protection de berges - notamment la pérennisation de la Route Départementale - la sécurisation des plans d'eau en rive droite et la sécurisation des infrastructures (pont, captage). • A gérer, sur le moyen à plus long terme, l'engraissement des atterrissements et le développement de la végétation, à préserver les digues par un entretien adapté, à rechercher de nouvelles zones d'expansion de crues et à valoriser les annexes hydrauliques. 			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			

L'objectif des travaux est d'enrayer des problématiques ponctuelles d'érosions menaçant des enjeux ou d'adapter et de reprendre des aménagements réalisés en urgence. Secondairement, le plan de gestion prévoit un suivi des secteurs vulnérables mais stables afin d'envisager, lorsque cela s'avérera nécessaire, une intervention.

Le programme d'actions intègre différents types d'opération :

- Protections de berges en génie végétal ou mixte uniquement au droit d'enjeux,
- Traitement des atterrissements,
- Valorisation environnementale d'une annexe hydraulique,
- Entretien de la végétation présente sur les digues.

Le déplacement de la route départementale apparaît dans le présent programme (action sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Hérault) comme une action à long terme.

Les autres actions ne répondent pas à une problématique ponctuelle et temporaire, mais visent à favoriser le fonctionnement morphodynamique de l'Orb (transport solide) :

- La gestion des atterrissements et de leur végétalisation afin de dynamiser le transport solide et limiter la fermeture du milieu,
- La valorisation environnementale des annexes hydrauliques afin de créer ou conserver des milieux spécifiques porteurs d'une diversité et d'une richesse écologiques fortes.

Conditions de réalisation

Sans objet.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification

Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Plan de gestion du méandre de Savignac	SIVU MVO	180 000 €	180 000 €	180 000 €			540 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Plan de gestion	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Plan de gestion	540 000 €	30% 162000 €		50 % 245000 €			20 % 108 000 €	
TOTAL €	540 000							

Partenaires techniques

Agence de l'Eau RMC

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Indicateurs de suivi
Renaturation des cours d'eau (B13-137)

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)</i>
Description technique
Dans un second temps, poursuite du programme à réajuster au moment de la clause de rendez vous.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poursuite du plan de gestion	SIVU Moyenne Vallée de l'Orb	360 000 €
Déplacement de la route départementale RD 16	CG 34	1 200 000 €

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.7
Opération	Suppression du seuil de la Trébouline		Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre les désordres hydrauliques • Rétablir la continuité sédimentaire et piscicole 		
Secteur	Orb de sa confluence avec la Mare à sa confluence avec le Jaur		
Masse d'Eau	FRDR154a	Maître(s) d'ouvrage	SIVU O.R.B.
Lien PDM	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole		3C10
Contexte			
<p>Le seuil de la TREBOULINE, situé sur l'Orb entre les Aires et Lamalou les Bains, est implanté sur toute la largeur du lit de l'Orb de l'ordre de 80 mètres, légèrement de biais. Assurant autrefois une fonction d'irrigation, cet ouvrage est aujourd'hui totalement détérioré. Cette situation crée localement des désordres importants. En effet, l'énorme brèche dans l'ouvrage induit une divagation des écoulements qui déstabilisent les berges tant en rive droite qu'en rive gauche de l'Orb.</p> <p>Initialement construit en pierres maçonnées, produisant alors, une hauteur de chute de 3,5m, le seuil de la Trébouline est actuellement très dégradé. Une partie du seuil a été emportée et une brèche importante s'est créée voici plus de dix ans. Cette brèche concentre les écoulements vers la rive gauche entraînant une forte érosion, d'autant plus prononcée que la concentration d'atterrissement en aval de la brèche ainsi que la position de biais du seuil par rapport à l'écoulement augmentent localement les vitesses.</p> <p>La partie encore présente de l'ouvrage est également détériorée (affouillement, fissurations, mise à nue des anciennes structures en bois et acier, etc.) et ne peut plus assurer ses fonctions de stabilisation des berges et de soutien du niveau de la nappe alluviale.</p> <p>Le SIVU Orb Rieupourqué Bitoulet a envisagé dans un premier temps une réfection totale de l'ouvrage avec pour objectifs de réduire les désordres sur les berges induits par la brèche dans l'ouvrage, mais aussi de pérenniser le rôle de maintien du niveau de la nappe alluviale utilisée pour l'eau potable que semblait assurer l'ouvrage.</p> <p>En l'absence d'impacts significatifs de l'existence de la brèche sur le niveau de la nappe alluviale, le SIVU Orb Rieupourqué Bitoulet s'oriente aujourd'hui vers la destruction du seuil, intervention moins onéreuse visant uniquement à réduire les désordres érosifs induits par la situation actuelle.</p>			
Description technique			
<p>Afin de mener à bien cette opération, le SIVU Orb Rieupourqué Bitoulet a engagé fin 2010 les études pré-opérationnelles de cette opération.</p> <p>Il s'agit ainsi de définir précisément les modalités de destruction de l'ouvrage sur sa partie centrale, dans l'axe de la rivière, de sorte que les écoulements soient recentrés sur l'Orb et les vitesses en crue limitées sur les berges de l'Orb.</p> <p>Cette destruction sera accompagnée de la gestion d'un important atterrissement situé en amont de l'ouvrage actuel.</p>			
Conditions de réalisation			
Sans objet.			

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Suppression du seuil de la Tréboulaine	SIVU O.R.B.		200 000				200 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Suppression du seuil de la Tréboulaine	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Suppression du seuil de la Tréboulaine	200 000			80 % 160000€			20 % 40000 €	
TOTAL €	200 000 €							

Partenaires techniques
ONEMA, Fédération de pêche, Agence de l'Eau, DREAL

Indicateurs de suivi
Evolution du profil en long, de l'atterrissement et des berges.

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.8
Opération	Equipement des seuils prioritaires de la basse vallée de l'Orb		Phase 1
Objectif(s)	• Rétablir la continuité sédimentaire et piscicole		
Secteur	Orb de Béziers à la Mer		
Masse d'Eau	FRDR151b	Maître(s) d'ouvrage	CABM, VNF, CG34/Fédération de pêche, propriétaires
Lien PDM	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison		3C11, 3C12
Contexte			
<p>Le contrat de rivière ORB 2006- 2010 prévoyait le rétablissement de la continuité piscicole sur la basse vallée de l'Orb. Ce secteur de la basse vallée (du seuil de la Malhaute à Thézan, jusqu'à la mer) est en effet particulièrement cloisonné par la présence de 5 seuils, qui impactent très négativement les possibilités de migration et donc de reproduction des espèces amphihalines.</p> <p>L'aménagement de passes à poissons sur ces cinq ouvrages (de l'amont vers l'aval : le moulin Saint Pierre, le barrage de Pont Rouge, le seuil de Bagnols, le seuil de Tabarka et le barrage de la Malhaute) est donc prioritaire.</p> <p>Dans un contexte réglementaire nouveau plus contraignant (continuité écologique), mais aussi avec des conditions financières plus avantageuses, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a proposé aux propriétaires des ouvrages sur lesquels la démarche n'avait pas été engagée de porter la maîtrise d'ouvrage des études de définition des ouvrages à réaliser pour assurer d'une part la continuité piscicole et d'autre part la continuité sédimentaire.</p> <p>Ces études, engagées en 2010, permettront de préciser les conditions de franchissabilité des ouvrages en lien avec les espèces cibles. Courant 2011, les cinq ouvrages prioritaires auront fait l'objet d'un Avant Projet définissant les aménagements à réaliser.</p> <p>Les travaux concernant les ouvrages de Bagnols et Tabarka ont fait l'objet d'une demande de subvention courant 2010 par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et sont intégrés à l'Accord Cadre signé entre l'Agence de l'Eau, la CABM, le SMVOL et le SMETA.</p>			
Description technique			
<p>Les ouvrages à réaliser devront permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'assurer la franchissabilité piscicole a minima pour les espèces cibles (anguilles, aloses...), à la montaison et à la dévalaison • De rétablir la continuité sédimentaire. <p>Les ouvrages retenus seront le fruit de compromis entre la faisabilité technique et économique de l'opération au regard des différentes contraintes du projet et d'usage de chaque site (en particulier en lien avec l'hydroélectricité).</p>			
Conditions de réalisation			
Sans objet.			

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Equipement des seuils de Tabarka et Bagnols	CABM	662 000					662 000
Equipement du seuil du Moulin de Saint Pierre	Propriétaires		600 000				600 000
Equipement du seuil de Pont Rouge	VNF		300 000				300 000
Equipement du seuil de la Malhaute	CG 34 / Fédération de Pêche		400 000				400 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Equipement des seuils de Tabarka et Bagnols	1	1
Equipement du seuil du Moulin de Saint Pierre	1	2
Equipement du seuil de Pont Rouge	1	1
Equipement du seuil de la Malhaute	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Equipement des seuils de Tabarka et Bagnols	662 000			80 % 529600 €			20 % 132400 €	
Equipement du seuil du Moulin de Saint Pierre	600 000			80 % 480000 €			20 % 120000 €	
Equipement du seuil de Pont Rouge	300 000			80 % 240000 €			20 % 60000 €	
Equipement du seuil de la Malhaute	400 000			80 % 320000 €			20 % 80000 €	
TOTAL €	1 962 000 €							

Partenaires techniques
ONEMA, Fédération de pêche, Agence de l'Eau, DREAL

Indicateurs de suivi
Linéaire rendu favorable aux différentes espèces cibles (B13-143)

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.9
Opération	Etude de définition de la continuité écologique sur les vallées de l'Orb et du Libron		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic sédimentaire • Réaliser un diagnostic des potentialités écologiques et piscicoles • Définir une stratégie générale de mise en valeur des cours d'eau, portée par l'ensemble des acteurs locaux 		
Secteur	Sous bassin de l'Orb		
Masse d'Eau	CO_17_12	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Réaliser un programme de recharge sédimentaire Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole		3C32 3C13
Contexte			
<p>Le précédent Contrat de Rivière prévoyait des opérations pour la mise en valeur des cours d'eau (aménagement spécifiques pour la pratique des sports d'eaux vives, mise en valeur paysagère de sites, réfection de seuils, aménagement d'aires de loisirs,...), qui n'ont pas été réalisées.</p> <p>Un déficit de connaissances sur le fonctionnement hydromorphologique, sur l'évolution du transit sédimentaire et sur les potentialités piscicoles des différents secteurs du fleuve et de ses affluents n'avait pas permis de faire émerger une politique cohérente de mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du territoire. Les avancées obtenues sur les autres volets (qualité des eaux notamment) mais aussi l'évolution réglementaire (classement des cours d'eau) mettent en évidence la nécessité de définir une stratégie de gestion de la continuité écologique sur l'Orb et le Libron, pour pouvoir, sur la base du potentiel des cours d'eau, construire leur mise en valeur.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>Un diagnostic du fonctionnement hydro morphologique de l'Orb sera réalisé (celui du Libron faisant l'objet de la fiche C2-3)</p> <p>Lors de la première phase du contrat une analyse transversale, historique et pluridisciplinaire sera menée pour réaliser l'état des lieux du fonctionnement hydro morphologique de l'Orb et de ses affluents. L'objectif est de caractériser la dynamique du bassin versant par l'appréciation du contexte sédimentaire (conditions du transport solide, rôle des ouvrages, évolutions ...).</p>			
Conditions de réalisation			
<p>Mobilisation des différents acteurs.</p> <p>Nota : le volet Libron du diagnostic hydromorphologique sera réalisé dans le cadre de l'étude « Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydromorphologique du bassin versant du Libron »</p>			

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Etude de définition de la dynamique de la vallée de l'Orb	SMVOL		150 000				150 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Etude de définition de la dynamique de la vallée de l'Orb	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Etude de définition de la dynamique de l'Orb	150 000			60 % 90000 €	20 % 30000 €		20 % 30000 €	
TOTAL €	150 000 €							

Partenaires techniques
ONEMA, Fédération de pêche, Agence de l'Eau, DREAL, Associations d'usagers (pêcheurs, kayakistes,...), Comité départemental du tourisme...

Indicateurs de suivi

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
<p>Sur la base du diagnostic sur la dynamique des bassins versants, lors de la deuxième phase du contrat, un diagnostic des potentialités écologiques des différents cours d'eau du bassin versant sera réalisé pour définir les enjeux et objectifs de gestion des différents cours d'eau ou tronçons de cours d'eau et en particulier les priorités d'intervention sur les ouvrages.</p> <p>A l'issue de ces deux diagnostics en étroite concertation avec les différents acteurs concernés (communes, associations d'usagers, services de l'Etat, partenaires techniques et financiers...), des scénarios de gestion seront proposés par sous bassin versant homogène pour définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mode de gestion du transport solide : atterrissements, ouvrages (seuils, endiguements) - les espèces cibles pour la continuité écologique - les actions prioritaires pour atteindre le bon état écologique - les modalités de valorisation des cours d'eau adaptées à leur potentiel.

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Etude de définition de la continuité écologique sur les vallées de l'Orb et du Libron	SMVOL	100 000 €

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET C2	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE		C2.10
Opération	Inventaire et préservation des zones humides du territoire Orb Libron		Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des zones humides • Définir une stratégie générale de préservation des zones humides • Préserver les zones humides 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs concernant les zones humides		6B-1
Contexte			
<p>Les zones humides du territoire Orb Libron ont fait l'objet de recensements par différents acteurs, mais le plus souvent à grande échelle. Une action plus spécifique a été réalisée sur la partie Nord du bassin versant où le Parc Naturel Régional Haut Languedoc et Vignoble s'est engagé à la préservation des tourbières sur son territoire. Sur le reste du territoire, en l'absence d'identification fine, les rares actions engagées pour préserver ou valoriser les zones humides ont été des opérations d'opportunité intégrées à des programmes de restauration de la ripisylve (aménagement de chenaux de crue pour faciliter l'alimentation de mare temporaire par exemple) ou bien des actions initiées par une approche réglementaire (sites Natura 2000).</p> <p>L'intérêt de ces zones humides est désormais reconnu par les différents acteurs du territoire, mais au-delà de l'identification de cet enjeu, il est important de définir précisément les zones humides du territoire pour d'une part faire acter leur importance et garantir leur préservation dans le cadre des documents de planification (SCOT, SAGE), mais aussi engager un programme d'action de restauration et/ou préservation des espaces prioritaires.</p>			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2011 - 2013)			
Description technique			
<p>La première étape de la démarche consistera à faire la synthèse des différents inventaires disponibles sur le territoire (inventaire départemental des zones humides, ZNIEFF, Natura 2000, inventaire des mares par le CEN LR).</p> <p>Dans un second temps, l'inventaire sera complété en affinant la maille de l'analyse (zone humide de moins de 1 hectare, ripisylve de moins de 500 ml, prairies humides...).</p> <p>Sur la base de cet inventaire, un travail de hiérarchisation des différentes zones humides sera réalisé. L'objectif est de définir l'état de chaque zone humide sur la base des pressions avérées ou prévisibles, des dispositifs de protection existants, de la richesse intrinsèque et des potentialités du site (biodiversité, écologique, inondations, loisirs...). Cette caractérisation des différents sites permettra de construire un plan de gestion de ces espaces.</p>			
Conditions de réalisation			
Mobilisation des différents acteurs.			

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Inventaire détaillé et caractérisation des zones humides du territoire Orb Libron	SMVOL		150 000				150 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Inventaire détaillé et caractérisation des zones humides du territoire Orb Libron	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables 1								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Inventaire détaillé et caractérisation des zones humides du territoire Orb Libron	150 000			50 % 75000 €	20% 30000 €		30 % 45000 €	
TOTAL €	150 000 €							

Partenaires techniques
Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral, Parc Haut Languedoc, porteurs de Natura 2000, AERMC, DREAL ...

Indicateurs de suivi

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)
Description technique
<p>A l'issue de l'inventaire détaillé et en étroite concertation avec les différents acteurs concernés, un plan de gestion sera proposé pour définir et hiérarchiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de conservation - les actions de préservation - les actions d'information et de sensibilisation. <p>La seconde phase du contrat verra la mise en œuvre des premières actions de ce plan.</p>

Coût estimatif prévisionnel (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre du plan de gestion.	plusieurs	/

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D1	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION. ANIMATION ET CONCERTATION			D1.1
Opération	Fonctionnement de la structure de gestion. Animation et concertation			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Mettre en place un dispositif de gestion concertée			1A10
Contexte				
<p>Le 21 Janvier 1997 et sous l'impulsion des services du Conseil Général de l'Hérault, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO), structure de gestion du Contrat de rivière, était créé. Etendue au bassin versant du Libron, cette structure, qui regroupe à ce jour 89 membres (88 communes du bassin versant et le Département de l'Hérault), couvre la quasi totalité des bassins versants.</p> <p>Les missions du SMVOL sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner : le SMVOL prépare, amende, réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du Contrat de rivière Porter le SAGE Orb Libron : le SMVOL organise le travail de la CLE et des commissions thématiques du SAGE et anime ces différentes réunions. Animer et suivre les études générales réalisées à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron, Concier : définition technique des projets après une consultation la plus large possible auprès du monde associatif et socio professionnel, Faciliter : le SMVOL rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, favorise et dynamise leur instruction administrative et financière, Former : le SMVOL organise régulièrement des journées d'information et de formation à destination des techniciens et équipes vertes en place sur le bassin versant, Sensibiliser : le SMVOL organise, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions pédagogiques de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau. <p>L'animation des missions du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron sera assurée par une équipe composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'un chargé de mission SAGE à temps plein D'un chargé de mission Contrat de Rivière à temps plein De deux techniciens de rivière à temps plein D'un animateur agro-environnemental à temps plein D'une secrétaire à temps plein. <p>Pour assurer les missions nouvelles, trois personnes supplémentaires seront nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux animateurs agro-environnementaux dédiés à l'animation des plans d'action liés aux captages grenelle de Murviel les Béziers et Puisserguier Un animateur gestion partagée de la ressource sur l'Orb amont, le Jaur et le Vernazobre 				
Description technique				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
rivière Orb Libron							
Poste Technicien de rivière 1	SMVOL	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste technicien de rivière 2	SMVOL	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste animateur agro environnemental 1	SMVOL	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste Animateur agro environnemental 2	Murviel les Béziers	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste Animateur agro environnemental 3	Puisserguier	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste animateur gestion concertée de la ressource	SMVOL	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Poste PAPI	SMVOL	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Postes PAPI Béziers la Mer	Syndicat Béziers la Mer	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Poste chargé de mission SAGE Orb Libron	325 000			50 % 162500 €	30 % 97500 €		20 % 65000 €	
Poste chargé de mission contrat de rivière Orb Libron	325 000			50 % 162500 €	30 % 97500 €		20 % 65000 €	
Poste Technicien de rivière 1	280 000			50 % 140000 €			50 % 140000 €	
Poste technicien de rivière 2	280 000			50 % 140000 €			50 % 140000 €	
Poste Animateur agro environnemental 1	280 000			80 % 224000 €			20 % 56000 €	
Poste Animateur agro environnemental 2	280 000			80 % 224000 €			20 % 56000 €	
Poste Animateur agro environnemental 3	280 000			80 % 224000 €			20 % 56000 €	
Poste animateur gestion concertée de la ressource	280 000			80 % 224000 €			20 % 56000 €	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
Poste PAPI SMVOL	280 000		40 % 112000 €				60 % 168000 €	
Postes PAPI Béziers la Mer	500 000		40 % 200000 €				60 % 300000 €	
TOTAL €	3 110 000 €							

Partenaires techniques	
AERMC	
Indicateurs de suivi	

VOLET D1	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION, ANIMATION ET CONCERTATION			D1.2
Opération	Création d'un comité de suivi du Littoral Orb Libron			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 			
Secteur	Orb de l'amont de Béziers à la Mer - le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer - ruisseau Maïre Vieille			
Masse d'Eau	FRDR151b - FRDR159 - FRDR11152 - FRDCO2b	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE			1A-05
Contexte				
<p>Le périmètre du Sage Orb Libron intègre une bande en mer qui correspondant à la masse d'eau côtière (FRDCO2b) en lien avec le périmètre terrestre Orb Libron.</p> <p>A ce jour, la plus value potentielle du SAGE sur la frange littorale n'est pas explicite parce que le lien entre le milieu terrestre et le milieu « marin » n'existe pas. En effet la gestion de cette frange littorale est morcelée entre différents acteurs légitimes, mais dont la connaissance des actions réciproques n'est pas forcément acquise.</p> <p>A la lumière des conclusions de la démarche en cours « Liteau », l'ensemble des acteurs de la gestion du littoral seront réunis au sein d'un comité informel de gestion du Littoral Orb Libron.</p>				
Description technique				
<p>Instance de concertation, le comité de gestion du Littoral Orb Libron sera un lieu de débat permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'échanger sur les compétences des différents partenaires, leurs objectifs et les points de blocage rencontrés D'analyser ce fonctionnement et d'en déduire les enjeux sur le littoral ainsi que des pistes de travail propres à chaque intervenant Fournir les éléments techniques à la CLE du SAGE Orb Libron pour intégrer au Sage des préconisations spécifiques à la gestion de cet espace. Définir les cahiers des charges des études à lancer améliorer la connaissance du littoral et effectuer le suivi des études Prendre en charge le suivi et l'évaluation des actions qui seront mises en œuvre. 				
Conditions de réalisation				
Mobilisation et implication sur la durée de l'ensemble des partenaires cités				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Création d'un comité de gestion du Littoral Orb Libron	SMVOL	-	-	-	-	-	-

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Création d'un comité de gestion du Littoral Orb Libron	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Création d'un comité de gestion du Littoral Orb Libron	pm							
TOTAL €								

Partenaires techniques	

Indicateurs de suivi	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D1	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION, ANIMATION ET CONCERTATION			D1.3
Opération	Assistance à la rédaction de l'Etat des lieux du SAGE			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques			4-06
Contexte				
<p>Le SMVOL a en charge l'animation du Contrat de Rivière Orb Libron et porte également le SAGE Orb Libron actuellement en phase d'Etat des Lieux. Pour éviter que la rédaction du SAGE ne prenne trop de temps à l'équipe du SMVOL, le Syndicat souhaite faire appel à un prestataire extérieur pour cette phase de rédaction mais aussi pour la fourniture des cartographies (fonds de plan et cartes).</p>				
Description technique				
<p>Un prestataire sera donc chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédiger, en partenariat avec le chargé de mission Sage, les documents de référence du Sage Fournir les fonds de plan adaptés au rendu du SAGE (orthophotos a priori) Elaborer les cartographies nécessaire à la compréhension de l'Etat des lieux et du diagnostic ainsi que celles, opposables aux tiers, accompagnant le règlement. 				
Conditions de réalisation				
Sans objet.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Assistance à la rédaction du SAGE	SMVOL	100 000	-	-			100 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Assistance à la rédaction du SAGE	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Assistance à la rédaction du SAGE	100 000			50 % 50000 €	30 % 30000 €		20 % 20000 €	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

TOTAL €	100 000 €	
----------------	------------------	--

Partenaires techniques	

Indicateurs de suivi	

VOLET D1	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION, ANIMATION ET CONCERTATION			D1.4
Opération	Acquisition de connaissance			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques			4-06
Contexte				
De nombreuses thématiques sur lesquelles le SMVOL ou ses partenaires locaux se sont engagés nécessitent un suivi dans le temps de l'évolution physique des cours d'eau ou des zones humides (restauration morphoécologique, inondations, évolution interannuelle des plans d'eau...). Des campagnes de topographies pourront permettre ponctuellement de capitaliser de l'information et d'ajuster les démarches de gestion en fonction de la réalité des évolutions des milieux.				
Description technique				
Un prestataire sera donc chargé de réaliser des relevés topographiques en fonction des besoins : <ul style="list-style-type: none"> Levé des profils en travers et/ou profil en long sur les secteurs où la dynamique sédimentaire est marquée (Vernazobre aval, Orb et Taurou dans la Moyenne vallée, Mare aval...) Levé de laisses de crue Levé topographique des zones humides non encore répertoriées si besoin. 				
Conditions de réalisation				
Sans objet.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Prestations de topographie	SMVOL	15 000	15 000	15 000			45 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Prestations de topographie	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Prestations de topographie	45 000			80 % 36000 €			20 % 9000 €	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

TOTAL €	45 000 €	
----------------	-----------------	--

Partenaires techniques

Indicateurs de suivi

VOLET D1	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION, ANIMATION ET CONCERTATION		D1.5
Opération	Suivi du Contrat et animation du Comité de Rivière		Phase 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 		
Secteur	Tous		
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques		4-06
Contexte			
<p>La mise en œuvre des opérations prévues au contrat de rivière sera réalisée sur 5 ans de 2011 à 2015. Durant cette période, chaque opérateur dispose de la maîtrise technique et financière des opérations dont il est maître d'ouvrage.</p> <p>Afin de suivre l'avancement des actions inscrites et apprécier leur impact sur le milieu, un tableau de bord sera mis en place.</p> <p>Ce tableau de bord sera utilisé dans le cadre du pilotage du contrat par le Comité de Rivière, dont le secrétariat et l'animation seront à la charge du SMVOL.</p>			
Description technique			
<p>La mise en œuvre du contrat de rivière devra faire l'objet d'un suivi établi sur la base d'un tableau de bord qui permettra de suivre l'avancement du programme d'actions engagé. Ce bilan technique et financier portera entre autre sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les actions terminées au cours de l'année écoulée ; l'état d'avancement des actions engagées dans l'année, le succès des opérations engagées, la définition de compléments éventuels, les actions prévues pour l'année suivante, la redéfinition d'actions éventuellement.... <p>Ce bilan devra être présenté chaque année au comité de rivière qui assure le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions.</p> <p>Un bilan intermédiaire devra être réalisé en cours de contrat (2013) afin d'évaluer la nécessité de préciser, réviser ou compléter le programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la suite des études qui auront été réalisées au cours des trois premières années et des travaux qui y sont préconisés après évaluation de l'efficacité des actions engagées. 			
Conditions de réalisation			
Sans objet.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Suivi du Contrat et animation du Comité de Rivière	SMVOL	pm	pm	pm	pm	pm	pm
Bilan du contrat	SMVOL					60000	60000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Suivi du Contrat et animation du Comité de Rivière	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Bilan du contrat	60 000			50 % 30000 €	20 % 12 000 €		30 % 18000 €	
TOTAL €	60 000 €							

Partenaires techniques

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D1	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION, ANIMATION ET CONCERTATION			D1.6
Opération	Coordination des filières économiques pour la valorisation des pratiques environnementales			Phases 1 et 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau Préserver et faire reconnaître le potentiel économique lié à l'eau, dans le respect des milieux naturels 			
Secteur	Vallées de l'Orb et du Libron			
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau y compris côtière	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL	
Lien PDM				
Contexte				
<p>Face aux dépenses programmées pour atteindre les objectifs environnementaux du Contrat de rivière et, dans le futur, du SAGE, la capacité économique des acteurs à les supporter doit être examinée, de même que leurs retombées économiques et sociales.</p> <p>L'objectif de cette opération est de favoriser le développement et d'assurer la pérennité d'une agriculture dont les pratiques sont compatibles avec la préservation de la ressource en eau, ceci en garantissant la vente de leurs productions.</p> <p>En effet, pour assurer la viabilité économique des mesures environnementales sur le long terme, il est indispensable d'assurer une continuité dans les réseaux de valorisation et de distribution des produits en privilégiant le marché local (circuit court).</p>				
Description technique				
<p>Dans un premier temps et dans le cadre des missions des animateurs agri-environnementaux, un inventaire diagnostique des filières existantes sera réalisé. L'objectif est d'identifier les acteurs, les synergies et les manques en matière de structuration sur le territoire.</p> <p>Cette opération consiste à étudier les conditions de faisabilité d'une filière d'alimentation locale compatible avec les objectifs de préservation de la ressource en eau.</p> <p>Il s'agit de travailler et de proposer de véritables filières pour maintenir l'agriculture, en organisant toute la chaîne de la production à la vente. Ces filières pourront s'appuyer sur les projets et structures existants (AB et restauration scolaire ou collective, AMAP et filières courtes, AOC et projets spécifiques) ou développer des concepts et filières nouvelles (marque et charte de qualité sur les productions issues des AAC).</p> <p>Les différentes étapes de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic relatif aux circuits courts de commercialisation / distribution, à la restauration collective, au foncier. Il s'agit de recueillir les données existantes auprès des acteurs, évaluer les potentialités de développement de la production et de sa commercialisation, définir les conditions de faisabilité de la structuration d'une filière territorialisée. 				
Conditions de réalisation				
Coût estimatif (€ HT) / Planification				
Action	Maître	Planification		Total

	d'ouvrage	2011	2012	2013	2014	2015	
Diagnostic des filières locales - connaissances des acteurs	SMVOL	pm	pm	pm			pm

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Diagnostic des filières locales - connaissances des acteurs	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Diagnostic des filières locales - connaissances des acteurs	pm							
TOTAL €	pm							

Partenaires techniques
CCI Béziers Saint-Pons, SCOT du Biterrois, représentants des Usagers...

Indicateurs de suivi

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2014 - 2015)

Description technique		
<p>Dans un second temps (phase 2 du contrat), la structuration des réseaux sera mise en place avec le soutien du CG34 et de la Région. Il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'adhésion des producteurs et acteurs de filières, y compris les restaurants collectifs, par des actions d'animation et de concertation. - Mener une animation territoriale auprès des acteurs du monde agricole, des élus du territoire et des partenaires situés à l'aval de la filière. - Structurer le projet avec les partenaires techniques et institutionnels. - Construire un programme d'actions partagé permettant d'atteindre les objectifs. 		
Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Structuration du réseau d'acteurs	A définir	

Indicateurs de suivi
Pérennité des mesures agro environnementales mises en place à l'échéance des soutiens financiers.

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D	FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION, ANIMATION ET CONCERTATION		D1.7
Opération	Analyse des enjeux sociaux et économiques du bassin versant Orb Libron		Phase 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau Préserver et faire reconnaître le potentiel économique lié à l'eau, dans le respect des milieux naturels 		
Secteur	Vallées de l'Orb et du Libron		
Masse d'Eau	Toutes masses d'eau y compris côtière	Maître(s) d'ouvrage	SMVOL
Lien PDM			
Contexte			
<p>Face aux dépenses programmées pour atteindre les objectifs environnementaux du Contrat de rivière et, dans le futur, du SAGE, la capacité économique des acteurs à les supporter doit être examinée, de même que leurs retombées économiques et sociales.</p> <p>Une bonne visibilité du niveau de récupération des coûts s'impose donc, pour chaque catégorie d'utilisateur, au travers du système de redevances, de la tarification de l'eau et des financements des opérations pour garantir une répartition équitable des charges.</p> <p>La prise en compte des informations disponibles dans les domaines économiques et sociaux, constitue un outil de programmation réaliste, mais aussi d'évaluation du contrat de rivière et du futur SAGE.</p>			
Description technique			
<p>Sur la base des résultats de l'étude d'Etat des lieux du SAGE et en particulier de son volet socioéconomique, une analyse permettra si nécessaire de compléter les éléments existants et de définir à l'échelle du territoire Orb et Libron :</p> <ul style="list-style-type: none"> les enjeux économiques de la gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> <i>Activités en lien avec l'eau</i> - Une analyse économique des utilisations de l'eau sera effectuée concernant a minima la population, l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, les services, l'énergie, et les loisirs et usages liés à la nature (pêche, randonnée, baignade, tourisme, sport d'eau vive, ...). Leur <i>mode de financement actuel</i> (tarification, niveau d'application du principe pollueur payeur) l'impact financier du programme d'actions du contrat de rivière (phase 1, puis phase 2 à l'issue du rendez vous à mi-parcours). <p>Un volet spécifique sera élaboré pour définir le potentiel hydro électrique du territoire.</p> <p>L'étude intégrera les résultats des études existantes : Etude relative aux activités de Canoë Kayak et disciplines associées dans le département de l'Hérault et Etude de la tarification de l'Eau dans l'ouest héraultais, DREAL.</p> <p>Cette étude permettra de disposer d'un outil d'évaluation économique des scénarios du SAGE Orb Libron.</p>			
Conditions de réalisation			
Cahier des charges validé.			

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Analyse des enjeux socio-économiques	SMVOL				150 000		

Priorité (2)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Analyse des enjeux socio-économiques	2	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Analyse des enjeux socio-économiques	150 000			50 % 75 000 €	20% 30 000 €		30% 45 000 €	
TOTAL €	150 000 €							

Partenaires techniques
CCI Béziers Saint-Pons, SCOT du Biterrois, représentants des Usagers (CLE Orb Libron ?).

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUTOUR DU CONTRAT DE RIVIERE			D2.1
Opération	Valorisation des cours d'eau par la réalisation de projets concertés			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	CC Avène Orb Gravezon Publics	
Lien PDM	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques			4-06
Contexte				
<p>Les opérations essentielles d'amélioration de la qualité de l'eau et de restauration des berges ayant été réalisées, il est maintenant utile de favoriser l'appropriation ou la réappropriation des cours d'eau par les habitants du bassin versant.</p> <p>L'objectif est donc de faciliter la réalisation d'opérations visant à créer des ouvertures vers les cours d'eau et la gestion de l'eau en général, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions ponctuelles favorisant la pratique d'une activité liée à l'eau (aménagements piscicoles par exemple), sous réserves qu'ils soient réalisés de manière concertée. Une réflexion pourrait être engagée avec les acteurs socioprofessionnels (office du tourisme et professionnels des sports d'eaux vives) pour définir des messages et des supports adaptés à destination de leurs clients (préservation du milieu...). Les actions de sensibilisation et de découverte (sentier pédagogique, animations ...) sur le thème de l'eau et de la rivière. 				
Description technique				
<p>Un projet répondant à ces critères est en cours d'élaboration : il s'agit de l'aménagement d'un sentier ludique et pédagogique autour de la base nautique de la Prade à Lunas.</p> <p>D'autres projets pourront voir le jour tout au long du contrat, en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement, les associations de pêche, les offices du tourisme.</p>				
Conditions de réalisation				
Mobilisation des maîtres d'ouvrage.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Aménagement du sentier pédagogique de la Prade	CC Avène Orb Gravezon	74 000	-	-			74 000
Valorisation des cours d'eau par la réalisation de projets concertés	Publique		50 000	50 000	50 000	50 000	200 000

Priorité (1)

Action	Opportunité	Faisabilité
Aménagement du sentier pédagogique de la Prade	1	1
Valorisation des cours d'eau par la réalisation de projets concertés	1	2

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹

		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Aménagement du sentier pédagogique de la Prade	74 000			50 % 37000 €		30 % 22200 €	20 % 14800 €	
Valorisation des cours d'eau par la réalisation de projets concertés	200 000			50 % 100000 €		30 % 60000 €	20 % 40000 €	
TOTAL €	274 000 €							

Partenaires techniques

--

Indicateurs de suivi

--

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUTOUR DU CONTRAT DE RIVIERE			D2.2
Opération	Sensibilisation scolaire			Phase 1
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau 			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Publics	
Lien PDM	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques			4-06

Contexte

Depuis 2000, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, soucieux d'associer le plus grand nombre à la politique publique qu'il mène, a mis en place un programme de sensibilisation des enfants du cycle 3 aux problématiques liées à l'eau. Cette opération a pour objectif la prise de conscience de la transversalité des problématiques dans le domaine de l'eau et de la nécessité de porter le regard à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau. Ce programme, qui a eu un très net succès, permet chaque année de retenir 15 classes réparties sur le bassin versant et de leur faire bénéficier de 6 demi-journées de sensibilisation, réparties sur l'année scolaire, permettant un vrai travail pédagogique avec les enseignants.

Dans le cadre du troisième contrat de rivière le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron souhaite poursuivre ce projet, sur 5 ans.

Description technique

Les thèmes abordés :

- Le cycle de l'eau dans son ensemble. Ce thème vise à donner aux enfants une vision générale du fonctionnement du cycle de l'eau.
- La ressource en eau et sa qualité: il s'agit ici de sensibiliser les enfants sur l'aspect fragile de la ressource en eau: sensibilisation aux gestes qui permettent de préserver et respecter cette ressource.
- L'écologie de la rivière : la flore, la faune, des notions de biodiversité pourront être abordées.
- Le fonctionnement de la rivière : expliquer les phénomènes d'érosion, d'encaissement du lit et de sensibiliser les enfants sur les différents moyens de protection et notamment les techniques de génie végétal.
- L'inondation : le phénomène de crue. Pourquoi la rivière déborde-t-elle, comment la rivière marque-t-elle le paysage : lit de la rivière, lit moyen, lit majeur. Cette approche par le paysage peut-être l'occasion de faire comprendre que les crues ont toujours existé. Comment l'architecture des bâtiments rappelle-t-elle l'existence des crues : ponts très hauts, arches nombreuses ... Pourquoi la crue provoque-t-elle des dégâts, qui est en faute, l'homme ou la rivière ? Comment l'homme se protège-t-il de l'inondation, avec quels impacts...

Conditions de réalisation

Sans objet.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Action	Maître	Planification	Total
---------------	---------------	----------------------	--------------

	d'ouvrage	2011	2012	2013	2014	2015	
Sensibilisation scolaire	SMVOL	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Sensibilisation scolaire	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Sensibilisation scolaire	75 000			50 % 37500 €	20 % 15000 €		30 % 22500 €	
TOTAL €	75 000 €							

Partenaires techniques	

Indicateurs de suivi	

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.

VOLET D2	INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUTOUR DU CONTRAT DE RIVIERE			D2.3
Opération	Implication du Grand Public			Phase 1
Objectif(s)	• Assurer la cohérence de l'action publique, dans le cadre d'une démarche transversale et intégrée dans le domaine de l'Eau			
Secteur	Tous			
Masse d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage	Publics	
Lien PDM	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques			4-06
Contexte				
<p>Pour être efficace, la politique publique de l'eau menée par le SMVOL ne doit pas rester cantonnée aux acteurs de l'eau que sont les collectivités mais elle doit au contraire toucher le citoyen- consommateur-riverain.</p> <p>Pour ce faire, il est indispensable de réfléchir à de nouveaux outils de diffusion de l'information.</p>				
Description technique				
<p>Le SMVOL envisage donc sur la période 2011-2015 de mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un film montrant les enjeux du territoire et les actions menées • Des évènements autour du thème de l'eau à l'image de Bistr'eau et de l'Eloge de l'Eau <p>D'autres actions pourront être envisagées en partenariat avec les structures et associations du territoire.</p>				
Conditions de réalisation				
Sans objet.				

Coût estimatif (€ HT) / Planification							
Action	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2011	2012	2013	2014	2015	
Communication envers le grand public, Organisation d'évènements	SMVOL	50 000	50 000	100 000	50 000	50 000	300 000

Priorité (1)		
Action	Opportunité	Faisabilité
Communication envers le grand public, Organisation d'évènements	1	1

Plan de financement : taux d'aides maximum mobilisables ¹								
		UE	Etat	AE	CR	CG	MO	Autre
Communication envers le grand public, Organisation d'évènements	300 000			50 % 150000 €	20 % 60000 €		30 % 100000 €	
TOTAL €	300 000 €							

Partenaires techniques

Indicateurs de suivi

¹ Dans la limite des disponibilités financières et sous réserves des décisions des assemblées délibérantes.



Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron
Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres
34 500 BEZIERS